





Pour Monsieur Le
Marquis de Spauuform

[illegible]

[illegible]

HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, DUC DE BOUILLON:

Où l'on trouve ce qui s'est passé de plus remarquable sous les Regnes de François II. Charles IX. Henry III. Henry IV. la minorité & les premieres années du Regne de Louis XIII.

Par M. MARSOLLIER, Chanoine & ancien Prevôt de l'Eglise Cathedrale d'Uzès.

TOME TROISIE'ME.

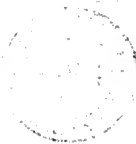




A PARIS,
Chez FRANÇOIS BAROIS, Libraire ruë de la Harpe, vis-à-vis le College d'Harcourt, à la Ville de Nevers.

M. DCC. XIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



SOMMAIRE du septiéme Livre.

La Regente accorde au Prince de Condé & aux Seigneurs de son parti la tenuë des Etats Généraux. Elle met en même-temps une Armée sur pied. Elle envoïe en Suisse le Colonel Gallati pour y faire une levée de six mille Hommes. On engage le Duc de Rohan Colonel Général des Suisses à se défaire de cette Charge ; Bassompierre l'achette du consentement de la Regente. Le Prince de Condé par l'entremise du Duc de Boüillon tâche à engager le parti Calviniste à se déclarer pour lui. La Regente rompt ses mesures en proposant un accommodement. Le Prince de Condé le refuse ; mais le Duc de Boüillon lui persuade de l'accepter. Ses raisons pour cela. L'arrivée des six mille Suisses levez par Gallati avance fort le Traité de Paix. On la traite à Soissons. Après bien des difficultez elle est concluë à Sainte

Menehould. A quelles conditions. Le Prince de Condé & les Seigneurs de ſon parti reviennent à la Cour. Ils accompagnent le Roy au Parlement où il eſt déclaré Majeur. Les Etats Généraux ſe tiennent à Paris; la diviſion s'y met, & les rend inutiles : ils ſont congediez ſans avoir rien obtenu pour la réformation de l'Etat. La Reine reprend ſa premiere autorité. Nouveaux mécontentemens du Prince de Condé, des Grands & du Duc de Boüillon en particulier. Il forme un nouveau parti contre la Reine, plus redoutable que le premier. Il gagne les Députez des Calviniſtes & tout le parti par leur moïen. Il entreprend d'y faire entrer le Parlement de Paris; ſes intrigues & ſes négociations pour y réüſſir. Il vient à bout de commettre le Parlement avec la Cour. Récit de ce grand differend. La part qu'y eut le Duc de Boüillon. Le Parlement fait des remontrances, mais ſans effet. Le Duc de Boüillon engage le Prince de Condé à s'oppoſer en plein Conſeil

au dessein de la Reine, de mener le Roy sur la Frontiere d'Espagne pour y consommer l'affaire du double Mariage. Raisons de son opposition. La Reine n'y a aucun égard, & n'en presse que plus vivement le départ du Roy. Le Prince de Condé mécontent & résolu de s'y opposer, quitte la Cour avec tous les Seigneurs de son parti. Ecrits de part & d'autre. La Reine tente inutilement de faire revenir à la Cour le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti. Diverses négociations à cette occasion, mais sans fruit. La Reine leve deux Armées; elle donne le commandement de la premiere au Maréchal de Bois-Dauphin, & celui de la seconde au Duc de Guise. Elle fait donner au Roy plusieurs Déclarations tres-fortes contre le Prince de Condé & ses Adherans. Elle part avec le Roy pour la Guyenne. Le Prince de Condé leve une Armée. La Cour arrive à Poitiers. Le Prince de Condé & ses Adherans y sont déclarez Rebeles & Criminels de leze-Majesté. Malgré

tout le crédit du Duc de Boüillon, la Déclaration est verifiée & enregistrée au Parlement de Paris. Le Prince y répond fortement par un Manifeste adressé à tous les Etats du Royaume. Le commandement de l'Armée du Prince de Condé est donné au Duc de Boüillon. L'Assemblée générale des Calvinistes se tient à Grenoble avec la permission du Roy. Le Duc de Boüillon entreprend de la faire déclarer pour le Prince de Condé. Les Ducs de Rohan & de Sully, du Plessis-Mornay & plusieurs autres gagnez par la Cour s'y opposent. Malgre toutes ces oppositions, le Duc de Boüillon engage tout le parti Calviniste à se déclarer pour le Prince de Condé. Moïens qu'il emploïe pour en venir à bout. Dans la vûë de rendre les Calvinistes irréconciliables avec la Cour, il porte l'Assemblée de Grenoble à se transferer à Nîmes de son autorité privée, & sans la permission du Roy. Lesdiguieres Gouverneur du Dauphiné s'y oppose en vain. La Cour est étonnée

de cet attentat à l'autorité Souveraine dont il n'y avoit point d'exemple ; mais comme le Duc de Boüillon l'avoit prévû, elle est obligée de dissimuler. Le Duc de Rohan est contraint de prendre les Armes en faveur de son Ennemi. Le Comte de Saint Pol en Guyenne, & le Comte de Candale en Saintonge se déclarent pour le Prince de Condé. Elisabeth de France est attaquée de la petite verole à Poitiers ; ce qui retarde de deux mois son départ pour la Frontiere d'Espagne. Ce contre-temps embarasse fort la Reine. Le Duc de Boüillon en profite pour assembler l'Armée du Prince de Condé. Cette Armée s'assemble à Noyon. Le Duc de Boüillon qui avoit plusieurs rivieres à passer, marche vers Paris. Grande consternation des Parisiens qui abandonnent les Fauxbourgs pour se jetter dans la Ville. Bois-Dauphin campé avec l'Armée du Roy à Dammartin, tient ferme dans ce poste. Cela donne lieu au Duc de Boüillon de tourner brusquement du côté de

Château-Thierry ; il l'attaque, le prend, & y passe la Marne avant que Bois-Dauphin pût le joindre. Il donne le change à Bois-Dauphin. Il fait semblant de marcher à Reims, & va promptement passer la Seine au gué de Méry, & marche vers la Loire. Bois-Dauphin avec l'Armée du Roy fort supérieure le suit, & le joint à Bony. Le Duc de Boüillon s'y retranche si-bien, que Bois-Dauphin desespere de l'y pouvoir forcer, & s'éloigne de la Loire. Le Duc de Boüillon passe la Loire sans perdre un seul homme, entre dans le Berry, marche vers le Poitou, où Rohan & Soubise assembloient des Troupes pour le joindre. Les Comtes de Saint Pol & de Candale s'accommodent avec la Cour ; ce qui retarde l'exécution des desseins du Duc de Boüillon. La Reine en profite. Le Duc de Guise à la tête d'une petite Armée conduit la Princesse Elisabeth jusques à la Frontiere d'Espagne. Il y reçoit l'Infante Anne d'Autriche. Il la mene à Bourdeaux où le Roy l'épouse.

L'Armée du Duc de Boüillon grossit par la jonction des Troupes Calvinistes. Grandes difficultez pour le retour du Roy à Paris. Elles portent la Reine à penser serieusement à la Paix. Elle s'adresse pour cela aux Ducs de Boüillon & de Mayenne qui étoient les Principaux Seigneurs du parti du Prince. Le Duc de Boüillon y entend d'autant plus volontiers, qu'il n'étoit plus possible d'empêcher le double Mariage. Raisons du Duc de Boüillon pour faire la Paix. Il y fait consentir le Prince de Condé & les autres Seigneurs de son parti. Vûës du Duc de Boüillon en traitant de la Paix. On accorde de part & d'autre une suspension d'Armes. Le Roy & les deux Reines se rendent à Poitiers. Loudun est nommé pour y traiter de la Paix. L'Assemblée de Nîmes est transferée à la Rochelle de l'autorité du Roy. Intrigues de part & d'autre à l'occasion du Traité. Le Prince de Condé tombe dangereusement malade. Il guérit & signe la Paix. Ses conditions. Con-

duite du Duc de Boüillon à l'égard des Calvinistes. Le Prince de Condé par la Paix est déclaré Chef du Conseil du Roy. La Cour retourne à Paris. Le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti s'y rendent aussi. Démêlés du Duc de Longueville avec le Maréchal d'Ancre terminez à la satisfaction du premier. Les Seigneurs du parti du Prince de Condé & plusieurs autres mécontens du Maréchal d'Ancre conspirent sa perte. Divers moïens proposez pour s'en défaire. Le Prince de Condé l'abandonne & favorise les desseins formez contre lui. Assemblées tenuës pour se défaire du Maréchal d'Ancre. Le Prince de Condé y assiste. Il y propose d'éloigner la Reine Mere du Gouvernement, & de se rendre Maître des affaires. Ce dessein n'est pas approuvé. Le Prince en est choqué, & fait avertir le Maréchal d'Ancre de se tenir sur ses gardes. La Reine Mere est avertie de ce qu'il avoit proposé contre-elle. Elle le fait arrêter & conduire à la Bastille.



HISTOIRE DE HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, DUC DE BOUILLON.

LIVRE SEPTIE'ME.



PENDANT que le Duc de Boüillon se donnoit tous les mouvemens dont on vient de parler pour fortifier le parti des Seigneurs Mécontens ; la Regente ne se fioit pas tellement à la voïe de la négociation qui avoit été résoluë dans le Conseil, qu'elle ne pensât encore à mettre une Armée sur pied, pour s'en servir au besoin, si les mécontens refusoient l'accommodement qu'elle étoit résoluë de leur proposer. Dans cette vûë elle jetta les yeux sur le Colonel Gallati

pour l'envoïer en Suisse y lever six mille Hommes de sa Nation. Ce dessein n'étoit pas sans difficulté. Le Duc de Rohan Colonel Général des Suisses étoit suspect à la Regente ; elle n'osoit pas lui confier un corps de Troupes qui devoit faire la principale force de l'Armée du Roy. Pour lever cette difficulté, elle lui fit proposer de se défaire de sa Charge dont on le recompenseroit en argent. Rohan qui ne pensoit qu'à se faire Chef de ceux de sa Religion, ne s'accommodoit pas d'une Charge qui l'attachoit à la Cour & à la personne du Roy. Il écouta les propositions de la Regente. Le marché fut bien-tôt conclu. Cent mille écus que Bassompierre avança de ses deniers, & la faveur de la Regente le mirent en possession de cette belle Charge, du consentement des Suisses que Gallati eut l'adresse & le crédit de lui ménager. Elle lui servit depuis de degré pour parvenir à la dignité de Marêchal de France, qu'il mérita d'ailleurs par ses services & par sa constante fidelité pour le Roy dans un temps où l'on ne faisoit pas de scrupule de manquer à une obligation si essentielle.

Memoires de Bassompierre.

Pendant que le Colonel Gallati mé-

nageoit en Suisse la levée des six mille Hommes ; le Président de Thou fut envoïé par le Regente pour proposer un accommodement au Prince de Condé & aux Seigneurs de son parti. L'arrivée de ce Magistrat les surprit. Ils étoient au plus fort de leur négociation avec le parti Calviniste ; ils n'en faisoient plus de mystere, parce que soit qu'elle réussit ou qu'elle ne réussit pas, elle ne pouvoit que servir à leur donner de la consideration à la Cour, & à leur procurer un accommodement plus avantageux. C'avoit été la vûë du Duc de Boüillon. Il s'étoit apperçû d'abord que le peu de confiance qu'avoient les Protestans au Prince de Condé, & le ressentiment qu'ils avoient de ce qu'il avoit quitté leur Religion pour se faire Catholique, ne leur permettroient pas ni de se fier à lui, ni de se déclarer en sa faveur. Mais comme le bruit d'un Traité faisoit à peu près le même effet que la réalité même, il n'avoit pas laissé de persuader au Prince de Condé d'envoïer Desmarais Lieutenant de ses Gardes, à Saint Jean d'Angely & à Saumur, pour traiter avec le Duc de Rohan & avec

du Pleſſis-Mornay. L'on attendoit ſon retour lorſque le Preſident de Thou arriva de la part de la Regente.

Le Prince deCondé qui comptoit ſur le ſuccès de ſon Traité avec les Calviniſtes, & qui ſe croïoit à la veille de ſe voir à la tête d'un parti qui le mettroit en état de donner la Loy à la Cour, étoit d'avis de porter ſi haut ſes prétentions, que la Regente perdît l'eſperance de finir cette affaire par un accommodement. Mais le Duc de Boüillon qui étoit mieux informé que lui des diſpoſitisns des Calviniſtes, fut d'un autre ſentiment. Il ſoutint dans le Conſeil qui fut tenu à cette occaſion, qu'il ne faloit ni conclure, ni rompre l'accommodement, avant que l'on eût ſçû préciſément le parti que prendroient les Calviniſtes ſur les propoſitionsqueDeſmarais étoit chargé de leur faire. Tout le monde approuva cet avis. Ainſi tout ce que le Préſident de Thou put obtenir, fut que l'on ſe rendroit de part & d'autre à Soiſſons, & que la Regente y envoïeroit ſes Commiſſaires avec un plein pouvoir de traiter. Cet expédient ſuſpendoit toutes choſes; l'on gagnoit du temps, & l'on n'en étoit

pas moins en état d'accepter ou de refuser l'accommodement.

Le Duc de Boüillon penchoit à l'accepter. Deux motifs l'y portoient ; l'un qu'il étoit persuadé qu'on ne pouvoit pas compter sur le secours des Calvinistes ; ou que quand même on l'obtiendroit, il arriveroit si tard, que la Cour auroit le temps de les opprimer, ou que le Prince de Condé qui en étoit vivement sollicité, feroit son accommodement particulier, & que les Seigneurs Mécontens seroient contraints d'en passer par où il plairoit à la Regente. Un autre motif ne lui paroissoit pas moins pressant. C'est qu'il ne convenoit point d'être armé pendant la tenuë des Etats Généraux. Il prévoïoit que la Reine ne manqueroit pas d'y faire valoir les démarches qu'elle auroit faites pour amener les choses à un accommodement raisonnable ; que le refus qu'ils en auroient fait, & le renouvellement des Guerres civiles qui s'en feroit ensuivi, suffiroient pour les rendre odieux à toute la Nation, & pour les faire déclarer Perturbateurs du repos public ; qu'ainsi les Etats dont l'on n'avoit demandé la convocation que pour abaisser l'au-

torité de la Regente & des Miniſtres, ne ſerviroient qu'à l'affermir & à l'augmenter.

Ces conſiderations parurent ſi fortes au Duc de Boüillon, qu'il réſolut de porter le Prince de Condé & les Seigneurs Mécontens à un accommodement. Le retour de l'Envoïé du Prince de Condé au Duc de Rohan ne lui fit pas changer de réſolution, quoiqu'il fût revenu accompagné d'une perſonne de confiance de ce Duc, envoïée exprès pour traiter des conditions auſquelles les Calviniſtes ſe déclareroient pour le parti des Mécontens. Le Duc de Rohan ſe faiſoit fort de les y porter; il n'eſt pas bien certain qu'il en fût venu à bout s'il l'eût entrepris. Le Prince de Condé étoit alors à Sainte Menehould, Place du Gouvernement du Duc de Nevers qui s'en étoit ſaiſi; il y tint Conſeil ſur les propoſitions que le Duc de Rohan faiſoit faire par ſon Envoïé. Le Duc de Boüillon y opina conformément aux vûës que l'on vient de rapporter. Son ſentiment fut ſuivi. On tint la déliberation ſecrette, & l'on congedia l'Envoïé du Duc de Rohan avec de bonnes paroles; mais

Memoires du Duc de Rohan. Liv. 1.

l'accommodement qui fut conclu quelque temps après, en empêcha l'effet.

Le Duc de Boüillon tira un double avantage de cette négociation. Elle augmenta les mauvaises dispositions de la Regente pour le Duc de Rohan; elle détermina cette Princesse à conclure au plûtôt l'accommodement avec les Mécontens. En effet le Duc de Boüillon aïant fait courir le bruit que le Duc de Rohan avoit offert au Prince de Condé huit mille Hommes de pied, & deux mille Chevaux; la Regente effraïée nomma le Duc de Ventadour, les Présidens de Thou & Jeannin, Boissise & Bulion Conseillers d'Etat pour aller à Soissons traiter l'accommodement avec le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti. Ibid.

Le quatorze Avril, les Conferences commencerent dans le Château de Soissons. Le Prince de Condé & les Seigneurs Mécontens demanderent d'abord trois choses; que les Etats Généraux fussent convoquez au plûtôt; que le double Mariage fût differé jusques après la tenuë des Etats; qu'on desarmât de part & d'au- L'an 1614.

tre. La convocation des Etats fut accordée sans difficulté ; la Regente l'avoit promise dans sa réponse au Manifeste du Prince de Condé. Il y eut de la contestation sur le second article. Les Seigneurs Mécontens demandoient la surseance du double Mariage jusques à la fin des Etats ; les Commissaires avoient ordre de ne l'accorder que jusques à la Majorité du Roy. On convint cependant sur cet article, par ce que les Commissaires firent remarquer qu'il ne s'agissoit que de donner les apparences à la Reine, qui ne vouloit pas qu'il parût qu'on lui eût donné la Loy sur tous les articles proposez ; mais qu'en effet le Prince & les Seigneurs avoient tout ce qu'ils prétendoient, puisque ou les Etats seroient assemblez avant la Majorité du Roy, ou que si la Majorité les précedoit, le Roy ne partiroit pas pour aller recevoir l'Infante sur les Frontieres d'Espagne, comme l'on en étoit convenu, ou dans le temps que les Etats s'assembleroient, ou pendant qu'ils seroient assemblez ; qu'ainsi on pouvoit assurer que le Mariage seroit en effet différé jusques après la conclusion des

Etats ; mais que la Reine pour sauver les dehors de son autorité, ne vouloit pas que cela fût exprimé dans un Traité. Pour ce qui est du troisiéme article, il fut accordé qu'on désarmeroit de part & d'autre, dès que le Traité seroit signé.

Ce que le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti proposerent ensuite pour leurs interêts particuliers; donna lieu à de grandes contestations. Il falut envoïer des Couriers à la Cour ; & comme il naissoit tous les jours de nouvelles difficultez, les Commissaires avoient de temps en temps besoin de nouvelles instructions. Cela donna le temps à l'Armée du Roy de se renforcer considérablement. Gallati amena les six mille Suisses qu'il avoit eu ordre de lever. Bassompierre leur nouveau Colonel Général alla les recevoir à Troyes en Champagne ; de-là il les conduisit à Vitry où du Plessis-Prâlin assembloit l'Armée du Roy. Ces mouvemens donnerent de l'ombrage au Prince de Condé. Quoique le Duc de Boüillon lui pût dire pour le rassurer, il sortit promptement de Soissons après avoir écrit à la Regente, qu'il

Memoires de Bassompierre.

y laiſſoit les Ducs de Boüillon & de Mayenne avec plein pouvoir de conclure le Traité. Il marcha enſuite vers Vitry avec ſon Armée dans le deſſein de le ſurprendre ; mais les Troupes du Roy le prévinrent ; ce qui l'obligea de ſe retirer à Sainte Menehould, où il ſe crut plus en ſureté qu'à Soiſſons.

Quoique l'on ſouhaitât de part & d'autre la concluſion du Traité, il ne laiſſoit pas de tirer en longueur ; peut-être même que la Regente choquée des demandes que le Prince de Condé & les Seigneurs de ſon parti lui faiſoient, l'eût rompu, & qu'elle ſe fût déterminée à la Guerre. Les Ducs de Guiſe, d'Epernon, de Bellegarde, le Cardinal de Joyeuſe & Villeroy la lui conſeilloient ; mais le Parlement, la Ville de Paris, & les Députez Généraux des Egliſes Calviniſtes demanderent la Paix avec tant d'inſtance, que la Regente ſe crut obligée d'envoïer Vignier au Prince de Condé qui étoit toûjours à Sainte Menehould. Ce nouvel Agent avoit ordre d'obtenir de lui, que les Ducs de Mayenne & de Boüillon concluſſent le Traité avec les Commiſſaires du Roy qui

Siri memorie recondite Tom. 3.

Memoires de la Regence de Marie de Médicis.

étoient reſtez à Soiſſons. Le Prince à qui on avoit inſpiré de la défiance du Duc de Boüillon, & qui ne ſe rapportoit de ſes interêts qu'à lui-même, répondit que les affaires ſe termineroient plus facilement, ſi Sa Majeſté agréoit que le Duc de Ventadour & ſes Collegues s'avançaſſent juſques à Sainte Menehould pour traiter avec lui même.

Sur cette réponſe la Regente fit expedier à ſes Députez une Commiſſion expreſſe d'aller terminer à Sainte Menehould la négociation commencée à Soiſſons. Ce fut-là que le Traité fut conclu & ſigné. Par cet accommodement le Gouvernement d'Amboiſe fut donné au Prince de Condé pour lui tenir lieu de celui du Château-Trompete qu'il ne put jamais obtenir. Le Duc de Nevers eut Sainte Menehould, ſelon des Memoires du temps, quoiqu'il n'en ſoit point parlé dans le Traité; on lui donna encore de l'argent pour le dédommager de ſa Maiſon qui avoit été abatuë, à cauſe des Fortifications faites à Mézieres. Le Duc de Vendôme (qui s'étoit ſauvé de ſa priſon du Louvre huit jours après ſa détention dont on

Memoires du Duc de Rohan. Liv. 1.

a parlé) fut rétabli dans ſon Gouvernement de Bretagne & dans toutes ſes Charges. Les Ducs de Mayenne & de Longueville furent encore mieux traitez. Pour ce qui eſt du Duc de Boüillon, comme de l'argent convenoit mieux à l'état de ſes affaires, que toute autre choſe, le Duc de Rohan aſſure dans ſes Memoires, qu'il eut
Ibid. lieu d'être content. Le Traité fut éxécuté de part & d'autre avec beaucoup de ponctualité. Le Prince de Condé & les Seigneurs de ſon parti revinrent à la Cour; ils accompagnerent le Roy au Parlement, où le pre-
L'an 1614. mier jour d'Octobre il ſe fit déclarer Majeur. Alors tout étant en Paix, chacun ne penſa plus qu'à faire députer aux Etats Généraux des perſonnes ſur leſquelles on pût compter.

La Cour ſe donna ſur cela de grands mouvemens. Le Prince de Condé & les Seigneurs de ſon parti ne s'en donnerent pas de moindres. Ils n'avoient pas perdu de vûë le deſſein d'abaiſſer l'autorité de la Regente & celle des Miniſtres. C'eſt dans cette vûë qu'ils avoient demandé avec tant d'inſtances la tenuë des Etats Généraux.

On ne racontera point ce qui ſe

passa dans cette Assemblée ; le détail seroit trop-long, & même inutile, puisqu'elle ne produisit rien moins que ce qu'on s'en étoit promis. On se contentera de dire qu'après avoir été convoquée à Sens pour le 25. d'Août, elle fut transferée à Paris, L'an 1614. où les Etats furent ouverts sur la fin d'Octobre. Le Prince de Condé & le Duc de Boüillon travaillerent envain à leur inspirer ce qu'ils croïoient convenir au bien de l'Etat. La division qui s'y mit d'abord ne leur permit pas d'en rien esperer de bon. Ainsi après qu'on y eut fait quantité d'excellentes propositions qui n'eurent aucun succès, ils se séparerent le 23. de Fevrier de l'année 1615. avant même que le Roy eût répondu le cahier qu'ils lui avoient presenté.

Dès que les Etats eurent été congediez ; la Reine qui ne portoit plus le nom de Regente depuis la Majorité du Roy, les Ministres & généralement tous ceux qui étoient de la confidence de Marie de Médicis, reprirent leur premiere autorité. Depuis le Traité de Sainte Menehould, avant la tenuë des Etats, & pendant qu'ils avoient été assemblez, la crain-

te de ce qu'ils pouvoient entreprendre à ſon préjudice, l'avoit obligée à garder de grands ménagemens avec le Prince de Condé, & les Seigneurs qui s'étoient déclarez pour lui. On les conſultoit ſur toutes choſes, & l'on ne diſpoſoit de rien ſans leur participation. Mais des qu'elle ſe vit affranchie de la contrainte où cette Aſſemblée la tenoit, elle reprit ſa premiere indépendance avec d'autant plus de hauteur que le Roy lors de ſa Majorité l'avoit priée en plein Parlement, de continuer à donner ſes ſoins au Gouvernement de l'Etat, & que d'ailleurs il lui étoit bien plus aiſé de faire approuver ſa conduite à un jeune Roy dont elle étoit la Mere, qu'à des Princes & à des Seigneurs dont les vûës étoient bien ſouvent fort differentes des ſiennes.

Ce changement de conduite déplut infiniment au Prince de Condé & au Duc de Boüillon. Il avoit repris tout l'aſcendant qu'il avoit eu autrefois ſur l'eſprit du Prince, malgré toutes les défiances qu'on avoit tâché de lui inſpirer, & dans leſquelles il n'avoit pû ſe défendre de donner. Le Prince ne pouvoit ſe conſoler d'avoir laiſſé

prendre à la Reine l'autorité absoluë qu'en qualité de premier Prince du Sang, il croïoit devoir du moins partager avec elle. Le Duc de Boüillon ne pouvoit souffrir le peu de reconnoissance de la Reine pour les services qu'il lui avoit rendus. Il étoit surtout choqué de ce qu'elle ne s'étoit pas contentée de lui manquer de parole pour le Gouvernement de Poitou, mais de ce qu'elle en avoit promis la survivance au Duc de Rohan, à la sollicitation de son beau-pere le Duc de Sully. Cette préference lui parut tout-à-fait injurieuse, & il la ressentit d'autant plus vivement qu'une jalousie secrette lui faisoit regarder le Duc de Rohan, comme un des Hommes du monde qu'il eût le moins souhaité qu'on lui eût préferé. Ils prétendoient tous deux à la superiorité dans le parti Calviniste. Un Gouvernement de l'importance de celui de Poitou ne pouvoit qu'augmenter extrêmement la considération que le Duc de Rohan y avoit acquise. D'ailleurs, comme il sentoit toute la capacité qu'il avoit pour le Gouvernement, & que les preuves qu'il en avoit données ne permettoient pas qu'on l'ignorât, il ne pouvoit voir sans

chagrin qu'on lui préferât des Miniſtres qu'il prétendoit lui être ſi inferieurs en toutes choſes ; qu'ils diſpoſaſſent des Charges & des Emplois ; & qu'on ne le conſultât que pour la forme, & pour faire le plus ſouvent tout le contraire des conſeils qu'il avoit donnez. La fortune ſubite & ſurprenante du Marêchal d'Ancre avec qui il s'étoit broüillé, les Gouvernemens qui lui étoient prodiguez, ſes immenſes richeſſes, & ſur-tout ſa hauteur & ſon inſolence augmentoient ſon indignation,&lui rendoient encore le Gouvernement de la Reine plus mépriſable & plus odieux.

On ajoûtera à ces ſentimens qui le regardoient perſonnellement, qu'il ſouffroit avec peine, qu'on abandonnât les maximes du Gouvernement qu'on avoit ſuivi juſques alors ; qu'on négligeât les anciennes alliances pour s'attacher à l'Eſpagne dont il étoit perſuadé que la grandeur devoit toûjours être ſuſpecte à la France. Le double mariage n'avoit jamais été de ſon goût. Il n'avoit paru le favoriſer que parce qu'il s'y fût inutilement opposé, & l'interêt du parti Calviniſte, celui des Provinces unies, des

Princes Proteſtans d'Allemagne, des Princes d'Orange & de l'Electeur Palatin ſes beau-freres, non ſeulement ne lui permettoient pas de l'approuver ſincerement, mais ne pouvoient que lui inſpirer une envie ſecrette d'en empêcher l'éxécution.

Cependant quelque interêt qu'euſſent les Grands du Royaume & les hauts Officiers de la Couronne à s'oppoſer à ce qui peut nuire au bien de l'Etat & en alterer la conſtitution, il n'y avoit proprement que le Prince de Condé en qualité de Premier Prince du Sang qui fût en droit de s'oppoſer au double Mariage, & à tout ce que la Reine pouvoit entrependre contre les maximes du Gouvernement ſur leſquelles on s'étoit reglé depuis pluſieurs ſiecles. De plus pour former un parti qui pût être de quelque utilité & qui pût engager les Grands & le peuple à le favoriſer, il faloit un nom auſſi reſpectable que celui de premier Prince du Sang.

Le Duc de Boüillon ſçavoit que la plûpart des Grands étoient mécontens de la Cour; les uns pour des offences reçûës; d'autres pour des interêts auſquels elle avoit eu peu d'égard;

d'autres enfin par l'envie qu'ils portoient au Maréchal d'Ancre. Car quoique ce vice soit le plus lâche, & parconséquent le plus indigne de ceux qui se piquent de quelque générosité, il ne laisse pas d'être très-ordinaire à la Cour ; peu de gens s'en défendent : il est souvent la cause des plus grandes révolutions. Le Duc de Boüillon sçavoit encore que les Provinces étoient remplies de gens mal-satisfaits du Gouvernement. C'étoit le fruit du peu d'égard qu'on avoit eu aux remontrances des Etats Généraux, & du peu de satisfaction que la Cour leur avoit donné. Pour ce qui est de Paris, le Duc de Boüillon n'ignoroit pas qu'il suffisoit de se déclarer l'ennemi du Maréchal d'Ancre qui y étoit universellement haï, pour être favorisé du peuple & du Parlement.

Memoires du Duc de Rohan, Liv. 1.

Toutes ces considerations porterent le Duc de Boüillon à prendre de nouveaux engagemens avec le Prince de Condé, & à former un nouveau parti sous son nom plus redoutable que celui à qui l'on avoit été obligé d'accorder la convocation des Etats Généraux. Le Prince y avoit toutes les

dispositions que ces mécontentemens particuliers pouvoient lui inspirer ; mais il lui faloit un homme du caractere du Duc de Boüillon, profond, adroit, insinuant, également habile pour la Guerre & pour le Conseil, en un mot capable de former un grand dessein & plus capable encore de l'éxécuter. Jamais toutes ces qualitez ne parurent plus que dans l'éxécution du projet qu'on va raconter.

La premiere démarche que fit le Duc de Boüillon pour former un nouveau parti, fut d'engager si-bien le Prince de Condé, qu'il ne s'en pût plus dédire. Lorsqu'il s'en vit assuré, il gagna les Seigneurs mécontens, & Edmond Ambassadeur d'Angleterre qui porta le Roy son Maître à favoriser ses desseins. Ensuite il s'assura de Rouvray député Général des Eglises Calvinistes, de Desbordes-Mirande, & de Berteville Deputez à l'Assemblée générale des Prétendus Réformez qui alloit se tenir à Grenoble. Il les engagea à porter le parti Calviniste à se déclarer pour le Prince de Condé ; & afin qu'ils le fissent plus efficacement, il fit esperer au premier s'il y réussissoit, l'Ambassade aux Pro-

Mémoires de Rohan. Ibid.

vinces unies ; il promit au second, une charge de Conseiller en la Chambre de l'Edit, & au troisiéme, la Députation générale : puissans motifs de persuasion, & qui eurent aussi l'effet qu'il s'en étoit promis. Ces mesures prises, il envoïa des personnes affidées dans les Provinces, pour profiter du mécontentement général dont on a parlé.

Il étoit difficile d'engager tant de gens de caracteres si opposez, & d'interêts si differens à s'unir & à concourir tous à la même fin. Le Duc de Boüillon ne laissa pas d'y réussir,
Ibid. & il le fit avec tant d'art & d'une maniere si imperceptible, que le Duc de Rohan avoüe que ceux même qui avoient résolu de ne se point mêler des affaires du Prince de Condé, se trouverent insensiblement de la partie. Le Duc de Boüillon n'en demeura pas-là ; il entreprit de faire déclarer le Parlement de Paris en faveur du Prince de Condé. Pour en venir à bout, il pressentit d'abord si les Chefs de cette Compagnie seroient d'humeur à favoriser le Prince en cas qu'il fît quelque démarche d'éclat contre la Cour. Cet expédient ne lui

n'aiant pas réussi, il crut que ses mesures seroient plus justes s'il engageoit le Parlement à se déclarer le premier, & s'il le mettoit par-là dans la nécessité de recourir au Prince & aux Seigneurs de son parti, afin qu'ils appuïassent de leur nom & de leur autorité ce qu'il auroit commencé.

C'étoit ce semble, prendre l'affaire par le biais le plus difficile ; mais il n'en est point qui ne réussisse quand on prend les gens par leur foible, & qu'on sçait remüer à propos certaines dispositions secretes dont personne n'est exempt, & dont les Compagnies sont d'ordinaire plus susceptibles que les particuliers. Voila donc le Duc de Boüillon en commerce avec les Gens de Robe. Il sçavoit qu'ils étoient très-mécontens du peu d'égard que la Cour avoit eu aux remontrances du tiers-Etat pendant la tenuë des Etats Généraux. Il profite de ce mécontentement ; il entretient les uns des ateintes que la Cour avoit ellemême données à l'autorité du Roy pour établir de plus en plus celle de la Cour de Rome ; il parle aux autres de l'audience favorable accordée au Clergé & à la Noblesse ; au pré-

judice du tiers-Etat, lorſque ces deux ordres avoient demandé la reception du Concile de Trente. Il exagere la diminution de la juriſdiction des Magiſtrats Civils, au regard des affaires Eccleſiaſtiques. Il fait voir les conſéquences de la réſolution ſuggerée aux Etats Géneraux, ſur l'accompliſſement du double Mariage avec l'Eſpagne. Il réveille leur délicateſſe ſur l'autorité prétenduë par le Parlement. Il leur repreſente qu'il ne doit pas ſouffrir qu'on la réduiſe à juger ſeulement les differens des particuliers; que les Princes du Sang, les Pairs, & les grands Officiers de la Couronne ne ſont pas membres du Parlement, pour s'occuper du jugement des procès; que ſi ſon autorité n'alloit pas plus loin, on ne les y eût pas aſſociez.

Par tels & ſemblables diſcours, le Duc de Boüillon entretient, augmente, autoriſe les mécontentemens du Parlement. Il l'excite enſuite à prendre des réſolutions vigoureuſes pour la réformation de l'Etat, à profiter de la jeuneſſe du Roy, & à ne pas attendre que ſon autorité mieux établie ne leur permît plus de parler,

ou les réduisît à faire des remontrances inutiles. Il represente ensuite à tous ces Magistrats la gloire & la consideration, que le Parlement ne manquera pas d'acquerir en obtenant ce que les Etats Généraux avoient demandé inutilement, & peut-être avec trop de foiblesse. Enfin il leur fait comprendre que s'ils veulent faire leur devoir, & témoigner un peu de zele pour le bien public, les Princes & les Grands Seigneurs appuieront si-bien leurs remontrances, que la Reine seroit contrainte d'y avoir égard.

Le Duc de Boüillon étoit trop habile, il connoissoit trop bien la Cour pour ne pas prévoir que le Parlement n'auroit d'elle que des mortifications, dès qu'il entreprendroit de se mêler du Gouvernement de l'Etat. Mais il lui étoit indifferent que les remontrances du Parlement fussent bien ou mal reçûës. Quoiqu'il en pût arriver, il avoit ce qu'il prétendoit ; tout consistoit à le porter à les faire. En effet si la Cour y avoit égard l'on donnoit des bornes à l'autorité de la Reine & à celle des Ministres : si au contraire elles étoient rejettées, le Peuple en faveur duquel elles auroient été fai-

tes, ne manqueroit pas de se déclarer pour le Parlement, & pour ceux qui auroient appuïé ses demandes. Il suffisoit donc au Duc de Boüillon, qu'une Compagnie aussi respectée du Peuple que le Parlement l'étoit, fût engagée à faire une démarche qui l'obligeroit enfin à éclater.

Le Parlement ne porta pas ses vûës si loin : flaté de l'autorité que le Duc de Boüillon lui avoit attribuée, par rapport à ses propres interêts, sans examiner si elle étoit aussi-bien fondée que le Duc paroissoit le croire, il s'émeut, il entre dans ses vûës. En un mot les intrigues & les persuasions du Duc de Boüillon, secondées de quelques personnes qu'il avoit gagnées, y causerent un si grand mouvement que toutes les Chambres commencerent à agir de concert, & à suivre les impressions que le Duc leur avoit données. Trois jours après que le Roy eut congedié les Députez aux Etats Généraux, les Chambres des Enquêtes députerent deux Conseillers de chaque Chambre, pour aller à la grand' Chambre, prier le premier Président de Verdun, d'assembler toutes les Chambres, pour déliberer

sur les remontrances que le Parlement avoit résolu depuis long-temps de faire au Roy. Le premier Président avec qui l'on agissoit de concert, les fit aussi-tôt assembler. Fayet Président à la premiere des Enquêtes, representa à la Compagnie, qu'on avoit demandé l'Assemblée de toutes les Chambres, pour faire souvenir le Parlement de la parole que le Roy lui avoit donnée de ne répondre pas aux Cahiers qui lui seroient presentez par les Députez des trois ordres du Royaume, & de ne prendre aucune résolution sans entendre premierement les remontrances que son Parlement avoit à lui faire. Il est temps de penser, ajoûta Fayet, à ce que nous avons à representer à Sa Majesté. Nos remontrances ne furent jamais plus nécessaires au bien public, & au service du Roy, qu'elles le sont à present.

La proposition du Président Fayet fut favorablement reçûë. On emploïa trois seances à déliberer des moïens de l'éxécuter. Tout le monde convenoit qu'on ne pouvoit pas se dispenser de faire des remontrances au Roy sur l'état present des affaires du-

Royaume, & que rien n'étoit plus pernicieux & n'alloit plus à la ruine entiere de l'Etat, que de lui laisser ignorer l'abus que l'on faisoit de son autorité. Mais les avis furent partagez sur le temps & sur la maniere d'éxécuter cette résolution. Les uns disoient que le bruit étoit que le Roy devoit venir au Parlement dans peu de jours; qu'il faloit remettre à ce temps-là à lui faire les remontrances. D'autres opinerent à prier premierement le Roy, d'ordonner au Chancelier, aux Princes, aux Ducs & Pairs, & aux grands Officiers de la Couronne qui ont voix déliberative au Parlement, de s'y rendre, & de donner leur avis sur les remontrances qu'il étoit nécessaire de faire à Sa Majesté. Mais cet avis fut rejetté sur ce que l'on fit réfléxion que c'étoit faire au Roy une demande que la Reine & les Ministres qui seroient infailliblement consultez, ne lui conseilleroient jamais d'accorder.

On en prit cependant occasion de faire une autre proposition qui fut généralement acceptée. » Puisque les » Princes, les Ducs & Pairs, & les » grands Officiers de la Couronne sont

membres du Parlement (dirent quelques-uns de ceux qui n'étoient affectionnez ni à la Reine ni aux Ministres) nous pouvons bien les inviter de nous mêmes à se trouver à une délibération aussi importante que celle dont il s'agit. Ces Messieurs n'ont pas besoin pour cela d'une permission expresse du Roy. Leur naissance, ou leur dignité ne leur donnent-elles pas droit d'assister au Parlement quand ils le veulent ? L'avis étoit spécieux ; on n'en prévit aucun inconvenient : aussi fut-il suivi d'un Arrêt rendu le 28. Mars l'an 1615. Il portoit que les Princes, les Ducs & Pairs, & les grands Officiers de la Couronne, aïant séance & voix délibérative au Parlement, qui se trouvoient alors à Paris, seroient invitez à venir déliberer avec Monsieur le Chancelier, & avec toutes les Chambres assemblées sur les propositions qui seroient faites pour le service du Roy, le soulagement de ses Sujets, & le bien de l'Etat.

Le Duc de Boüillon qui conduisoit tous ces mouvemens, voïoit avec plaisir le succès de son entreprise. De quelque maniere que la chose

tournât, la démarche dont on vient de parler ne pouvoit que commettre le Parlement avec la Cour; c'est ce qu'il avoit prétendu. Il prenoit ses mesures pour en profiter, lorsque les Ministres effraïez de l'Arrêt du Parlement furent trouver la Reine, qui n'en étoit pas moins allarmée qu'eux. Ils lui representerent avec la chaleur que l'interêt a coûtume d'inspirer, » que le Parlement entreprenoit mani- » festement sur l'autorité souveraine; » qu'il en vouloit à sa Regence, & qu'il » ne pensoit à rien moins qu'à s'ériger » en Examinateur & en Juge, de ce qui » s'étoit fait pendant la minorité. Que » si l'on ne s'opposoit pas promptement » à cette entreprise, on ne seroit plus » en état de la réprimer, & qu'il en » étoit de ces mouvemens, comme d'un » incendie très-facile à éteindre dans » son commencement, mais qui fait » de terribles ravages quand une fois » il a été négligé.

La Reine reconnut d'abord la main qui lui portoit le coup. Persuadée que le parti du Prince de Condé avoit excité ce mouvement dans le Parlement, elle fit défendre de la part du Roy au Prince & aux Seigneurs, qui

s'étoient déclarez pour lui l'année précedente, de se trouver au Parlement s'ils y étoient invitez. Mais comme cette Compagnie pouvoit poursuivre l'éxécution de son dessein, & dresser ses remontrances indépendamment des Princes & des Seigneurs, le Procureur Général Molé, Servin, & le Bret Avocats Généraux, furent mandez au Louvre pour y apprendre les volontez du Roy. Y étant arrivez, ils furent admis à l'Audiance de leurs Majestez, & le Chancelier de Sillery leur déclara que le Roy les « avoit mandez sur l'avis qu'il avoit « reçu de l'Arrêt rendu par le Parle- « ment le jour précédent ; que leurs « Majestez trouvoient fort étrange que « cette Compagnie s'ingerât d'assem- « bler ainsi de son autorité pri- « vée, les premieres personnes de l'E- « tat pour prendre des mesures avec « elles sur le Gouvernement du Royau- « me ; que c'étoit entreprendre sur l'Au- « torité Souveraine, & que cela n'étoit « pas de la competance des Magistrats « uniquement établis, pour rendre la « justice aux particuliers. «

L'Avocat Général Servin répondit, « que le Chancelier leur apprenoit ce

» qu'ils ne ſçavoient pas ; que le Parlement n'avoit jamais eu la pensée » d'entreprendre ſur l'autorité Souveraine, & que les Chambres ne s'étoient aſſemblées que pour donner au » Roy une preuve publique du zele ſincere qu'elles avoient pour le ſervice » de Sa Majeſté, pour la ſureté de ſa » perſonne, & pour le bien de l'Etat.
» La Reine prit alors la parole & dit, » que le Roy avoit été averti de bonne » part de tout ce qui s'étoit paſſé dans » l'Aſſemblée des Chambres ; qu'on y » avoit tenu des diſcours contre l'autorité du Roy ; que l'Arrêt en étoit une » preuve bien claire, que cette entrepriſe étoit nouvelle & inoüie juſques- » alors, & que le Roy n'étoit pas réſolu de la ſouffrir.

Les Gens du Roy ſe trouverent alors dans une conjonćture fort délicate. D'un côté comme leurs Charges les attachoient aux interêts du Roy, il ne leur convenoit point de faire une réponſe qui déplût à Sa Majeſté, dans une occaſion où elle ſe plaignoit d'une ateinte donnée à ſon autorité Souveraine que leurs Charges les obligeoient de défendre. Mais de l'autre, comme ils étoient perſua-

dez que le Parlement ne pensoit à rien moins qu'à entreprendre sur l'autorité du Roy, ils se croïoient obligez de justifier la démarche qu'il avoit faite, mais en sorte qu'on ne dît rien qui pût marquer plus d'attachement aux interêts du Parlement qu'à ceux du Roy.

Ce fut le parti que prit Servin, il répondit à la Reine, que qui que ce fût qui entreprît sur l'autorité du Roy, ils sçavoient à quoi leurs Charges les obligeoient; qu'ils ne souffriroient jamais qu'on y donnât la moindre atteinte; mais que comme ils connoissoient aussi l'innocence des intentions du Parlement, ils se « croïoient obligez de representer à Sa « Majesté qu'ils sçavoient très-certain- « nement que le Parlement n'avoit ja- « mais pensé à entreprendre sur l'au- « torité du Roy; qu'il n'avoit dessein « que de faire quelques propositions « avantageuses au service de Sa Ma- « jesté, & au soulagement du peuple; « que la Compagnie en invitant les « Princes, les Seigneurs & les grands « Officiers de la Couronne à se rendre « au Parlement, n'avoit point eu d'au- « tre vûë que d'avoir Monsieur le Chan- «

„ celier & les premieres perſonnes du
„ Royaume, pour témoins de ſa fide-
„ lité, & de ſon attachement inviolable
„ au ſervice du Roy ; qu'enfin tous les
„ membres du Parlement ſeroient bien
„ fâchez qu'on pût ſeulement les ſoup-
„ çonner d'avoir manqué à ce qu'ils
„ devoient au Roy & à l'Etat. Servin
„ ajoûta, qu'il croïoit devoir ce témoi-
gnage au Parlement, & qu'il prioit
„ Sa Majeſté de trouver bon qu'il le lui
rendît.

Le Roy qui n'étoit pas à beaucoup près ſi irrité que la Reine contre le Parlement, & qui commençoit à ſe laſſer de la dépendance où elle le te-noit, s'étoit contenté de répondre qu'il aſſembleroit ſon Conſeil pour aviſer à ce qu'il ordonneroit touchant l'Arrêt du Parlement ; & il alloit congedier les Gens du Roy, lorſque la Reine prit la parole, & dit qu'il
„ faloit aſſembler à l'heure même le
„ Conſeil, & que l'affaire dont il s'a-
„ giſſoit, ne ſouffroit point de remiſe.
Le Conſeil fut donc aſſemblé, & les Gens du Roy ſe retirerent pour attendre ce qui y auroit été réſolu. Quelque temps après, le Roy les fit appeller, & leur dit, qu'il les fai-

ſoit entrer pour leur commander de « faire ſçavoir eux-mêmes au Parle- « ment, ce qu'il avoit réſolu dans ſon « Conſeil. Servin repreſenta envain, « qu'il ne convenoit point au ſervice du Roy, qu'on les chargeât de porter des ordres fâcheux au Parlement. Il fit inutilement tout ce qu'il put pour s'en diſpenſer; le Roy voulut abſolument qu'ils lui déclaraſſent de ſa part, que Sa Majeſté vouloit que le « Regiſtre de la délibération lui fût en- « voïé, & que ſon Procureur Général, « & ſes Avocats Généraux lui appor- « taſſent eux-mêmes l'Arrêt du Parle- « ment; qu'elle défendoit aux Magiſ- « trats de paſſer outre à l'éxécution de « l'Arrêt, & qu'elle entendoit que les « Gens du Roy lui vinſſent donner avis « de la maniere dont le Parlement re- « cevroit ſes ordres. «

Un commandement ſi abſolu ne ſouffroit point de replique. Le Parlement obéit, le Regiſtre & l'Arrêt furent portez à Sa Majeſté, & les Gens du Roy furent chargez de lui faire les excuſes de la Compagnie, & de l'aſſurer de ſa fidélité. La Cour parut contente de la ſoumiſſion du Parlement; elle écouta avec plaiſir

la Harangue de l'Avocat Général, &
» le Roy se contenta d'y répondre qu'il
» verroit l'Arrêt, & qu'au premier jour
» il feroit sçavoir sa volonté au Parlement.

La Reine & les Ministres esperoient que les choses en demeureroient-là. Mais le Duc de Boüillon qui suivoit cette affaire, en pensoit tout autrement. Les difficultez ne servoient qu'à l'animer, & il se rebutoit d'autant moins de son entreprise, qu'il n'étoit rien arrivé qu'il n'eût prévû, & à quoi il ne se fût attendu. Les mortifications que le Parlement avoit reçûës de la Cour servoient même au dessein qu'il s'étoit proposé, d'engager enfin le Parlement à faire un coup d'éclat. Il prétendoit par-là préparer les esprits à bien recevoir les plaintes & les manifestes que le Prince de Condé & ceux de son parti méditoient pour engager tous les ordres de l'Etat à en procurer la réformation. Mais ce qui ne rebutoit pas le Duc de Boüillon, avoit si fort étonné le Parlement, qu'il paroissoit impossible de le faire revenir de la consternation où les ordres fulminans de la Cour l'avoient jetté. Il est vrai que le ressen-

timent qu'il en avoit conçû ne pouvoit être plus vif, & que la violence qu'il se faisoit pour le dissimuler, ne servoit qu'à l'animer d'avantage contre les Ministres & contre la Reine même. Il les regardoit comme les auteurs de tous les mauvais traitemens qu'il venoit d'essuïer, & qu'il croïoit n'avoir pas méritez.

Le Duc de Boüillon persuadé de ces dispositions du Parlement ne manqua pas de s'en prévaloir. Il témoigne à tous les particuliers de la Compagnie à qui il crut se pouvoir fier, que les Princes & les Seigneurs regardoient comme faites à eux-mêmes les mortifications que venoit de recevoir une compagnie dont ils étoient membres, & qu'ils les ressentoient d'autant plus vivement qu'ils en étoient en partie la cause innocente; qu'ils ne comprenoient pas qu'on pût faire un crime au Parlement d'avoir proposé de les inviter à leur Assemblée, eux qui en étoient membres, & qui ne manquoient jamais de s'y trouver lorsqu'ils en étoient priez par des particuliers; que cela s'appelloit prendre les choses d'une hauteur qui ne pouvoit ni se souffrir, ni se dissimuler,

Que si un pareil traitement venoit du Roy, la Majesté Souveraine obligeoit à une soumission dont l'on se croïoit dispensé à l'égard des Ministres, & d'une Reine même qui n'étoit plus Regente, & qui abusoit du nom & de l'autorité d'un jeune Roy, pour se mettre à couvert des suites que les remontrances du Parlement pourroient avoir, par rapport à ses interêts & à ceux de ses créatures. Après que le Duc de Boüillon se fut ainsi insinué dans les esprits, & qu'il eut pris chacun par son foible, il representa le mépris que le Parlement ne manqueroit pas de s'attirer, en ne soutenant pas une démarche aussi juste, aussi nécessaire & aussi éclatante que l'Arrêt donné pour la convocation des Princes, des Pairs, & des grands Officiers de la Couronne. Il parle ensuite d'autant plus fortement de tous les abus contre lesquels le Parlement avoit dessein de dresser ses remontrances, qu'ils étoient tous très-opposez aux maximes du Parlement; qu'il entroit par-là dans ses vûës, & qu'il flatoit son ressentiment.

Ce discours fait dans un autre temps auroit eu tout l'effet que le Duc de

Boüillon prétendoit ; mais le Parlement étoit si consterné des menaces de la Cour, qu'il étoit réduit à approuver ce que le Duc disoit sans oser rien entreprendre. Il parut dans cette occasion combien un Homme habile & d'un caractere supérieur quand il veut fortement une chose, est capable de l'inspirer aux autres. Le Duc de Boüillon ne se rebuta point ; plus le Parlement lui paroît abbatu, plus il s'efforce de le relever. Il anime les uns, il fortifie les autres, il inspire aux plus timides une partie de son ardeur & de sa résolution. Enfin quand il connut que le Parlement étoit ébranlé, & qu'il commençoit à revenir de sa consternation, pour achever de le déterminer à faire un coup d'éclat : Vous ne serez pas seuls (lui dit-il) à vous commettre avec la Cour. Le « premier Prince du Sang & les princi- « paux Seigneurs du Royaume, atten- « dent avec impatience que vous vous « acquittiez de ce que vos charges & le « bien de l'Etat demandent de vous. « Dès que vous aurez fait vos remon- « trances, ils se déclareront en vôtre « faveur, & nous reverrons tous ensem- « ble si trois ou quatre Ministres nous donneront la Loy.

Une assurance si positive du concours des Princes, des Pairs & des Grands Officiers de la Couronne avec le Parlement, rendit à cette Compagnie sa premiere vigueur. Elle s'assembla quelques temps après, & pour parvenir ensuite à l'affaire des remontrances, on proposa d'abord ce que le Roy avoit dit à l'Avocat Général
» Servin, qu'il feroit sçavoir sa volon-
» té au Parlement, sur son Arrêt rendu
» pour la convocation des Princes &
» des Seigneurs. L'on prit ensuite occasion de déliberer s'il ne seroit pas à propos de supplier le Roy de donner sa réponse au Parlement, & de lui faire sçavoir sa volonté, selon que Sa Majesté l'avoit promis. Car enfin
» (ajoûta-t-on) il ne convient point
» que les résolutions du Parlement
» soient arrêtées, parce que certains
» Courtisans surprennent le Roy, &
» abusent de sa confiance.

La Cour qui étoit attentive aux mouvemens du Parlement, n'eut pas plûtôt appris cette nouvelle démarche, qu'il fut ordonné à la Compagnie de se rendre au Louvre par Députez. Toutes les Chambres députerent ; le premier Président de Verdun se mit à

la tête des Députez. On les conduisit à l'Audiance du Roy, & Sa Majesté leur dit que puisque le Parlement vouloit sçavoir sa réponse, son Chancelier alloit la leur faire. Le Chancelier prit alors la parole, & fit un long discours, qui fut d'autant plus mortifiant pour les Députez, qu'il se réduisoit à prouver que le Parlement n'étoit point en droit de se mêler des affaires d'Etat, & qu'il ne pouvoit même faire des remontrances au Roy, que lorsqu'il en étoit requis par Sa Majesté. Cependant comme il remarqua sur le visage du premier Président & de ceux qui l'accompagnoient, l'indignation que son discours leur avoit causée, il crut le devoir adoucir. Ce fut ce qui l'obligea d'ajoûter que Sa Majesté sçavoit que les jeunes Conseillers avoient fait donner l'Arrêt; que le plus grand nombre l'avoit emporté sur les anciens & sur les plus sages; que le Roy en sçavoit bon-gré à ces derniers; qu'il se souviendroit de leur fidelité, & qu'il les prioit de continuer : que cependant Sa Majesté leur défendoit d'éxécuter l'Arrêt rendu pour la convocation des Princes & des Pairs du Royaume,

& de faire désormais aucune délibération sur cette affaire. Le Roy confirma ensuite en peu de mots tout ce que son Chancelier avoit dit.

Le premier President indigné contre le Chancelier, ne daigna pas lui répondre ; mais adressant la parole au Roy, il lui dit avec beaucoup de respect, que comme le Parlement n'avoit pas pû prévoir ce que Sa Majesté avoit à leur dire, il n'avoit pas pû non plus leur donner commission de lui expliquer ses veritables sentimens ; qu'ils ne manqueroient pas de lui faire un rapport fidele de ce que le Roy leur avoit déclaré, & de tout ce que Monsieur le Chancelier avoit jugé à propos de leur dire ; que cependant ils supplioient Sa Majesté d'agréer les respects de son Parlement, & les assurances de sa fidelité, & de prendre l'Arrêt rendu en bonne part. Il ajoûta pour mortifier à son tour le Chancelier, que l'Arrêt avoit été rendu non par l'avis des derniers de la Compagnie, mais d'un consentement unanime ; que les jeunes & les anciens y avoient également concouru ; & que tout le Parlement avoit cru que
bien

bien loin d'entreprendre ſur l'autorité de Sa Majeſté, c'étoit lui donner une nouvelle preuve de la droiture de ſes intentions, & de ſon attachement à ſon ſervice.

La Reine qui juſques alors avoit gardé le ſilence jugea à propos de le rompre; mais ce ne fut que pour répeter ce que le Chancelier avoit dit: » je ſuis informée, dit-elle, à n'en « pouvoir douter que les jeunes Con- « ſeillers ſont les Auteurs de l'Arrêt, « & qu'ils l'ont fait paſſer à la pluralité « des voix. Je n'en ſçai pas mauvais « gré à la Compagnie. Je remercie les « Anciens & tous ceux qui s'y ſont op- « poſez. Le Roy mon Fils ſe ſouvien- « dra de leur fidelité, & je ferai enſor- « te qu'il leur donne des marques de ſa « bonne volonté. «

Le premier Préſident perſuadé (comme il étoit vrai) que la Reine ſçavoit tout le contraire de ce qu'elle diſoit, prit ſon diſcours pour une nouvelle inſulte faite au Parlement. Ce fut ce qui l'obligea de lui répondre qu'il la ſupplioit très-humblement de croire que tout le Parlement avoit concouru à l'Arrêt; qu'il étoit l'ouvrage de toute la Compagnie;

que ceux qui lui avoient dit le contraire, ne lui avoient pas fait un rapport fidele : qu'ainsi il la prioit de ne point faire de distinction, de les honorer tous également de sa bien-veillance, & de sa protection auprès du Roy. C'est ainsi que finit l'Audiance donnée aux Députez du Parlement.

La Cour crut encore que l'affaire n'iroit pas plus loin, & qu'après des défenses si expresses, le Parlement ne seroit pas assez hardi pour continuer ses déliberations. Mais soit que le Duc de Boüillon qui ne perdoit point son projet de vûë, eût renouvellé ses sollicitations ; soit que l'assurance qu'il avoit donnée du concours des Princes & des Seigneurs avec le Parlement, rassurât la Compagnie ; le premier Président n'eut pas plûtôt fait son rapport aux Chambres assemblées, qu'il fut unanimement résolu que sans se départir de la premiere déliberation, un certain nombre de Conseillers seroit choisi dans chaque Chambre pour dresser de concert avec les Présidens, les Remontrances qu'on avoit résolu de presenter par écrit à Sa Majesté.

La Reine promptement avertie

que le Parlement persistoit dans sa premiere résolution, crut qu'en prenant les choses de hauteur, elle en empêcheroit les suites. Dans cette vûë elle envoïa un Huissier du Cabinet commander au premier Président de la part du Roy, de se rendre au Louvre, accompagné, comme il étoit deux jours auparavant. Le premier Président obéit, & le Roy lui dit qu'il les avoit mandez, sur ce qu'on l'avoit averti, que nonobstant ses défenses le Parlement persistoit à dresser ses Remontrances; surquoi (ajoûta-t-il) la Reine ma Mere vous déclarera ma volonté. Elle prit aussitôt la parole, & dit d'un ton aigre & menaçant, que l'entreprise du Parlement étoit sans exemple; que le Roy en puniroit les Auteurs s'ils persistoient dans leurs desobéissance, & qu'il leur défendoit encore absolument de lui faire des Remontrances sur le gouvernement de l'Etat. Le premier Président répondit froidement & en peu de mots, qu'il feroit sçavoir au Parlement les intentions de Sa Majesté: après quoi il fut congedié. Le lendemain il fit son rapport aux Chambres assemblées. Mais

l'impreſſion que le dernier diſcours du Duc de Boüillon avoit faite ſur les eſprits, étoit ſi forte, & ſes offices réiterez ſi efficaces, que les Magiſtrats nommez pour concerter les Remontrances, ne laiſſerent pas de continuer leur travail.

La fermeté du Parlement étonna la Reine, & effraïa les Miniſtres, particulierement le Chancelier. Il avoit évité de ſe trouver à la derniere Audiance; mais il n'en étoit pas pour cela mieux avec le Parlement. Il craignoit d'avoir part aux Remontrances, mais c'étoit un coup qui ne ſe pouvoit plus détourner. En effet, après bien des déliberations, le Conſeil crut que ce ſeroit commettre l'autorité du Roy que de s'oppoſer davantage au deſſein de cette Compagnie; qu'il faloit lui laiſſer faire les Remontrances dont elle paroiſſoit ſi entêtée; & qu'on en ſeroit quitte pour n'y avoir d'égard qu'autant qu'on le jugeroit à propos. La Cour abandonna donc cette affaire, pour ſe donner toute entiere à rompre les meſures que prenoit le Duc de Boüillon, du côté des Calviniſtes. La Reine embarraſſée de tous côtez connut alors,

mais trop tard, qu'elle n'avoit pas dû négliger un Homme du caractere & de l'habileté du Duc de Boüillon. Le passé l'en avoit assez instruite ; mais elle étoit tellement livrée aux conseils du Maréchal & de la Marêchale d'Ancre qui avoient rompu avec le Duc, & avec tous les Grands de son parti, qu'elle ne voïoit plus que par leurs yeux.

Cependant elle n'étoit pas si occupée de ce qui se passoit dans les Provinces, qu'elle ne pensât de temps en temps à gagner le Parlement ; mais elle l'avoit traité avec tant de hauteur qu'il n'étoit pas aisé d'y réussir. Elle crut pourtant que comme l'interêt vient à bout de tout, elle adouciroit du moins son mécontentement, en lui accordant la continuation de la Paulette, ou du Droit annuel. L'Arrêt du Conseil qui l'ordonnoit, fut publié dans le temps même que le Parlement travailloit avec le plus d'application à ses Remontrances. La Compagnie reçut volontiers ce qu'on lui donnoit ; mais comme la continuation de la Paulette n'étoit pas moins avantageuse au Roy qu'aux Magistrats, ils ne la regar-

derent pas comme une grace, & n'en firent pas moins leur chemin.

Après que les Remontrances eurent été digerées avec beaucoup de soin, qu'elles eurent été lûës & relûës, avec toute l'exactitude possible, & qu'on les eut unanimement approuvées, les Gens du Roy eurent ordre d'aller dire au Chancelier que le Parlement demandoit Audiance au Roy. Elle fut accordée pour le 22. de May après midi. Le premier Président, six Présidens à Mortier, douze Conseillers de la Grand' Chambre, un Président & trois Conseillers de chacune des Enquêtes, autant de celles des Requêtes, & les Gens du Roy allerent au Louvre : ils étoient en tout quarante. Le Peuple averti de ce mouvement, & très-prévenu en faveur du Parlement, bordoit les ruës, & il y avoit dans la Cour du Louvre, aux fenêtres & sur les escaliers, autant de monde que dans les occasions les plus extraordinaires. Les Députez du Parlement furent conduits d'abord dans la Sale où les Ambassadeurs avoient coûtume d'attendre que le Roy les envoïât prendre quand il devoit leur donner Audiance. Quelque-temps

Memoires de Rohan. Liv. 1.

après Vitry Capitaine des Gardes les conduisit à la Chambre du Conseil. Le Roy & la Reine y étoient, accompagnez des Ducs de Nevers, de Guise, de Vendôme, de Montmorency, d'Epernon, du Chancelier, des Marêchaux d'Ancre, & de Souvré, de plusieurs autres Seigneurs, & des principaux Conseillers d'Etat.

Le premier Président harangua le Roy. Son discours fut respectueux & plein des protestations ordinaires de la fidelité & des bonnes intentions du Parlement : en le finissant il presenta au Roy le Cahier des Remontrances; Sa Majesté le remit à Lomenie Secretaire d'Etat, & ordonna aux Députez de se retirer. Tout le monde croïoit l'Audiance finie, & les Courtisans commençoient à se dire à l'oreille, *voila bien du bruit pour rien*; lorsque le premier Président reprit la parole, & dit au Roy qu'ils étoient chargez de supplier très-humblement Sa Majesté de faire lire les Remontrances en leur presence. Il ajoûta qu'il pourroit y avoir des choses qui auroient besoin d'explication, & qu'ils la donneroient sur le champ, afin que personne ne pût douter des

bonnes intentions du Parlement.

Ce n'étoit ni la volonté de la Reine, ni celle des Ministres, que ces Remontrances fussent lûës devant une compagnie si nombreuse. Comme elle ne doutoit point qu'on n'y taxât sa Regence, & qu'on ne s'y plaignît de bien des choses qui s'étoient passées depuis la mort du feu Roy, elle eût bien souhaité de s'en rendre Maîtresse, & de ne les communiquer qu'à ceux qui avoient interêt de soutenir son administration. Mais le Roy à qui de nouveaux Favoris commençoient à rendre sa conduite suspecte, sans prendre son avis, ordonna qu'on fît la lecture des Remontrances. Le Cahier fut donné au Fils de Lomenie ; il le lut à haute voix, & tout le monde l'écouta avec beaucoup d'attention. On ne rapportera point ici ces Remontrances ; outre qu'elles sont trop longues, ce seroit s'éloigner trop du sujet de cette Histoire ; on peut les voir dans quantité de Mémoires de ce temps-là. On se contentera de dire que conformément aux vûës & aux sollicitations du Duc de Boüillon, le Roy y étoit supplié d'entretenir les anciennes al-

Memoires de Rohan. Liv. 1. Mercure François à l'an 1615.

liances de la Couronne, d'avoir les nouvelles pour suspectes, & de s'attacher aux maximes du Gouvernement du feu Roy. Par-là le Parlement ne paroissoit pas approuver le double Mariage avec l'Espagne; ce qui déplut fort à la Reine qui le regardoit comme le chef-d'œuvre de sa Regence. L'on s'y plaignoit encore de la mauvaise administration, & de la dissipation des Finances, des Charges & des Gouvernemens donnez à des Etrangers; ce qui regardoit le Marêchal d'Ancre, & ce qui choqua encore la Reine au dernier point. Enfin les Ministres & le Chancelier en particulier y étoient taxez. L'on demandoit la réformation du Conseil, & qu'il fût rétabli sur l'ancien pied. L'on peut juger par ces quatre ou cinq articles, si la lecture de ces Remontrances pouvoit être agréable à la plûpart de ceux qui l'entendirent.

La lecture des Remontrances finie, les Députez eurent ordre de se retirer, & d'attendre dans une chambre voisine jusques à ce que le Roy eût déliberé sur la réponse qu'il devoit leur faire. On les fit rentrer quelque temps après, & le Roy leur dit qu'il

étoit très-mécontent de leurs Remontrances. La Reine prit ensuite la parole, & maltraita fort le Parlement. Le Chancelier qui parla après elle, n'en fit pas moins. En un mot les Députez furent congediez après que le Chancelier leur eut dit de la part du Roy, que Sa Majesté feroit réponse à leurs Remontrances quand elles auroient été examinées dans son Conseil.

23. de May 1615. Dès le lendemain * le Roy dans son Conseil d'Etat donna un Arrêt par lequel il cassoit celui du Parlement, donné le 28. de Mars, faisoit défense à la Compagnie de s'entremettre à l'avenir des affaires d'Etat, sinon quand elle en seroit requise ; & afin que la mémoire d'une pareille desobéissance fût tout-à-fait éteinte, Sa Majesté ordonnoit que l'Arrêt & les Remontrances seroient biffées & ôtées des Registres. Il n'y eut pas peu de difficulté à faire lire & enregistrer cet Arrêt au Parlement : mais enfin le Roy l'ordonna d'une maniere si absoluë, qu'il n'y eut pas moïen de s'en dispenser. C'est ainsi que finit cette grande affaire. Il en arriva ce que le Duc de Boüillon avoit prévû.

Le Parlement ne fut point écouté ; il fut même fort mal-traité ; il en conçut un ressentiment qui ne pouvoit être plus vif ; ce ressentiment le porta à s'attacher au parti du Prince de Condé. C'est ce que le Duc qui n'avoit pas accoûtumé de se tromper dans ses conjectures, avoit prétendu. Mais il restoit une difficulté ; le Duc de Boüillon avoit promis positivement au Parlement, que le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti se déclareroient pour lui, au cas qu'il fit les Remontrances qui avoient été projettées. Le Parlement les avoit faites ; il s'étoit par-là commis avec la Cour. Il étoit question qu'on lui tint parole, & il en sollicitoit fortement le Duc de Boüillon. Son embarras n'étoit pas petit ; le Prince de Condé n'alloit pas aussi vite qu'il le souhaitoit ; les Seigneurs du parti n'avoient pas encore pris leurs mesures ; la Cour qui s'en défioit, les faisoit observer. Tout ce que put faire le Duc de Boüillon, fut de promettre au Parlement qu'il seroit content ; mais il ajoûta que l'éxécution des grands desseins demandoit du temps, & qu'on s'exposoit à les faire échoüer

Memoires de Rohan. Liv. 1.

en précipitant trop les choses. En conséquence de cette promesse, le Duc de Boüillon sollicita si vivement le Prince de Condé de dégager sa parole donnée au Parlement, que le Prince pour avoir lieu de rompre avec la Cour, s'opposa en plein Conseil au voïage de Guyenne. La Reine le proposoit pour accomplir le double Mariage. Elle en souhaitoit la conclusion avec toute la passion dont est capable une femme qui est entêtée, & qui n'a pas accoûtumé d'être contredite. Ainsi c'étoit attaquer Marie de Medicis par l'endroit le plus délicat, & qui lui étoit le plus sensible.

Mémoires de la Regence de Marie de Medicis.

Le Duc de Boüillon qui avoit donné ce conseil au Prince de Condé, ne s'attendoit pas que la Reine déférât à l'opposition du Prince, soutenuë de celle des Seigneurs de son parti. Il ne pensoit qu'à le commettre avec la Reine, sûr qu'après cela il le méneroit plus loin qu'il ne croïoit. En effet Marie de Medicis eut si peu d'égard aux Remontrances du Prince de Condé, & à celles des Seigneurs qui lui étoient liez, quoiqu'appuïées de très-fortes raisons, qu'elle n'en fit que hâter le voïage de Guyenne,

avec plus d'empressement qu'elle n'avoit fait jusques alors. Le Prince de Condé choqué au dernier point du mépris si public que la Reine faisoit de ses avis, & de la hauteur avec laquelle elle disposoit de la personne du Roy, quoiqu'elle ne fût plus Regente, fit une assemblée de ses amis pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. Le Duc de Boüillon qui n'avoit garde de manquer l'occasion de dégager la parole qu'il avoit donnée au Parlement, y opina fortement. Les Ducs de Mayenne & de Longueville & les autres Seigneurs du parti en firent de même. En un mot il fut résolu qu'on opposeroit au voïage de Guyenne autre chose que des conseils pareils à ceux qui avoient été si mal reçûs.

En exécution de cette déliberation le Prince de Condé quitta la Cour, s'en alla d'abord à Saint-Maur, & de-là dans son Comté de Clermont en Beauvoisis, ancien patrimoine de la Maison de Bourbon. Le Duc de Boüillon se retira en même-temps dans sa Principauté de Sedan, pour y prendre les mesures conformes aux projets dont on étoit convenu. Le

Duc de Mayenne partit pour Soissons, & le Duc de Longueville se rendit dans son Gouvernement de Picardie. Ce départ du Prince de Condé & des Seigneurs qui avoient pris des engagemens avec lui, fut comme le signal de la Guerre dont on va parler.

Aussi-tôt après cette retraite l'on vit plusieurs écrits de la part des Seigneurs mécontens. Un des premiers qui parut, fut une lettre du Duc de Boüillon au Président Jeannin, Contrôleur Général des Finances. Il y justifioit son départ de la Cour, & se plaignoit à peu près des mêmes choses dont le Parlement s'étoit plaint dans ses Remontrances. Cet écrit fut suivi d'un autre, où le Chancelier de Sillery fut attaqué personnellement; il avoit pour titre, *la Noblesse Françoise au Chancelier.* Le Gouvernement y étoit décrié de la maniere la plus affreuse. On crut que le Parlement en étoit l'Auteur. C'est ce qui porta la Cour à y répondre dans une espece de Manifeste qui fut publié presque aussi-tôt. L'on n'y parloit plus d'un ton si fier, le Gouvernement y étoit justifié avec beaucoup de modération.

La Reine n'en demeura pas-là ; elle fit réflexion qu'en traitant le Parlement avec trop de hauteur, elle avoit donné dans le piege que ses Ennemis lui avoient tendu. Elle craignit qu'il ne se déclarât pour le Prince de Condé, & que le peuple entraîné par son autorité, ne fît enfin la même chose, s'il paroissoit que le Prince agît de concert avec le Parlement. On chercha donc des expédiens pour contenter la Compagnie, & ménager en même-temps l'autorité du Roy qu'on avoit un peu trop commise dans l'affaire dont on a parlé. Ils furent d'autant plus faciles à trouver, que le Parlement croïoit s'appercevoir que le Prince de Condé alloit bien plus à ses fins particulieres, qu'au bien public ; que cette Compagnie n'étoit plus soutenuë par les vives exhortations du Duc de Boüillon, & que ses Chefs commençoient à s'ennuïer de se voir broüillez avec la Cour. Il ne fut donc pas difficile d'accorder deux parties qui ne cherchoient qu'à s'accommoder. Le Parlement fit des excuses au Roy dont il jugea à propos de se contenter, & Sa Majesté de son côté se relâcha sur l'exécution de

l'Arrêt du Conseil d'Etat, qui cassoit tout ce que cette Compagnie avoit fait. La reconciliation du Parlement avec la Cour nuisit depuis beaucoup, aux projets des Seigneurs mécontens.

Cette affaire finie, la Cour s'appliqua à gagner le Prince de Condé. Le Roy lui écrivit plusieurs fois qu'il souhaitoit que le premier Prince de son Sang assistât à son Mariage; que la bienseance demandoit qu'une personne de son rang reçût l'Infante sur les frontieres de France, & qu'elle y conduisît la Princesse sa Sœur destinée au Prince d'Espagne. Mais les réponses que le Prince faisoit à ces lettres donnoient assez à connoître que si l'on ne differoit pas le double mariage, il n'accompagneroit pas le Roy dans son voïage de Guyenne.

Ces refus du Prince de Condé donnoient d'autant plus d'inquiétude à la Cour, qu'il étoit de la derniere importance, que les Provinces en deça de la Loire fussent tranquiles pendant l'absence du Roy. Il étoit aisé de juger que si on y laissoit le Prince & les Seigneurs de son parti, ils ne manqueroient pas d'y exciter du

trouble, & que peut-être même ils feroient soulever la Ville de Paris qui étoit pleine de Mecontens. Pour éviter cet inconvenient, il n'y eut rien que la Reine ne tentât pour engager le Prince de Condé à faire le voïage de Guyenne. Elle supposoit que les Ducs de Longueville & de Mayenne, dont le premier commandoit en Picardie, & le second dans l'Isle de France, suivroient le Roy, si le Prince leur en donnoit l'exemple. Pour ce qui est du Duc de Boüillon ; sensible aux embarras qu'il lui causoit, & plus sensible encore aux mouvemens qu'il avoit excitez dans le Parlement, elle affecta de le négliger, & crut qu'indépendamment de lui, elle pourroit gagner le Prince de Condé. Pour y réussir, Elle commit cette négociation à la Comtesse de Soissons & au Duc de Nevers, qui avoit affecté d'être neutre ; dans la vûë de se faire Médiateur entre la Reine & les Mecontens. Mais ni la Comtesse ni le Duc ne purent rien obtenir du Prince. Le Duc de Boüillon lui étoit devenu trop nécessaire pour rien conclure sans lui. Ainsi plus la Reine témoignoit vouloir se passer de son entremise, plus il s'appliquoit à rompre toutes les

mesures qu'elle prenoit, & il le faisoit avec d'autant plus de succès qu'il s'étoit tellement rendu maître de l'esprit du Prince & de celui des autres Seigneurs, qu'ils suivoient en toutes choses ses sentimens.

Le mauvais succès de la négociation de la Comtesse de Soissons & du Duc de Nevers, obligea la Reine d'avoir recours à Villeroy, pour en commencer une autre. Il faut avoüer qu'elle ne pouvoit pas mieux choisir; outre qu'il étoit très-habile, il avoit toûjours entretenu d'étroites liaisons avec le Duc de Boüillon; & il ne prétendoit pas conclure sans lui l'accommodement dont il s'agissoit. Il s'attacha à le gagner, & il s'y prit si-bien, que secondé du Président Jeannin qu'on lui donna depuis pour adjoint, il eût conclu le traité, si le Marêchal d'Ancre & le Chancelier de Sillery n'en eussent empêché l'effet. Comme ils étoient tous deux fort odieux au Prince de Condé & aux Seigneurs de son parti, ils apprehenderent d'être les victimes de l'accommodement, & qu'on ne les sacrifiât à la satisfaction du Prince. Pour l'éviter, ils remplirent l'esprit de la Reine de tant de

ſoupçons contre Villeroy & Jeannin, qu'elle fit faire une démarche au Roy qui renverſa toutes les eſperances qu'on avoit d'un prochain Traité.

Dès le ſecond jour de la Conference qui ſe tenoit au Château de Coucy en Picardie ; Pontchartrain Secretaire d'Etat fut envoïé au Prince de Condé avec une lettre du Roy, dattée du 26. de Juillet. Elle portoit en termes exprès que Sa Majeſté aïant pris la réſolution de partir pour la Guyenne le premier du mois ſuivant, elle envoïoit un de ſes Secretaires d'Etat pour ſçavoir préciſément du Prince de Condé s'il vouloit ou ne vouloit pas l'accompagner dans ſon voïage. Cette lettre ne ſurprit pas moins Villeroy & Jeannin, que le Prince de Condé & les Seigneurs aſſemblez à Coucy. Le Duc de Boüillon qui n'avoit conſenti à un accommodement, que dans la vûë de ne pas paſſer pour être le ſeul Auteur d'une Guerre-Civile, profite en habile homme de ce contre-temps. Il repreſente aux Seigneurs aſſemblez que la Cour ne penſoit qu'à les tromper, ou à les deſunir, & que ſans perdre temps, il faut lever des Troupes en France

1615.

Memoires de Rohan.

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

& en Allemagne. Tous y consentent, & se donnent le rendez-vous à Sedan. Villeroy & Jeannin se trouvent fort offensez de la défiance que la Reine avoit d'eux, sans qu'ils y eussent donné lieu. On se prépare de part & d'autre à la Guerre. C'est ainsi que des interêts particuliers l'emportent souvent sur le bien public, sur-tout lorsque les Rois ne sont pas en âge de gouverner par eux-mêmes. La Reine ne pensoit qu'à ses interêts & à ceux de ses Créatures. Chacun en faisoit autant; le bien public & le service du Roy ne servoient plus que de prétexte. Dans le fonds c'est à quoi l'on pensoit le moins.

L'on ne peut s'empêcher de remarquer à l'occasion de la négociation de Coucy dont on vient de parler, que le Président Jeannin l'un des Commissaires du Roy, quoique très-éclairé & très-attaché à la Cour, étoit si persuadé que le parti des Seigneurs mécontens n'en vouloit pas à l'autorité du Roy, mais seulement à l'abus que les Créatures de la Reine en faisoient, qu'il crut devoir le témoigner publiquement. En repassant à Noyon pour s'en retourner à la

Cour, les habitans lui demanderent comme ils en uſeroient deſormais avec le Duc de Mayenne qui étoit un des Seigneurs du parti du Prince de Condé, « à la maniere accoûtu- « mée (répondit-il) Monſieur le Duc « eſt toûjours vôtre Gouverneur, & « bon ſerviteur du Roy. « Paroles re- « marquables & qui ſont bien connoître que ce grand Homme n'approuvoit pas le Gouvernement de la Reine, & qu'il ne regardoit pas comme des Ennemis de l'Etat, ceux qui en demandoient la réformation. C'eſt auſſi ce que prétendoit le Duc de Boüillon, & ce que le Roy lui-même prétendit depuis, comme on le verra par la ſuite de cette Hiſtoire. Mais comme les apparences le plus ſouvent décident de tout, le parti du Roy a toûjours paſſé pour être celui du côté du quel il ſe trouve, & qui a l'avantage de ſe pouvoir ſervir de ſon nom, quoiqu'il n'aille pas toûjours au bien de ſon ſervice, & que les interêts particuliers l'emportent ſur ceux de l'Etat qui devroient être inſéparables de ceux du Roy.

La premiere choſe que firent les Seigneurs mécontens après la rupture

de l'Assemblée de Coucy, fut de concerter la réponse que le Prince de Condé devoit faire à la lettre du Roy qui lui avoit été renduë par Pontchartrain. L'affaire étoit de consequence ; aussi y eut-il à son occasion de longues délibérations ; enfin l'on en convint. Le Prince s'y plaignoit respectueusement de ce que l'on précipitoit si fort le voïage de Guyenne. Il representoit que le Roy n'aïant pas encore quinze ans, étant d'ailleurs d'une complexion fort délicate, il ne lui convenoit point de presser ainsi son Mariage ; qu'on y seroit toûjours à temps quand on auroit reglé les affaires de l'Etat, & remedié aux desordres du Gouvernement, conformément aux Remontrances des Etats Généraux, & du Parlement. Il disoit ensuite qu'une démarche si à contre-temps ne se faisoit que par les mauvais conseils de quelques personnes mal intentionnées qui sacrifioient le bien public à leurs interêts particuliers ; que jusques alors il les avoit ménagez pour ne point s'attirer la Reine qui les protegeoit publiquement ; mais que puisqu'ils ne cessoient point d'abuser du nom & de l'autorité du

Roy à la ſubverſion de l'Etat, à l'affoibliſſement de la France qu'on rendoit ſuſpecte à ſes anciens alliez, à la ruine des Princes du Sang, des Officiers de la Couronne, & des principaux Seigneurs du Royaume qui étoient les membres naturels du Conſeil d'Etat, comme ils étoient les appuis de la Couronne; que pour toutes ces raiſons il ſe croïoit obligé de déclarer à Sa Majeſté que les auteurs des deſordres repreſentez par le Parlement, ſont le Marêchal d'Ancre, le Chancelier de Sillery, le Chevalier ſon Frere, Bullion & Dolé Conſeillers d'Etat. Enfin le Prince prioit le Roy d'ordonner qu'on informât contre-eux; que le Conſeil fût mis ſur un meilleur pied, & qu'on eût égard au Remontrances des Etats & du Parlement. Telle étoit la réponſe du Prince de Condé au Roy, & tel étoit à peu-près le Manifeſte qu'il publia quelque temps après.

Une déclaration ſi peu ménagée contre les Créatures de la Reine n'étoit pas du goût du Duc de Boüillon. Il fit ce qu'il put pour empêcher qu'on n'accuſât ſi publiquement le Marêchal d'Ancre. Ce n'eſt pas qu'il

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

fût moins son Ennemi que les autres Seigneurs ; mais c'est qu'il étoit persuadé que sa seule considération étoit capable de porter la Reine à sacrifier toutes choses pour le maintenir : au lieu qu'en l'épargnant, elle pourroit se résoudre à abandonner les autres qu'on avoit nommez ; ce qui faciliteroit dans la suite la ruine du Maréchal d'Ancre. Une fortune comme la sienne, disoit le Duc de Boüillon, ne se renverse pas tout d'un coup ; il en faut saper lentement les fondemens : quand on aura détruit ses appuis, au premier choc elle tombera d'elle-même. Le Prince de Condé entroit assez dans les sentimens du Duc de Boüillon ; mais il falut céder au Duc de Longueville qui déclaroit qu'il quitteroit le parti plûtôt que de souffrir qu'on eût le moindre ménagement pour le Maréchal d'Ancre.

Ce que le Duc de Boüillon avoit prévû, arriva. La Reine offensée au dernier point du peu d'égard que l'on avoit pour elle & pour ses Créatures, animée par le Maréchal & par la Maréchale d'Ancre, persuadée qu'on en vouloit à son autorité, & qu'il y alloit de sa réputation de ne

plus

plus differer le double Mariage, ne garda plus de mesures, & porta toutes choses à l'extrémité. Elle fait donner par le Roy les plus fortes Déclarations contre le Prince de Condé. On leve contre lui une Armée dont le commandement est donné au Maréchal de Bois-Dauphin de l'ancienne & illustre Maison de Laval. On prend toutes les mesures possibles tant du côté des Calvinistes, que de tout autre pour rompre les desseins du Prince. On part pour le voïage de Guyenne après avoir donné les ordres pour la levée d'une seconde Armée que le Duc de Guise devoit commander, & qui étoit destinée à faciliter le passage de leurs Majestez. Enfin lorsque la Cour fut arrivée à Poitiers, le Prince de Condé & ses Adherans sont déclarez Rebeles & Criminels de leze-Majesté. Tout le crédit du Prince ne put empêcher qu'après quelques contestations la Déclaration ne fût verifiée au Parlement de Paris. Le 10. Septembre 1615.

Un coup d'un si grand éclat étonna d'autant moins le Prince & les Seigneurs de son parti, qu'il avoit été prévû. Il y répondit d'abord par un nouveau Manifeste qui fut envoïé

dans toutes les Provinces, & adressé à tous les ordres de l'Etat, & à tous les Parlemens du Royaume en particulier. Ensuite il délivra des commissions, il leva des Troupes dedans & dehors le Royaume, & se prépara à obtenir par la force ce qui avoit été refusé à ses Remontrances. Heureusement pour les Mécontens, la Cour fut arrêtée près de deux mois à Poitiers, par la maladie de la Princesse destinée au Prince d'Espagne. Elle y fut attaquée de la petite-vérole ; il lui falut tout ce temps pour en guerir, & pour se mettre en état de continuer son voïage. Ce contre-temps embarassa extrêmement la Cour, & l'on ne fut pas à se repentir de s'être tant hâté de porter les choses à l'extrémité.

L'Assemblée Générale des Calvinistes se tenoit alors à Grenoble. Le Roy leur avoit permis de s'y assembler sur les assurances positives que Lesdiguieres lui avoit données d'empêcher qu'il ne s'y traitât rien contre son service, & qu'elle ne se laissât entraîner par les sollicitations des Mécontens. Le Duc de Rohan & du Plessis-Mornay Gouverneur de Saumur, tous deux fort accréditez dans

le parti avoient promis la même chose ; le premier par l'envie secrette de traverser les desseins du Duc de Boüillon & de l'emporter sur lui ; le second parce qu'il étoit persuadé qu'il ne convenoit point à ceux de sa Religion de se broüiller avec la Cour. Outre ces précautions, la Reine avoit trouvé le moïen de gagner un grand nombre de Députez, les uns par des promesses, les autres par des graces qui les attachoient aux interêts de Sa Majesté.

Malgré tous ces obstacles le Duc de Boüillon entreprit de faire déclarer l'Assemblée en faveur du parti qu'il avoit embrassé. Pour en venir à bout, il porta le Prince de Condé à y envoïer la Haye l'un de ses Gentilshommes qui avoit déja négocié pour lui. Il y envoïa de sa part la Forêt, avec des Lettres & des Mémoires pour les principaux du parti. Le Duc y representoit avec son adresse ordinaire les inconveniens du double Mariage avec l'Espagne, par rapport aux Calvinistes, & l'interêt qu'ils avoient de s'y opposer. Il y faisoit valoir certaines paroles échapées à des Catholiques zelez qui avoient dit en presen-

ce de la Cour, qu'il étoit ſurprenant qu'un Catholique comme le Prince de Condé condamnât le Traité fait avec l'Eſpagne, dont la fin principale étoit l'extirpation de l'Hereſie. Il leur donnoit tous les ombrages qu'ils étoient capables de prendre, du ſerment que l'Aſſemblée Générale du Clergé venoit de faire, par lequel elle s'obligeoit à la reception du Concile de Trente, à laquelle les Calviniſtes s'étoient toûjours oppoſez. Il exagéroit les conſequences de la Remontrance que l'Evêque de Beauvais Député de la même Aſſemblée avoit faite au Roy avant ſon départ pour obtenir le rétabliſſement de la Religion Catholique dans la Principauté de Béarn. En un mot le Duc de Boüillon ſe prévaloit de tout ce qui pouvoit porter l'Aſſemblée à rompre avec la Cour, & à ſe déclarer pour le Prince de Condé. Les eſprits commençoient à s'échauffer, & les anciennes défiances à ſe réveiller, lorſque Jean-François Biondy Venitien arriva à l'Aſſemblée de la part du Roy d'Angleterre, pour l'aſſurer de la protection de Sa Majeſté Britannique, & de l'interêt qu'elle prenoit à tout ce qui pouvoit

Hiſtoire du Calviniſme. Liv. IX.

affermir le repos du parti, & favoriser le progrès de leur Religion. Le Duc de Boüillon avoit ménagé cet envoi : afin que l'on n'en pût pas douter, Biondy déclara à l'Assemblée, que le Roy d'Angleterre l'avoit envoïé d'abord directement au Duc de Boüillon, pour prendre avec lui les mesures qui conviendroient aux avantages du parti ; qu'il lui avoit communiqué ses Lettres de créance, & qu'il ne s'étoit rendu à l'Assemblée qu'après avoir conferé avec lui, & pris ses avis sur toutes choses.

Comme cette Déclaration mettoit l'Assemblée dans la dépendance du Duc de Boüillon, & qu'elle étoit d'ailleurs ébloüie de l'honneur qu'il lui avoit procuré en lui ménageant l'Ambassade & la protection d'un aussi grand Prince que le Roy d'Angleterre, il n'en falut pas davantage pour rompre les mesures prises par le parti opposé au Duc de Boüillon. Lesdiguieres emploïa envain toute son autorité, & le Duç de Rohan tout son crédit ; les sages Remontrances de du Plessis-Mornay ne furent point écoutées. Les Partisans de la Cour se donnerent des mouvemens inutiles

pour renverser les projets du Duc de Boüillon. Cet habile Politique avoit si bien ménagé toutes choses, que le parti Calviniste se déclara enfin pour le Prince de Condé. Le Duc de Rohan se vit obligé de prendre les Armes, & d'aider lui-même son Ennemi à éxécuter la plus grande partie des desseins qu'il avoit formez.

Ce succès étonna la Cour, & jetta la Reine dans un des plus grands embarras où elle se fût trouvée de sa vie. Mais ce fut bien pis lorsqu'elle apprit que le Comte de Saint-Pol s'étoit déclaré dans la Guyenne pour le Prince de Condé, & qu'il y levoit des Troupes pour son service; que le Duc de Rohan faisoit la même chose dans le Poitou, & que le Comte de Candale Fils aîné du Duc d'Epernon, mécontent de son Pere, ne s'étoit pas contenté de prendre le même parti, & de promettre de faire soulever les Gouvernemens de Saintonge & d'Angoumois dont il avoit la survivance, mais qu'il avoit abandonné la Religion Catholique, pour faire profession de la Prétendue Réformée. La Reine qui attribuoit tous ces mouvemens aux intrigues du Duc de Boüil-

Memoires du Duc de Rohan. Liv. 1.

Vie de du Plessis Mornay. Liv. 3.

lon s'apperçut un peu tard qu'elle l'avoit trop négligé : « Vous verrez « (disoit-elle,) que nous serons con- « trains d'avoir encore recours à lui « pour nous tirer de tous ces embar- « ras. « Cet aveu coûtoit à cette fiere « Princesse, mais elle sentoit trop vivement la faute qu'elle avoit faite pour la pouvoir dissimuler.

L'Assemblée générale des Calvinistes ne se fut pas plûtôt déclarée en faveur du Prince de Condé, qu'elle appréhenda que la Cour ne lui envoïât ordre de se séparer, & que Lesdiguieres ne la contraignît d'obéir. Pour éviter cet inconvénient, le Duc de Boüillon qui l'avoit prévû, lui conseilla de quitter Grenoble, & de se transferer de son autorité à Nîmes en Languedoc, où elle seroit plus en liberté d'agir, & de favoriser les desseins du Prince de Condé. C'étoit une desobéissance formelle aux ordres du Roy ; mais comme c'étoit une suite presque nécessaire de la démarche quelle venoit de faire en se déclarant pour le Prince, le Duc de Boüillon sçut si bien lui persuader que la Cour qui n'étoit pas en état de s'en ressentir, seroit obligée de dissimuler, qu'elle

suivit son conseil malgré les Remontrances de Lesdiguieres & tout ce qu'il put faire pour l'en empêcher. Une action si hardie qui n'avoit point d'exemple depuis la concession de l'Edit de Nantes, redoubla l'étonnement de la Cour ; mais (comme le Duc de Boüillon l'avoit prévû) elle fut obligée de dissimuler, au grand préjudice de l'autorité du Roy.

Histoire de Lesdiguieres. Liv. 8. Chap. 8.

Pendant que ce qu'on vient de raconter se passoit dans les Provinces delà la Loire, le Duc de Boüillon qui commandoit l'Armée du Prince de Condé, se préparoit à passer cette Riviere, & à s'avancer vers le Poitou & la Guyenne où les Ducs de Rohan & de Soubize prétendoient se joindre à lui avec les Troupes qu'ils avoient levées. Mais comme il lui importoit de cacher ses desseins à Bois-Dauphin qui commandoit l'Armée du Roy, il fit courir le bruit qu'il marcheroit droit à Paris, où les Partisans du Prince de Condé & les Mécontens l'attendoient pour se soulever. En effet il donna le rendez-vous général de ses Troupes à Noyon en Picardie. Cet artifice lui réussit. Bois-Dauphin dont l'Armée étoit plus

Mémoires de la Regence de Marie de Medicis.

Journal de Bassompierre.

nombreuse que la sienne, devoit dans les regles marcher au-devant de lui, & l'attaquer à son avantage avant que toutes ses Troupes fussent assemblées; mais soit qu'il craignît d'en venir aux mains avec un Général de la réputation du Duc de Boüillon, soit qu'il fût retenu par les cris des Parisiens, ou qu'il eût des ordres de la Cour de s'attacher à couvrir Paris, il ne s'éloigna point de Dammartin où d'abord il s'étoit campé.

Le Duc de Boüillon pour l'y retenir, en effraïant les Parisiens, (Peuple crédule & fort sujet à prendre l'épouvante,) faisoit à dessein quelques mouvemens comme s'il eût voulu s'avancer vers Paris, pendant que ses Emissaires répandus dans la Ville la remplissoient d'épouvante & de crainte. Déja les Païsans des Villages voisins & les Habitans des Fauxbourgs se retiroient avec empressement dans la Ville, chargez de tout ce qu'ils pouvoient emporter. Déja l'on faisoit des Prieres dans toutes les Eglises, lorsque le Duc de Boüillon qui ne pensoit à rien moins qu'à marcher vers Paris, tourna brusquement vers Château-Thierry. La Ville est inves-

tie & prise avant que Bois-Dauphin pût la secourir.

Après qu'il se fut ainsi assuré d'un passage sur la Marne, il envoie sonder le Gué à Mery sur Seine. Lorsqu'il fut assuré que l'Armée, le Bagage, & le Canon y pouvoient aisément passer, il donne encore le change à Bois-Dauphin. Il fait semblant de marcher à Reims, & rabat tout d'un coup à Mery sur Seine, où il passe cette Riviere sans y trouver le moindre obstacle. Bois-Dauphin suivoit toûjours l'Armée des Mécontens, & il n'en étoit jamais éloigné que d'une journée, de sorte qu'en forçant un peu ses marches il eût pû l'atteindre & la combattre à son avantage. Mais quoiqu'il lui fût superieur, (car il avoit près de douze mille hommes, & l'Armée du Prince de Condé n'étoit que de cinq mille hommes de pied, & d'environ deux mille cinq-cens chevaux,) il n'osa l'attaquer, soit que la Cour le lui eût expressément défendu, soit que le Duc de Boüillon qui ne soûtint jamais mieux la réputation qu'il s'étoit acquise d'un grand Homme de Guerre, prît des mesures si justes que Bois-Dauphin moins habi-

Memoires de Bassompierre.

le & moins expérimenté ne put s'opposer à ses entreprises.

Ces heureux succès que la renommée avoit soin de grossir au-delà de ce qu'ils étoient en effet, firent croire au Prince de Condé & aux Seigneurs de son parti, qu'il étoit temps de publier une Déclaration contre celle du Roy qui les déclaroit criminels de leze Majesté, & contre l'Arrêt que le le Parlement de Paris avoit rendu en conséquence. Le Prince y parle avec autant de hauteur, que s'il eût eu des forces capables de donner la Loy à tout le Royaume. Ce n'est pas qu'il le crût ainsi; mais c'est que dans ces occasions rien n'acrédite plus parmi le peuple qui s'en tient toûjours aux apparences, que la confiance & le peu de ménagement avec lequel un parti traite celui qui lui est opposé. Si l'on ne se sentoit pas superieur, parleroit-on de la sorte? Que de gens s'en tiennent-là. Mais quelque vûë qu'eût le Prince de Condé, en parlant comme il faisoit dans sa Déclaration, dès que son Armée eut passé la Seine, elle s'avança vers la Ville de Sens. Il croïoit la surprendre par le moïen des intelligences qu'il y avoit prati-

Du 14. Octobre 1575.

quées ; mais Bois-Dauphin & le Marquis de Praſlain ſon Marêchal de Camp rompirent ſes meſures en y arrivant plûtôt que lui.

Le Duc de Boüillon qui ſçavoit mettre à profit les mauvais ſuccès comme les bons, pendant que Bois-Dauphin s'arrête à s'aſſurer de Sens, continuë ſa marche vers la Loire, réſolu de la paſſer, de traverſer le Berry, & d'entrer dans le Poitou. Bois-Dauphin le ſuit, & quelque diligence que pût faire le Duc de Boüillon, les deux Armées ſe trouvérent ſi proches aux environs de Bony, que le Duc crut lui-même qu'on ne pourroit pas ſe diſpenſer d'en venir à une bataille. Il ne lui convenoit point de la donner; ſon Armée étoit affoiblie par l'éloignement de ſa meilleure Cavalerie commandée par le Duc de Longueville, & d'ailleurs l'Armée du Roy auroit conſervé la ſupériorité qu'elle avoit ſur la ſienne, quand même elle eût été toute raſſemblée.

Le Duc de Boüillon fit dans cette occaſion tout ce qu'on pouvoit attendre d'un grand Général; il poſte ſon Canon avantageuſement, & il ſe campe de maniere qu'en cas d'attaque

un moindre nombre pouvoit soûtenir l'effort d'un plus grand. Mais malgré toutes ces précautions il couroit risque d'être défait, si Bois-Dauphin eût eu la résolution de l'attaquer. Il parut alors de quelle importance il est à une Armée d'être commandée par un Général de la réputation du Duc de Boüillon. On lui croit toûjours des ressources, lors même qu'il n'en a point d'autres que celles qu'il peut trouver dans sa capacité & dans sa valeur. Ce fut apparemment ce qui empêcha le Marêchal de Bois-Dauphin de profiter de ses avantages. Après quelques escarmouches que le Duc de Boüillon soutint avec beaucoup de vigueur, le Marêchal se retira le premier. Le Duc de Boüillon délivré du danger d'être défait, qui se rencontre toûjours lorsque l'on est forcé de passer une riviere à la vûë d'une Armée superieure, ne perd point de temps ; il passe la Loire avec beaucoup de diligence, & se met en état de ne plus rien craindre de Bois-Dauphin. L'activité & la prudence de ce grand Capitaine furent autant loüées, que l'incertitude & le trop de circonspection de Bois-Dauphin furent blâ-

mées. Il eut beau dire que les ordres exprès du Roy ne lui avoient pas permis de hazarder la bataille ; ses excuses furent mal reçûës à la Cour & par-tout ailleurs. Comme on ne prétend pas que le Duc de Boüillon fût incapable de faire des fautes, l'on avoüera qu'il paroît que c'en fut une de s'être trop avancé, sans être sûr que sa Cavalerie le suivoit ; mais de faire quelquefois des fautes, n'empêche pas qu'on ne soit un grand Capitaine ; & les Hommes à qui on n'en reproche point, sont ceux qui n'ont jamais commandé. D'ailleurs ce fut plûtôt une faute au Duc de Longueville qui commandoit la Cavalerie, de ne l'avoir pas suivi, qu'à lui qui ne pouvoit faire trop de diligence de s'être trop avancé. Ce succès du Duc de Boüillon fut suivi d'un autre. Six cens Allemans qui n'avoient pû le joindre, traversérent toute la Champagne depuis Sedan, & se rendirent à son Armée dans le Berry.

Memoires du Duc de Rohan. Liv. 1. Le Duc de Rohan ne fut pas à beaucoup près si heureux que le Duc de Boüillon. A son arrivée en Guyenne il trouva que le Comte de Saint Pol qui y avoit levé des Troupes pour le

Prince de Condé, & qui l'avoit même sollicité de se déclarer pour lui, avoit fait son accommodement avec la Cour, & avoit abandonné le parti du Prince. Ce contre-temps qu'on n'avoit pû prévoir, déconcerta le Duc de Rohan; il falut prendre d'autres mesures. Le projet fut d'abord d'assembler avec toute la diligence possible un petit corps d'armée de six mille hommes de pied, & de cinq-cens chevaux. Cela suffisoit pour rompre les desseins du Duc de Guise qui prétendoit conduire la Princesse Elisabeth de France sur la Frontiere, & amener l'Infante à Bourdeaux. Mais quelque diligence que le Duc de Rohan & le Marquis de la Force pussent faire, ils ne purent jamais mettre ensemble plus de deux mille hommes.

Cependant ce petit nombre conduit par deux Capitaines aussi expérimentez que le Duc de Rohan & le Marquis de la Force, eût pû suffire pour retarder au moins la marche de la Cour, jusques à ce que l'Armée du Prince de Condé eût pû joindre, si les desseins du Comte de Candale dont on a parlé, n'eussent pas été découverts, & si le Comte de Saint Pol n'eût pas

abandonné le parti du Prince de Condé. Ces deux contre-temps, & l'impossibilité où se trouva le Duc de Boüillon, de faire entrer plûtôt l'Armée du Prince de Condé dans le Poitou, donnerent à la Cour le temps & le moïen de se mettre en marche, & d'arriver à Bourdeaux le 7. d'Octobre 1615. Marie de Medicis se sçut si bon gré d'avoir trompé les esperances des Mécontens, & surmonté toutes les difficultez qu'elle avoit rencontrées dans l'éxécution de ses desseins, qu'elle ne put s'empêcher de verser des larmes de joïe en entrant dans Bourdeaux.

Memoires de Sirot. Tom. 1.

La Princesse Fille aînée de France en partit trois jours après. Une petite Armée l'escortoit sous le commandement du Duc de Guise & du Maréchal de Brissac. Elle arriva le premier de Novembre à Bayonne, & le six à Saint-Jean de Luz. Le Roy d'Espagne conduisit l'Infante sa Fille à Fontarabie. L'échange des deux Princesses fut fait sur la Riviere de Bidassoa qui sépare la France de l'Espagne. Madame de France fut conduite à Burgos où le Prince d'Espagne l'épousa. Anne d'Autriche In-

fante d'Efpagne fut menée à Bourdeaux, où elle fut mariée avec Louis XIII. Roy de France. C'eft ainfi que Marie de Medicis vint à bout de fon grand deffein. Mais il en faut voir les fuites.

Pendant que le double Mariage s'éxécutoit de la maniere que l'on vient de raconter, le Prince de Condé avec fon Armée toûjours conduite par le Duc de Boüillon, étoit entré dans le Poitou ; & s'avançoit vers la Guyenne. La Cour en fut d'autant plus allarmée, qu'elle apprit dans ce même temps que les Ducs de la Trimoüille & de Vendôme s'étoient déclarez pour ce Prince, & qu'ils levoient des Troupes ou pour l'aller joindre, ou pour faire des diverfions en fa faveur. Elle apprit encore que l'Affemblée Générale des Calviniftes qui s'étoit transférée de fon autorité de Grenoble à Nîmes, avoit pris de nouveaux engagemens avec le Prince de Condé, & qu'elle lui avoit envoïé des Députez qui l'avoient joint dans fon Camp de Sanzai en Bas-Poitou ; qu'ils y avoient conclu un Traité avec lui qui rendoit deformais leurs interêts inféparables ; & qu'on alloit lever des

Memoires du Duc de Rohan, Liv. 1.

Procez verbal de l'Affemblée de Nîmes. Tome 4. Manufcrits de Lomenie Tome 6.

Troupes dans toutes les Provinces en éxécution de ce Traité.

Marie de Medicis se souvint alors d'un conseil que lui avoit donné le Duc de Rohan avant qu'il se fût déclaré pour le Prince de Condé; c'étoit de rompre la Ligue de ce Prince, comme Louis XI. avoit autrefois dissipé celle du bien public en gagnant les uns après les autres tous ceux qui y étoient entrez. Elle y fit réflexion, & prit d'autant-plus volontièrs le parti d'éxécuter cet avis, qu'elle crut qu'il lui suffiroit de gagner le Duc de Boüillon qui avoit le plus de crédit dans le parti Calviniste & dans celui des Mécontens, où tout au plus le Duc de Mayenne avec lui, & que si elle pouvoit une fois les engager à faire la Paix, elle viendroit aisément à bout de tous les autres. Elle s'affermit dans ce dessein, & chercha les moïens de le faire réussir.

Mémoires de Rohan. Liv. 1.

Memoires de la Regence de Marie de Médicis.

Heureusement pour Marie de Medicis, le Duc de Boüillon étoit entré à peu près dans les mêmes sentimens. Le double Mariage ne se pouvoit plus rompre. L'exemple du Comte de Saint-Pol, & celui de Châtillon que la Cour venoit de gagner, lui faisoit appré-

hender qu'elle ne s'acquît ainsi les uns après les autres les plus grands Seigneurs du parti, & qu'il ne demeurât chargé de la haine d'avoir excité une Guerre-civile. D'ailleurs comme il étoit l'homme du monde le plus pénétrant, il s'étoit apperçu que le Prince de Condé commençoit à se lasser de la Guerre; que la gloire que lui (Duc de Boüillon) s'étoit acquise, tant dans les négociations que dans le commandement de l'Armée, lui causoit une jalousie secrette qui prenoit tous les jours de nouvelles forces. De plus il ne le croïoit pas à l'épreuve des conditions avantageuses que la Cour pourroit lui offrir; & il le connoissoit assez pour être persuadé que si la Reine pouvoit une fois se résoudre à le contenter, il ne se mettroit pas fort en peine de procurer aux Seigneurs de son parti, les satisfactions que les services qu'ils lui avoient rendus, les mettoient en droit de prétendre. Le Duc de Boüillon croïoit encore qu'on traiteroit d'autant plus avantageusement avec la Cour, que le parti du Prince de Condé à la tête duquel il se trouvoit, n'avoit jamais été plus en état de se faire

redouter, & qu'il ne faloit pas attendre que le temps, les conjonctures, & les intrigues de la Cour l'eussent ruiné ou affoibli, de sorte qu'on n'eût plus de consideration pour lui. Le Duc de Boüillon faisoit encore réflexion que l'Armée du Roy grossissoit tous les jours. Le Marêchal de Bois-Dauphin qui avoit suivi l'Armée du Prince de Condé, avoit joint celle que le Duc de Guise commandoit ; & cette jonction n'avoit pas plûtôt été faite, que la Cour mal-satisfaite de Bois-Dauphin lui avoit ôté le commandement de l'Armée, & l'avoit donné au Duc de Guise, dont la valeur & les talens pour la Guerre l'emportoient de beaucoup sur ceux du Marêchal. Ce fut une faute que l'on reprocha depuis à Marie de Medicis. Les Politiques n'approuvoient pas qu'on confiât le commandement d'une Armée qui étoit toute la ressource du Roy au Chef d'une Maison, dont les ambitieux desseins avoient pensé enlever la Couronne au Roy, Pere de Sa Majesté. Mais (comme on l'a déja remarqué) Marie de Medicis ne portoit pas ses vûës si loin ; elle vivoit, pour ainsi dire, au jour la journée; & pourvû

qu'elle se tirât d'un embarras, elle ne faisoit pas toûjours réflexion si elle se jettoit dans un autre, caractere dangereux pour le Gouvernement. Il demande une prévoïance plus étenduë, qui perce dans l'avenir, & qui sache négliger un avantage present, pour ne pas tomber dans la suite dans des inconvéniens beaucoup plus dangereux, que le parti que l'on a pris n'a été utile. L'on peut dire que cette conduite de Marie de Medicis a été la cause de tous les mouvemens qui ont traversé les commencemens du Regne de son Fils; comme au contraire, les maximes toutes opposées du Cardinal de Richelieu, qui lui succeda dans le Gouvernement, rétablirent la Paix, & firent enfin cesser les factions au dedans du Royaume.

Les considerations que l'on vient de rapporter, disposerent le Duc de Boüillon à seconder les intentions de la Reine pour la Paix, dès qu'il s'apperçut que Marie de Medicis revenuë de la pensée qu'elle pourroit se passer de lui, commençoit à le ménager. Mais ce qui acheva de le déterminer à s'accommoder avec la Cour; fut l'offre que lui fit le Chevalier Edmond Ambassadeur d'Angleterre, de l'en-

Procez verbal de l'Assemblée de Nîmes. Tom. 4.

tremiſe du Roy ſon Maître, pour obtenir au Prince de Condé & aux Seigneurs de ſon parti, les juſtes ſatiſfactions qu'ils ſe croïoient en droit de prétendre. Le Duc de Boüillon qui devoit ménager l'amitié du Roy d'Angleterre, tant pour lui-même, que pour l'Electeur Palatin ſon neveu, par rapport aux projets dont on parlera dans la ſuite, crut que ce ſeroit l'offenſer que de ne pas accepter ſa médiation. Il la propoſa au Prince de Condé; & ce fut par-là qu'après l'avoir engagé à faire la Guerre, il le diſpoſa à la Paix.

Mais s'il étoit glorieux au Prince de Condé & aux Seigneurs de ſon parti, de traiter avec leur Roy par la médiation d'un auſſi puiſſant Prince que le Roy d'Angleterre, cette entremiſe avoit des conſequences qui ne convenoient point à la Cour. La Majeſté du Souverain ne lui permet pas de reconnoître un médiateur entre lui & ſes Sujets; & quand un Roy fait tant que de traiter avec ſon peuple, il eſt de ſa dignité de donner la loy, ou du moins de paroître la donner. Auſſi quand le Chevalier Edmond qui s'étoit rendu à Bourdeaux auprès du Roy, le pria au nom du Prince de

Condé d'agréer que le Roy d'Angleterre s'entremît de son accommodement avec Sa Majesté, le Roy répondit qu'il ne lui convenoit point d'admettre un médiateur entre lui & ses Sujets, & que Condé tout premier Prince de son Sang qu'il étoit, ne laissoit pas d'en être du nombre. Mais comme la Cour desiroit la Paix, & qu'il ne paroissoit pas qu'on pût la faire sans l'entremise du Roy de la Grande-Bretagne, il fut question de chercher un expédient qui la procurât sans déroger à la Majesté Royale. On le trouva enfin. Il fut que le Roy agréeroit que l'Ambassadeur d'Angleterre assistât au Traité, comme témoin des choses dont on conviendroit de part & d'autre, quoique dans le fond il dût agir dans la suite en veritable médiateur.

Dès que cet expédient eut été approuvé, le Duc de Nevers qui par des vûës qui tenoient un peu de la vision, avoit gardé une espece de neutralité entre le Roy & le Prince de Condé, & qui s'étoit rendu à Bourdeaux presque en même-temps que l'Ambassadeur d'Angleterre, pria la Reine d'agréer qu'il se joignît au Chevalier

Edmont dans la négociation qu'il alloit commencer avec le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti. La Reine à qui tout convenoit pourvû qu'on fît la Paix, y consentit. Ainsi l'Ambassadeur d'Angleterre & le Duc de Nevers se rendirent auprès du Prince de Condé à Saint-Jean d'Angely pour commencer les Conferences. Ce fut une occasion au Duc de Boüillon de faire paroître ses grands talens pour les négociations. La premiere vûë qu'il se proposa, fut de donner au Roy toutes les apparences, & de se réserver pour lui & pour son parti tout ce qu'il se pourroit obtenir de réel, & de solide. Cela convenoit au caractere d'esprit de Marie de Medicis ; le Duc le connoissoit, & il avoit souvent éprouvé qu'elle se rendoit aux déferences, aux manieres respectueuses & soumises, & qu'on obtenoit d'elle par cette voïe ce qu'elle n'eût jamais accordé à toute autre maniere dont on eût pu s'y prendre. Les déferences du parti du Prince de Condé devoient lui être d'autant plus agréables dans l'occasion dont il s'agissoit, que ce même parti qui paroissoit se soumettre, l'avoit fait trembler

bler plus d'une fois, & qu'elle n'étoit pas encore bien remise des craintes qu'il lui avoit causées, & de celles qu'il étoit encore en état de lui donner. Mais en même-temps que le Duc de Boüillon prit le parti de traiter avec la Reine avec tous les égards dûs à la Majesté Royale, il prit aussi celui de tenir ferme dans les choses essentielles, & qu'il ne pouvoit relâcher sans manquer à la confiance que tout le parti du Prince de Condé avoit en lui. Car quoique le Prince, les Seigneurs de son parti, & tous leurs Adjoints assistassent par eux-mêmes ou par leurs Députez aux Conferences, & que chacun veillât à ses interêts, il est certain que le Duc de Boüillon avoit la principale direction de la négociation, & que la plûpart des Interessez persuadez de sa capacité s'en rapportoient à lui.

Une autre vûë du Duc de Boüillon dans tout le cours du Traité fut de traîner les affaires en longueur, de faire naître des incidens, & de ne se point hâter de conclure. Il sçavoit que les deux Reines & la Cour avoient une impatience extrême de se rendre à Paris; & il ne doutoit point que

pour la ſatisfaire, on ne ſe relâchât ſur bien des choſes. Dans tous les Traitez, dès qu'on s'apperçoit qu'une des parties a envie de conclure, les autres ne manquent jamais de s'en prévaloir ; c'eſt ce qu'il faut cacher avec ſoin. Le Duc de Boüillon le ſçavoit faire mieux que perſonne ; il avoit une patience à l'épreuve de toutes les longueurs, & il ne ſe hâtoit jamais moins de conclure, que lorſqu'il en avoit le plus d'envie. Le Prince de Condé & les autres Seigneurs du parti n'étoient pas de ce caractere : c'eſt ce qui les empêcha d'obtenir tous les avantages que le Duc de Boüillon leur eût procurez, s'ils avoient ſçû cacher comme lui l'empreſſement qu'ils avoient de ſortir d'affaire. Cette inquietude, ces empreſſemens à contre-temps font une partie du caractere de la nation Françoiſe : c'eſt ce qui donne de ſi grands avantages aux Etrangers, quand ils ont à traiter avec elle. L'on s'appercevra aiſément dans ce que l'on va raconter, que le Duc de Boüillon avoit les vûës que l'on vient de marquer.

En exécution de ce que le Duc s'é-

toit proposé, dès que l'Ambassadeur d'Angleterre & le Duc de Nevers se furent rendus à Saint-Jean d'Angely, le Prince de Condé écrivit à l'Assemblée de Nîmes, qu'il n'avoit pû se dispenser d'accepter la médiation du Roy d'Angleterre, & qu'il ne croïoit pas qu'ils deussent la refuser; qu'on alloit traiter de la Paix, & qu'il étoit nécessaire qu'ils envoïassent des Députez à la Cour, qui agissent de concert avec ses Envoïez. L'Assemblée pour se conformer aux intentions du Prince, dont il lui étoit de la derniere importance de ne se point séparer, nomma Bertheville & deux autres pour se rendre à la Cour, avec ordre de se joindre aux Agens du Prince de Condé.

Cette lettre fut suivie d'une autre très-respectueuse & très-soumise, que le Prince de Condé écrivit au Roy. Il le prioit de donner la Paix à ses Sujets, & d'avoir égard aux Remonrances des Etats Généraux, & à celles du Parlement de Paris. Ce dernier article n'étoit que pour la forme. Le bien public étoit ce à quoi l'on pensoit le moins; il ne parut pas qu'on y fît une fort grande attention dans L'an 1615.

toute la ſuite du Traité : chacun n'avoit en vûë que ſes avantages particuliers. Mais il importoit au Prince de Condé & aux Seigneurs de ſon parti après de ſi grands mouvemens, qu'on ne crût pas que le ſeul interêt des particuliers les avoit cauſez. Le bien public eſt comme un maſque dont on ſe couvre le viſage tant que la piece dure ; on ne le quitte que quand elle eſt finie. Le Duc de Boüillon qui s'attachoit toûjours à ſauver au moins les apparences, diſoit à cette occaſion, que le Parlement avoit abandonné le premier le parti des Seigneurs Mécontens, en verifiant la Déclaration qui les déclaroit rebelles ; qu'ainſi il ne devoit pas ſe plaindre, ſi l'on n'avoit pas eu pour ſes interêts tous les égards qu'il eût pu ſouhaiter, après qu'il les avoit lui-même ſi mal ménagez.

Le Baron de Thianges fut chargé de la lettre du Prince de Condé. Il la rendit au Roy ſur le chemin de Poitiers où Sa Majeſté avoit réſolu de s'arrêter juſques à ce que l'on eût pris des meſures certaines pour la Paix. Le Roy aïant répondu favorablement à la lettre du Prince de Condé, il

lui en écrivit une autre par laquelle il supplioit Sa Majesté d'accorder une suspension d'armes, de nommer le lieu où se tiendroient les Conferences, & les personnes qui devoient y assister de sa part, d'agréer que les Députez de l'Assemblée de Nîmes fussent admis à ces Conferences, & de faire expédier un brevet qui transferât cette Assemblée dans un lieu moins éloigné de celui que le Roy auroit nommé pour y traiter de la Paix. Thianges fut encore le porteur de cette lettre. Le Duc de Nevers jugea à propos de se rendre en même-temps auprès du Roy pour en solliciter la réponse. Ce fut plûtôt le mouvement d'un homme qui se fait de fête, qu'une démarche nécessaire. Comme le Prince de Condé ne demandoit rien qui ne fût un Préliminaire nécessaire au Traité de Paix, Thianges étoit bon de reste pour obtenir une réponse favorable. En effet le Roy accorda d'abord une suspension d'armes jusques au premier jour de Mars : mais comme le Duc de Boüillon vouloit se prévaloir de l'impatience qu'avoit la Cour de se rendre à Paris, & qu'il n'avançoit pas autant qu'elle l'eût

souhaité, il falut la prolonger jusques à trois fois. Le Roy accorda encore que les Conferences se tiendroient dans la Ville de Loudun ; qu'on en feroit l'ouverture le dixiéme de Février ; & il nomma les Commissaires qui devoient y assister de sa part.

L'an 1616.

La difficulté fut grande touchant les Députez de l'Assemblée de Nîmes. Comme elle s'y étoit transferée de Grenoble de son autorité, & qu'elle avoit refusé de se rendre à Montpélier suivant les ordres du Roy, Sa Majesté ne la reconnoissoit point pour légitime. Elle ne vouloit ni recevoir la lettre que Bertheville avoit ordre de lui presenter de sa part, ni écouter les Députez, ni consentir qu'ils assistassent aux Conferences de Loudun. Comme le Duc de Boüillon avoit prévû que la Cour refuseroit cet article, Thianges avoit ordre d'y insister, & de ne convenir de rien, qu'il ne fût accordé. On eut beau lui proposer des expédiens pour s'en dispenser, Thianges tint ferme, & répondit toûjours que c'étoit un Préliminaire néceſſaire, & qu'on ne s'assembleroit point qu'on n'en fût convenu. La Cour souhaitoit la Paix ; ce fut à elle à chercher les moïens d'accom-

moder ce differend. On convint enfin que le Roy recevroit les Députez comme des Particuliers qui venoient lui rendre leurs devoirs, & que l'Assemblée de Nîmes seroit transferée de l'autorité du Roy à la Rochelle, afin de la rendre légitime, & qu'elle pût envoïer des Députez aux Conferences. Cet expédient ne donnoit au Roy que les plus foibles apparences; le parti contraire obtenoit par-là tout ce qu'il y avoit de réel & de solide: mais la Cour étoit lasse de la Guerre, & les temps ne permettoient pas qu'on en usât avec plus de fermeté.

Procez verbal de l'Assemblée de la Rochelle Tom. 4.

Cette difficulté aïant été reglée, le Roy partit de Poitiers pour se rendre à Tours où il demeura jusques à la conclusion de la Paix. En même-temps les Conferences commencerent à Loudun. Ceux qui y assisterent de la part du Roy furent la Comtesse de Soissons, le Duc de Nevers, le Maréchal de Brissac, Villeroy & Pontchartrain Secretaires d'Etat, le Président de Thou & de Vic, Conseillers d'Etat. Du côté des Seigneurs mécontens, le Prince de Condé y vint en personne, accompagné de la Princesse sa Mere, de la Duchesse Doüairiere de Longue-

Le 10. de Fev. 1616.

ville, des Ducs de Mayenne, de Boüillon, de Vendôme, de Longueville, de Rohan, de Luxembourg, de la Trimoüille, de Sully, du Comte de Candale, & des Députez de l'Assemblée des Calvinistes qui par la permission du Roy avoit été transferée à la Rochelle. Le Chevalier Edmond Ambassadeur du Roy de la Grande-Bretagne s'y rendit aussi pour y faire les fonctions de médiateur, quoiqu'il n'en eût pas la qualité.

Memoires de Rohan. Liv. 1.

Dès que les Conferences furent ouvertes, on s'apperçut qu'elles ne finiroient pas si-tôt. Il y avoit trop de personnes à contenter, & trop d'interêts differens & souvent opposez à concilier pour terminer les affaires en aussi peu de temps que la Cour se l'étoit imaginé. L'on avoit cependant recommandé a Villeroy de les diligenter le plus qu'il se pourroit, pour satisfaire l'impatience qu'avoit la Reine Mere de se rendre à Paris. Cela fit naître à cet habile Ministre la pensée de s'attacher à contenter les principaux du parti, persuadé que quand ils seroient satisfaits, ou qu'ils ameneroient les autres à leur sentiment, ou que leur opposition & les difficultez qu'ils pourroient faire

naître, n'empêcheroient pas qu'on ne fît la paix. Villeroy raisonnoit juste. Dans tous les partis il y a toûjours quelqu'un qui gouverne les autres, & dont les interêts décident de ceux des plus foibles ou des moins habiles. Heureusement pour Villeroy, il avoit toûjours entretenu des liaisons étroites avec le Duc de Boüillon. C'étoit le Seigneur de tout le parti qui avoit le plus d'ascendant sur l'esprit du Prince de Condé, & qui étoit le plus capable ou d'amener les autres à l'éxécution de ses desseins, ou de se mettre au-dessus de toutes les difficultez qu'ils pourroient faire. Ce fut donc à lui que Villeroy s'adressa; il lui offrit la carte-blanche pour le Prince de Condé & pour lui. Mais le Duc de Boüillon lui fit comprendre qu'il avoit des liaisons trop étroites avec les Ducs de Mayenne & de Longueville, pour ne pas ménager leurs interêts comme les siens. Il ne s'agissoit donc plus que de contenter le Prince & ces trois Seigneurs. C'étoit bien du chemin fait en peu de temps; Villeroy le comprit, & comme il avoit le secret de la Reine, il promit au Duc de Boüillon, que le

Prince de Condé, lui & ses deux amis auroient tout lieu d'être contens.

Dès-lors ces trois Seigneurs s'attacherent à tourner toutes les vûës du Prince de Condé du côté de la paix; & ils lui representerent si fortement les avantages qui lui en reviendroient, que le Prince charmé de l'esperance de se voir à la tête des affaires, de faire changer le Conseil d'Etat & celui des Finances, d'en exclure ceux qui lui déplaisoient, d'y placer ses amis & ses créatures, & de disposer des charges & des emplois, résolut de conclure la paix encore plus promptement, qu'il ne convenoit aux trois Seigneurs qui lui avoient conseillé de la faire.

Le Duc de Boüillon s'en tenoit toûjours à sa maxime. Il vouloit la paix; mais il étoit persuadé qu'elle seroit d'autant plus avantageuse pour le parti, qu'on se presseroit moins de la conclure. Le Prince de Condé au contraire qui ne cherchoit que ses interêts, & qui esperoit obtenir tout ce qu'il voudroit, croïoit qu'on ne pouvoit trop-tôt terminer cette grande affaire. Comme il est difficile de cacher long-temps ce que l'on souhaite

avec beaucoup de passion ; quelque interêt qu'eût le Prince de cacher ses desseins au parti Calviniste, il se laissa pénétrer par le Duc de Rohan. Si ce Seigneur en avoit été crû, ou l'on n'eût point fait la paix, ou on ne l'eût faite qu'à des conditions très-avantageuses aux Calvinistes, ou ses interêts particuliers n'auroient pas été oubliez : grand temporiseur de son caractere, il ne pouvoit souffrir qu'on précipitât les affaires, sur-tout quand elles étoient de l'importance de celle dont il s'agissoit. Le temps selon lui faisoit toûjours des ouvertures dont d'habiles gens sçavoient profiter. Il croïoit qu'on ne gagnoit rien en se hâtant, & que le moins empressé à conclure étoit celui qui profitoit le plus dans les traitez. Il fit donc sur cela de fortes Remontrances au Prince de Condé. On ne pouvoit pas lui parler plus juste ni de meilleur sens qu'il le fit, & l'événement justifia toutes les réflexions qu'il lui fit faire. Mais tout ce que le Duc de Rohan put dire, ne fit aucune impression sur l'esprit du Prince : charmé des avantages que la Cour lui offroit, & que Villeroy sçavoit lui faire valoir, il

Memoires de Rohan. Liv. 1.

Ibid.

n'étoit plus capable de revenir de ſes préventions ; & le temps qui a coutume d'ouvrir les yeux ſur l'interêt, ne ſervoit qu'à les fortifier.

Le Duc de Boüillon étoit en bien des choſes du ſentiment du Duc de Rohan ; prévoïant ſur l'avenir il demandoit des ſûretez. Il vouloit bien regagner la confiance de la Reine Mere, en lui rendant le plus ſignalé ſervice qu'il lui eût jamais rendu : c'étoit de faire la paix, mais il ſe défioit de ſon inconſtance, & il prétendoit rendre le Prince de Condé aſſez puiſſant pour le lui oppoſer en cas de beſoin. Ce fut dans cet eſprit, que le Duc de Boüillon & les Seigneurs unis au Prince de Condé, du conſentement de ce Prince, dreſſerent les trente articles qui furent preſentez aux Commiſſaires du Roy à la Conference de Loudun. De ces trente articles qui ſeroient trop longs à rapporter, les deux tiers avoient été dreſſez conformément aux Déclarations & aux Manifeſtes du Prince de Condé, & regardoient le bien public. Mais comme la Cour étoit perſuadée qu'on n'y inſiſteroit pas, & qu'ils n'avoient été mis que pour la forme, & pour en

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

imposer au public, elle accorda ceux qui n'étoient pas de consequence; elle modifia les uns, elle éluda les autres, & sursit l'éxécution des plus importans dans la pensée que le temps lui fourniroit des moïens pour s'en dispenser.

Il n'en fut pas de même des articles qui regardoient la satisfaction personnelle du Prince de Condé. Il ne prétendoit rien moins que d'être le Chef de tous les Conseils du Roy, d'y faire les changemens qu'il jugeroit nécessaires au bien de l'Etat, de signer tous les Arrêts qui s'expedioient, les comptes de l'Epargne, ou du Tresor Royal, & ce qui seroit résolu chaque semaine touchant les Finances. En un mot le Prince demandoit *la plume*, c'est ainsi qu'on s'exprimoit alors. Comme ces articles tendoient à la diminution de l'autorité de la Reine Mere, il y eut à leur occasion des Conferences particulieres & de grandes contestations entre le Duc de Boüillon & Villeroy.

Villeroy prétendoit qu'il étoit contre toute apparence de demander à la Reine, qu'elle signât elle-même sa dégradation; que si l'on accordoit les

demandes du Prince de Condé, cette Princesse n'auroit à l'avenir d'autorité, qu'autant qu'il plairoit à ce Prince de lui en laisser : qu'il en étoit de même de la prétention de ce Prince, de pouvoir faire dans le Conseil du Roy tous les changemens qu'il jugeroit à propos ; que dès que les Rois étoient majeurs, leur Conseil dépendoit d'eux, & que c'étoit à eux à admettre ou à exclure ceux qui convenoient ou ne convenoient pas au bien de leur service ; qu'en un mot tous les articles proposez par le Prince, demandoient des modifications sans lesquelles on ne pourroit jamais les proposer à la Cour.

Le Duc de Boüillon soutenoit au contraire que le Prince de Condé en demandant d'être reconnu Chef de tous les Conseils du Roy, ne prétendoit que ce qui appartenoit de droit à sa qualité de premier Prince du Sang ; qu'étant une fois reconnu Chef du Conseil, il devoit dépendre de lui d'y faire les changemens qu'il croiroit convenir au bien de l'Etat ; d'autant plus que le Roy n'étoit pas encore en âge de juger du mérite des personnes qu'il faudroit admettre ou rejetter.

Que quant à present ces changemens étoient absolument nécessaires, & que le Prince s'en étoit trop déclaré dans ses Manifestes, pour pouvoir se relâcher sur cet article. Le Duc ajoûta que si le Conseil n'étoit composé que de gens comme lui (Villeroy) il n'auroit pas besoin de réformation ; mais qu'il sçavoit mieux que personne, que la plûpart prévenus de leurs interêts particuliers, n'étoient quasi jamais du même avis; que jaloux les uns des autres, ils craignoient qu'un d'entre-eux qui feroit trop souvent prévaloir son sentiment, ne persuadât le Roy que son génie l'emportoit sur celui des autres, & que de leur égal, il ne devint leur Superieur ; qu'ainsi aussi attachez à leurs avantages particuliers, qu'indifferens pour ceux de l'Etat, ils combattoient tour-à-tour les avis les plus sages, quand ils pouvoient faire trop d'honneur à celui qui les donnoit. C'est ce que le Duc de Boüillon lui-même avoit assez souvent éprouvé pour en faire un motif de la réformation du Conseil.

Le Duc de Boüillon ajoûtoit encore qu'il y avoit dans le Conseil du Roy trop de Gens dépendans de la Cour

de Rome, & trop peu attachez aux veritables maximes du Gouvernement ; que ces perſonnes au préjudice des anciennes alliances, avoient conſeillé & menagé le double mariage avec l'Eſpagne, dont on verroit tôt ou tard les dangereuſes conſéquences : qu'on avoit jetté par-là le parti Calviniſte, dans des défiances dont on auroit bien de la peine à le faire revenir, & qu'on avoit refroidi les anciens Alliez juſques-là ſi affectionnez à la Couronne ; qu'à la verité il avoit paru l'approuver, ou pour mieux dire, qu'il ne s'y étoit pas autant opposé qu'il le devoit, parce que la Reine Mere avoit pris ſon parti, & que ſon oppoſition eût été inutile. Que la Reine elle-même ſuivant les maximes de ſon païs & celles de ſa maiſon étoit trop attachée à la Cour de Rome & à l'Eſpagne ; que c'étoit par cette raiſon qu'il faloit lui donner un contre-poids dans le Conſeil, & modérer cette grande autorité qu'elle s'y étoit acquiſe. Enfin le Duc de Boüillon prétendoit qu'il étoit contre toutes les Loix du Royaume, & contre toutes les maximes du bon Gouvernement, qu'un Etranger comme

le Maréchal d'Ancre fût revêtu des premieres charges de l'Etat, & eût entrée au Conseil. Il demeuroit d'accord que quand les Rois étoient en âge de gouverner par eux-mêmes, c'étoit à eux à former leur Conseil de Gens capables & affectionnez au bien de l'Etat; mais que le Conseil qu'il s'agissoit de réformer, n'étoit point l'ouvrage du Roy; qu'il n'étoit pas même encore en âge de connoître le mérite & les qualitez requises, pour former un Conseil d'Etat : que dans ces occasions, c'étoit au premier Prince du Sang, c'est-à-dire, à celui qui étoit le plus interessé à la conservation de la Couronne, à y pourvoir; que c'étoit tout ce que le Prince de Condé prétendoit; ainsi l'on ne devoit pas trouver ses demandes si étranges.

Villeroy qui étoit habile & affectionné au bien de l'Etat, convenoit avec le Duc de Boüillon de bien des choses; mais il soutenoit toûjours que la Reine Mere de qui tout dépendoit, n'accorderoit jamais les demandes du Prince de Condé. Le Duc de Boüillon de son côté demeuroit ferme, & protestoit que la Paix ne

ſe feroit qu'à ces conditions.

On en étoit-là, lorſqu'il ſurvint une nouvelle difficulté. Le Duc de Longueville Gouverneur de Picardie, Ennemi déclaré du Marêchal d'Ancre, s'obſtina à demander que le Gouvernement de la Citadelle d'Amiens lui fût ôté, & proteſta qu'il ne ſigneroit point la paix que cet article ne lui fût accordé. Jamais ce Marêchal & ſa Femme n'avoient eu plus de part à la faveur de la Reine Mere qu'ils en avoient alors ; & cette Princeſſe n'étoit gueres moins ſenſible aux interêts de ſes créatures, qu'aux ſiens propres. Il s'agiſſoit de ſacrifier le Marêchal à ſon Ennemi, & la fierté de Marie de Medicis ne lui permettoit pas de conſentir à une pareille propoſition. Villeroy fit donc tout ce qu'il put pour l'éluder. Il propoſa d'autres expédiens pour contenter le Duc de Longueville ; mais ce Duc ne voulut rien relâcher de ſa prétention. Celles du Prince de Condé étoient encore plus embarraſſantes, & il étoit encore plus obſtiné que le Duc de Longueville à ne rien ſigner qu'on ne les lui eût accordées. Il falut donc que Villeroy cédât, & qu'il ſe char-

geât d'aller à la Cour, pour faire agréer les prétentions du Prince & celles du Duc de Longueville. Il lui étoit d'autant plus difficile d'y réussir, qu'il avoit affaire à une Reine défiante & jalouse au dernier point de son autorité, & que Pontchartrain l'avoit avertie qu'on vouloit la sacrifier au Prince de Condé. Toutes ces considerations n'empêcherent pas Villeroy d'aller sans détour à ce qu'il croïoit être du bien de l'Etat. Son premier dessein étoit de ne s'ouvrir qu'au Conseil de ce qu'il avoit à proposer ; mais la Reine Mere le pressa si fort de le lui dire en particulier, qu'il ne put s'en dispenser. Il lui dit donc ce que le Prince de Condé & le Duc de Longueville prétendoient ; & tout ce qu'il avoit fait pour les obliger de se désister de leurs prétentions, & il ajoûta que la paix si desirée par Sa Majesté, ne se pouvoit faire qu'aux conditions qu'ils proposoient. La Reine qui avoit été avertie, ne parut point surprise ; elle lui demanda d'un air assez tranquile ce qu'il lui conseilloit.

Memoires de Bassompierre.

Villeroy lui dit qu'après y avoir bien pensé, il étoit persuadé qu'on

cherchoit à l'embarraſſer&à la brouiller enfin avec le Roy ; que ſi Sa Majeſté refuſoit ce qu'on lui demandoit, le parti contraire publieroit par-tout que ſes interêts particuliers lui étoient plus chers que ceux du Roy ; qu'elle préferoit la moindre diminution de ſon autorité au repos de la France, & qu'elle avoit rompu le Traité preſque conclu, dès qu'on lui avoit proposé de relâcher quelque choſe de ce qui la regardoit perſonnellement. Villeroy ajoûta qu'il étoit aisé de rendre tous ces artifices inutiles ; que ce qu'on demandoit à Sa Majeſté n'étoit pas d'une ſi grande importance qu'on » ne pût l'accorder. » Le Duc de Longueville (continua-t-il) ne peut ſe » réſoudre à ſouffrir que le Marêchal » d'Ancre commande dans la Capitale » d'une Province dont-il eſt Gouver- » neur ; mais il ne demande pas que » votre Majeſté ne lui donne pas une » autre Place équivalente pour le dé- » dommager. Vous pouvez même lui » donner quelque choſe de meilleur, » & confier la Ville & la Citadelle d'A- » miens à une perſonne qui dépende » uniquement de vous. Vous pouvez » encore donner le Gouvernement de

Normandie au Duc de Longueville « au-lieu de celui de Picardie ; alors il « ne s'embarrassera plus que le Marê- « chal d'Ancre commande dans Amiens. « Il est même de l'interêt du Marêchal, « que tout le monde sçache que sa con- « sideration particuliere n'est pas un « obstacle à la paix ; & votre Majesté « fera connoître sans qu'il lui en coûte « rien, qu'elle préfere le bien public « aux avantages de ses serviteurs & de « ses créatures. « «

Le fin de ce discours consistoit à prendre la Reine par ce qui lui convenoit à elle-même. Qu'on trouve le foible de l'amour propre ; qu'on s'y attache, l'on ne manquera jamais de persuader ; rien ne tient contre de pareils motifs. Aussi la Reine toute prévenuë qu'elle étoit contre ce que Villeroy devoit lui dire, ne put s'empêcher de lui témoigner qu'elle en étoit contente. Elle lui demanda ensuite d'un air plus ouvert ce qu'il lui conseilloit, touchant les propositions faites par le Prince de Condé.

Villeroy s'y prit de la même maniere. Il dit à la Reine que ce Prince ne demandoit rien qu'elle ne pût accorder, & qu'elle y trouveroit même

de l'avantage ; qu'il arriveroit de deux choses l'une, ou qu'il viendroit à la Cour, ou qu'il n'y viendroit pas.
» « S'il n'y vient pas (continua Ville-
» roy) il ne pourra pas se prévaloir de
» ce que vous lui aurez accordé. S'il y
» vient dans le dessein de vivre en bon-
» ne intelligence avec votre Majesté,
» vous perdrez un Ennemi dangereux,
» & vous gagnerez le premier Prince
» du Sang, dont le concours & l'auto-
» rité donneront encore plus de poids à
» ce que vous ferez ordonner dans le
» Conseil. Mais (dira-t-on) s'il y
» vient avec de mauvaises intentions,
» comme on lui aura accordé la plume,
» que n'aura-t-on point à craindre de
» lui ? Eh Madame, continua Villeroy,
» qu'avez-vous à craindre de la main
» d'un Homme dont vous tiendrez le
» bras ? Si le Prince entreprend sur vo-
» tre autorité, s'il veut la partager avec
» vous, il sera entre vos mains, & vous
» aurez mille moïens de rompre ses me-
» sures. Mais (ajoûta Villeroy) le Prin-
» ce de Condé est si las des factions &
» si revenu de ses intrigues, que bien
» loin d'avoir la pensée de se broüiller
» avec votre Majesté, il ne veut pas
» même lui donner le moindre soup-

çon ; & pour vous en donner des af- «
furances dont vous ne puiffiez douter, «
j'ai un ordre fecret de lui, (fi vous «
lui accordez ce qu'il vous demande) «
de vous offrir de vous remettre le «
Gouvernement de Guyenne, & qu'il «
prendra en échange celui de Berry, «
Province foible & peu éloignée de «
Paris, où il ne pourra plus vous don- «
ner aucun ombrage. «

Cette propofition parut fi extraordinaire à la Reine Mere, qu'elle eut de la peine à la croire : & en effet l'on ne comprend pas comme le Prince de Condé avoit pu fe réfoudre à un échange où il y avoit tant à perdre pour lui. Tout ce qu'on en peut dire, eft qu'il ne fit pas cette offre par le confeil du Duc de Boüillon. Ce Duc la defapprouva dès qu'il la fçut, & le Prince lui-même ne fut pas longtemps à s'en repentir. La Reine Mere le prit au mot, & perfuadée par le difcours de Villeroy, elle lui accorda fes demandes, & les fit paffer au Confeil. Elle promit auffi de contenter le Duc de Longueville. L'on convint enfuite d'une Amniftie fans reftriction pour le paffé. Tous les Seigneurs du parti du Prince furent ré-

tablis & maintenus dans leurs Etats, charges, & dignitez. L'on donna de plus quinze-cens mille livres au Prince de Condé, pour le dédommager des frais de la Guerre. Cette somme fut apparemment partagée entre les Seignéurs du parti ; & cèla étoit bien juste, puisqu'ils avoient contribué plus que les autres aux frais de la Guerre. Les choses étant ainsi reglées, Villeroy partit de Tours pour aller consommer à Loudun le grand ouvrage de la paix.

Il ne croïoit pas y trouver de nouvelles difficultez ; & en effet le Prince de Condé, les Ducs de Boüillon, de Mayenne, de la Trimoüille, & quelques autres Seigneurs du parti, offroient de signer le Traité. Mais les Ducs de Rohan & de Sully, & l'Assemblée de la Rochelle, qui n'en étoient pas contens, y firent naître tant de difficultez, qu'il eût bien falu du temps & des expediens pour les surmonter, si le Prince de Condé ne fût pas tombé dangereusement malade. Le Duc de Boüillon qui vouloit contenter la Cour en faisant conclure la paix, sans qu'on fût obligé d'accorder de nouveaux avantages aux Calvinistes,

Memoires de Rohan. Liv. 1.

vinistes, se prévalut de cet accident qui étonnoit tout le parti, pour porter l'Assemblée de la Rochelle à se désister de ses prétentions. Le Chevalier Edmond Ambassadeur d'Angleterre & le Duc de Sully allerent exprès à la Rochelle, pour remontrer à l'Assemblée, que la maladie du Prince demandoit qu'on conclût promptement la paix, & que s'il venoit à mourir, bien loin d'obtenir de nouveaux avantages, l'on auroit bien de la peine à faire ratifier à la Cour ceux qui avoient été accordez.

Vie de du Plessis Mornay. Liv. 3.

Cette consideration porta l'Assemblée à députer dix personnes a Loudun, avec pouvoir de se désister des demandes précedentes qui pouvoient retarder la conclusion du Traité, & de se restraindre à demander les sûretez qu'elle jugeoit nécessaires pour l'éxécution des articles accordez. Ces sûretez consistoient à obtenir de la Cour, qu'elle consentît que l'Assemblée subsistât à la Rochelle jusques à la verification de l'Edit que le Roy avoit promis de donner en faveur des Calvinistes, & jusques à ce que tout ce que le Roy leur accordoit, eût été éxécuté dans toutes les Provinces;

que cependant on désarmât de part & d'autre. La Cour n'avoit garde d'accorder une pareille demande. Elle n'avoit pas oublié la peine qu'avoit eu le feu Roy, de faire séparer l'Assemblée de Chateleraut, & celle que la Reine avoit eu pour obliger l'Assemblée de Saumur à se séparer, quoique l'Edit de Nantes eût été éxécuté; & d'ailleurs il étoit aisé de juger que l'Assemblée ne cherchoit qu'à se perpétuer, ce qui étoit très-opposé au service du Roy. Ses Commissaires aux Conferences de Loudun rejetterent donc cette proposition, & la Cour s'adressa au Duc de Boüillon, pour porter l'Assemblée à s'en désister.

Procez verbal de l'Assemblée de la Rochelle. T. 4.

Les Princes qui ont actuellement des Souverainetez, ont plus de délicatesse que les autres, sur les propositions qui peuvent donner atteinte à l'autorité Souveraine. Ils en prévoient, ils en sentent beaucoup mieux les conséquences. Le Duc de Boüillon qui eût été très-fâché que les Sujets de sa Principauté de Sedan ne se fussent pas fiez à sa parole, qu'ils lui eussent demandé des sûretez, en un mot qu'ils en eussent usé avec lui comme l'Assemblée de la Rochelle en

usoit avec le Roy ; le Duc de Boüillon, dis-je, qui n'approuvoit pas le procedé de l'Assemblée, s'emploïa volontiers à la faire changer de sentiment. Il en parla à ses Députez ; il leur representa que tant qu'ils n'avoient demandé qu'à vivre dans leur Religion avec sûreté, & même avec honneur, il avoit été leur plus ardent solliciteur ; que ses conseils & son crédit ne leur avoient point manqué ; qu'il avoit parlé & agi hautement en leur faveur ; mais qu'apresent qu'ils avoient obtenu ces deux avantages par l'Edit de Nantes que le Roy s'obligeoit de confirmer, aussi-bien que tous les Arrêts rendus en conséquence ; qu'à present que le même Roy leur accordoit de nouvelles graces qu'autrefois ils n'eussent osé esperer, bien-loin de les demander & de les obtenir, ils devoient mettre enfin des bornes à leurs demandes, & se contenter de ce qui leur avoit été accordé. Que rien n'étoit plus injurieux à la Majesté des Rois, que de ne se pas fier à leurs paroles, sur tout quand elles étoient confirmées par des Edits autentiques, éxécutez de bonne foy depuis prés de vingt

années, & ſoutenus par de nouvelles graces qu'on n'étoit point obligé de leur accorder, & qui étoient autant de gages de la bonne volonté du Prince & de la ſincere protection qu'il étoit réſolu de leur continuer. Que dans le Traité dont il s'agiſſoit, il y avoit pluſieurs articles qui regardoient le Prince de Condé & les Seigneurs de ſon parti, qui ne ſeroient éxécutez qu'après qu'on l'auroit ſigné; que ces articles n'étoient point ſi peu importans, qu'il ne s'y agît de leurs charges & de leurs dignitez, en un mot de toute leur fortune; que cependant ils ne demandoient point d'autre aſſurance que la foy du Traité, la parole du Roy, & ſa ſignature: que c'étoit porter la défiance trop loin que de ne s'en pas tenir aux ſûretez dont le premier Prince du Sang, les Pairs & les grands Officiers de la Couronne vouloient bien ſe contenter. Il ajoûta que leur conduite ne pouvoit manquer de les rendre odieux au Roy; qu'elle le forceroit à les regarder comme des Ennemis toûjours prêts à entreprendre ſur ſon autorité, & enfin à les détruire comme une caballe de gens qui ſous prétexte de Religion ne ſongeoit

à rien moins qu'à l'indépendance & au renverſement de l'Etat.

Ce diſcours du Duc de Boüillon bien loin de perſuader les Députez de l'Aſſemblée de ſe déſiſter de leurs prétentions, ne ſervit qu'à le faire regarder comme un homme dévoüé à la Cour, & qui ſacrifioit à ſa fortune les interêts de ſon parti; c'eſt ainſi que les Ducs de Rohan & de Sully en parlent à l'occaſion dont il s'agit. On ne voit pas cependant les avantages particuliers qui revinrent au Duc de Boüillon en vertu du Traité de Loudun; il n'obtint ni charges, ni gouvernement, ni penſions. Le Duc de Rohan qui en parle ſi ſouvent, auroit (ce ſemble) dû les marquer; on n'eſt pas obligé de l'en croire ſur ſa parole. Cependant le peu d'égard qu'eurent les Députez de l'Aſſemblée aux Remontrances du Duc de Boüillon, l'indiſpoſa extrêmement; & s'il ne prit pas ouvertement contre elle le parti de la Cour, il témoigna du moins hautement qu'il n'approuvoit pas ſa conduite. Le Duc de Boüillon étoit attaché à ſa Religion, mais il ne put jamais s'accommoder de la domination des Miniſtres & des Conſiſto-

Memoires de Rohan. Liv. 1.

Ibid.

riaux. Le Duc de Rohan qui avoit plus de complaisance pour eux, en eut depuis beaucoup à souffrir. Il s'en plaint en plusieurs endroits de ses Mémoires, & justifie par-là en bien des choses la conduite du Duc de Boüillon.

L'obstination de l'Assemblée de la Rochelle, & l'extrême envie qu'avoit la Cour de conclure la paix, obligerent les Commissaires du Roy de se relâcher. Ils accorderent enfin au nom de *Sa Majesté*, que l'Assemblée de la Rochelle subsisteroit six semaines après la signature du Traité ; & que pendant ce temps-là le Roy ordonneroit la vérification de l'Edit & l'exécution des choses qui lui avoient été accordées ; mais ce fut sous une condition secrette que les grands Seigneurs du parti, ce terme expiré, obligeroient l'Assemblée de se separer même en emploïant la force si elle refusoit de le faire.

Le Duc de Boüillon qui sçavoit concilier ce qu'il devoit au Roy & à l'Etat, avec ce qu'on prétendoit qu'il dût à sa Religion, ne fit point de difficulté de le promettre, & même s'y obligea par un écrit signé de sa main qui fut remis entre les mains des Com-

missaires du Roy. Le Duc de la Trimoüille & quelques autres Seigneurs en firent autant à son exemple & par ses conseils. Les Ducs de Rohan & de Sully refuserent hautement de le faire. Les Historiens Protestans leur donnent sur cela de grandes loüanges, en même-temps qu'ils se déchainent à cette occasion contre le Duc de Boüillon, comme si l'on étoit obligé d'épouser toutes les passions & toutes les prétentions mal-fondées de ceux qui font profession de la même Religion que nous, ou qu'il ne fût pas permis de favoriser une chose aussi juste que la séparation de l'Assemblée, si elle s'obstinoit à subsister contre la volonté du Roy au-delà du terme qu'il lui avoit accordé. Le pouvoit-elle faire sans une désobéissance formelle ? Le Duc de Boüillon n'étoit-il pas obligé en vertu de son serment fait au Roy, de s'y opposer ; & les Ducs de Rohan & de Sully qui avoient fait le même serment, n'avoient-t-ils pas la même obligation ? D'où vient donc qu'on les loüe, & pourquoi blâme-t-on le Duc de Boüillon ? Que veut-on que l'on pense des motifs qui font loüer ou blâmer dans le parti Calviniste ?

Mais afin que l'on puiſſe mieux juger ſi le Duc de Boüillon avoit raiſon de prétendre que l'Aſſemblée de la Rochelle devoit être contente des nouveaux avantages qu'il avoit procurez au parti Calviniſte par le Traité de Loudun, l'on a crû les devoir rapporter icy. L'on dit que le Duc de Boüillon les avoit procurez, parce qu'en effet ſelon les mêmes Proteſtans, ce fut lui qui eut le plus de part à tout ce qui ſe paſſa aux Conferences de Loudun, & qui contribua le plus à la concluſion de la paix.

Procez verbal de l'Aſſemblée de la Rochelle T. 4.

Par le Traité de Loudun, outre la confirmation de l'Edit de Nantes, des Arrêts rendus en conſequence, & de toutes les graces que le Roy avoit accordées depuis, le parti Calviniſte obtint encore un Brevet de quarante-cinq mille livres d'augmentation pour l'entretien des Garniſons qu'il tenoit dans les places de ſûreté. Outre cela un autre Brevet de la ſomme de quinze mille écus pour l'entretien de ſes Miniſtres, outre les quarante-cinq mille qui lui avoient été accordez par le feu Roy, & les quinze mille accordez depuis à l'Aſſemblée de Saumur. De plus il obtint encore la ſom-

me de quatre-vingt-dix mille livres pour les frais du séjour de l'Assemblée à la Rochelle. Mais ce qu'il y a de plus considerable, c'est que par l'Edit de Nantes les Places de sûreté n'étoient accordées que pour huit ans. Ce terme expiré, le parti devoit les remettre au Roy; en 1616. ce terme avoit plus que doublé; le Roy étoit en droit de les redemander, & la derniere révolte du parti étoit un motif plus que suffisant pour l'obliger à les rendre. Cependant par le Traité de Loudun, le Roy consentit que les Calvinistes les gardassent encore pendant six ans, au grand préjudice de son autorité, & au grand mécontentement des Catholiques.

Tant de nouvelles graces accordées à un parti qui avoit actuellement les Armes à la main contre son Roy, n'étoient pas capables de contenter l'Assemblée de la Rochelle. Elle en demandoit plusieurs autres qui alloient toutes à la diminution de l'autorité Souveraine. C'est ce que le Duc de Boüillon n'approuvoit pas; c'est ce qu'il refusa de favoriser, & c'est ce qui lui a attiré les reproches des Ecrivains Protestans. L'on peut juger

maintenant si leurs plaintes sont fondées, & si le Duc de Boüillon ne devoit pas s'opposer aux injustes prétentions de l'Assemblée de la Rochelle.

Comme les contestations dont on vient de parler, avoient consumé beaucoup de temps, le Prince de Condé commença à se mieux porter. Le premier usage qu'il fit de la liberté d'esprit que la diminution de son mal commençoit à lui donner, fut de s'informer où en étoit le Traité de paix. On lui dit que les difficultez que faisoit l'Assemblée de la Rochelle, en retardoient seules la conclusion. Il s'en fit rendre compte, & ne les aïant pas trouvées raisonnables, nonobstant son extrême foiblesse il signa le Traité. Les Seigneurs du parti le signerent après lui, aussi-bien que les Deputez de l'Assemblée de la Rochelle, après avoir fait de grandes plaintes de ce qu'on précipitoit trop les affaires.

Memoires de Bassompierre.

En exécution du Traité de Loudun, le Marêchal d'Ancre se vit obligé de quitter la Lieutenance de Roy de Picardie & le Gouvernement de la Citadelle d'Amiens, & de prendre la Lieutenance de Roy de Normandie,

que le Duc de Montbazon lui donna en échange. Comme c'étoit le sacrifier au Duc de Longueville, il en eut tant de ressentiment contre Villeroy & contre le Président Jeannin qui avoient conseillé cet échange à la Reine Mere, qu'il les fit tous deux disgracier au grand déplaisir du Duc de Boüillon. Il les estimoit tous deux les meilleures têtes du Conseil, & il étoit lié d'une amitié particuliere avec Villeroy. Pour adoucir ce mécontentement, l'on ôta les Sceaux au Chancelier de Sillery contre lequel le Prince de Condé & le Duc de Boüillon s'étoient ouvertement déclarez. La charge de Secretaire d'Etat fut aussi ôtée au Marquis de Puisieux son Fils, & donnée à Mangot. Du Vair premier Président de Provence fut fait Garde des Sceaux.

Du côté du Prince de Condé, dès qu'il eut tout-à-fait recouvré sa santé, il fut prendre possession de son nouveau Gouvernement de Berry. Le Duc de Rohan s'en alla à la Rochelle, & le Duc de Sully dans son Gouvernement de Poitou. Les Ducs de Mayenne & de Boüillon se rendirent à la Cour. Le dernier y avoit été in-

Memoires de Rohan. Liv. I.

vité par une lettre que le Roy lui écrivit exprès pour l'engager à y venir. De tous les Seigneurs du parti du Prince de Condé, ils furent les ſeuls qui demeurerent étroitement unis. Les vûës differentes, les interêts oppoſez, la jalouſie ſi ordinaire à la Cour entraîna tous les autres du côté où ils croïoient trouver leurs avantages. Il étoit de la derniere conſéquence au Prince de Condé de maintenir leur union. Comme il ſe trouvoit à leur tête, il en eût été beaucoup plus conſideré, & l'on n'eût pas même osé penſer à ce que l'on entreprit depuis contre lui. Le Duc de Boüillon qui avoit des vûës, & qui ſe gouvernoit par les maximes que le bon ſens dicte, & que l'expérience ne manque jamais de confirmer, lui avoit ſouvent repreſenté de quelle importance il étoit pour lui d'empêcher la deſunion des Seigneurs dont l'union lui avoit procuré de ſi grands avantages. Mais la plûpart des hommes ne portent pas leurs vûës ſi loin, contens du préſent, ou ils négligent l'avenir, ou ils n'y font pas toute l'attention que leur interêt même demanderoit qu'ils y fiſſent.

C'eſt ce qui arriva au Prince de Condé ; ſatisfait des avantages qu'il avoit obtenus par le Traité de Loudun, il ne ſe hâta pas de s'en mettre en poſſeſſion, & il s'arrêta ſi long-temps & ſi à contre-temps dans ſon Gouvernement de Berry, que quand il arriva à la Cour, tous les Seigneurs qui s'étoient attachez à lui, déſunis entre-eux avoient chacun pris leur parti. La Reine Mere qui avoit peut-être ménagé ſous main cette deſunion, ne laiſſa pas de tenir parole au Prince de Condé. Elle le mit en poſſeſſion de tous les avantages qui lui avoient été accordez par le Traité de Loudun, & le Prince de ſon côté lui promit de maintenir ſon autorité, de proteger ſes créatures, & de vivre avec elle dans une parfaite intelligence. En effet quelque haine qu'il eût pour le Marêchal d'Ancre, & quoiqu'il l'eût nommé dans tous ſes Manifeſtes comme un des premiers auteurs de tous les deſordres du Gouvernement, il ne laiſſa pas, pour faire plaiſir à la Reine Mere, de lui promettre d'être l'appui de ſa fortune, & de le défendre envers & contre tous. C'étoit promettre beaucoup, & peut-être

Memoires de Rohan. Liv. 1.

trop, comme la suite de cette Histoire le fera voir.

Mémoires de la Regence de Marie de Medicis.

Mais quoique le Maréchal d'Ancre comptât beaucoup sur la protection du Prince de Condé, il crut toûjours sa fortune mal assurée tant qu'il auroit les Ducs de Boüillon & de Mayenne pour ennemis. Il tâcha donc de regagner leur amitié, & il fit pour cela toutes les avances que la souplesse Italienne étoit capable de lui suggerer. Le Duc de Boüillon se trouva dans des sentimens bien differens de ceux du Prince de Condé. Quelque complaisance qu'il eût pour la Reine Mere, il crut qu'il se deshonoreroit en se liant d'amitié, & en prenant des engagemens avec un homme aussi généralement haï que le Maréchal d'Ancre. D'ailleurs il ne put se résoudre à lui pardonner la disgrace de Villeroy dont il sçavoit qu'il étoit l'Auteur. Malheureusement pour le Maréchal, le Duc de Mayenne étoit dans des sentimens tous pareils à ceux du Duc de Boüillon; il étoit persuadé qu'il y alloit de son honneur de renoüer avec un homme dont il avoit fait gloire d'être l'Ennemi. De plus il n'étoit pas moins ami du Président Jeannin, que

Memoires de Bassompierre.

le Duc de Boüillon l'étoit de Villeroy, & la maniere dont le Maréchal s'étoit vangé de lui, lui étoit trop sensible pour se pouvoir résoudre à le favoriser.

Mais comme il eût été dangereux par rapport à la Reine Mere, de déclarer leurs veritables sentimens, les deux Ducs prirent le parti de dissimuler, & de se servir des offres que le Maréchal leur faisoit, pour se faire de nouveaux Amis, & pour lui susciter un plus grand nombre de puissans Ennemis. Le Maréchal d'Ancre ne pénétra pas plus avant dans les sentimens des Ducs de Mayenne & de Boüillon; rempli de cette présomption que la bonne fortune a coûtume d'inspirer, il crut qu'ils s'estimoient heureux d'avoir recouvré son amitié, & il eut l'imprudence de leur proposer de travailler de concert à l'entiere ruine des Ducs d'Epernon & de Bellegarde. Le Duc de Boüillon n'eut pas de peine à éluder cette proposition. Le Maréchal étoit habile, mais le Duc l'étoit encore plus que lui. Le Duc de Mayenne s'en tint à ce que le Duc de Boüillon avoit répondu, & le trop crédule Maréchal les quitta dans la pensée que son projet ne pou-

voit plus manquer de réussir.

Les Ducs d'Epernon & de Bellegarde étoient alliez & amis du Duc de Guise ; il avoit par conséquent un fort grand interêt à rompre le dessein du Marêchal d'Ancre. Lés Ducs de Boüillon & de Mayenne se servirent de cette conjonсture pour porter le Duc de Guise a s'unir à eux pour perdre le Marêchal d'Ancre. Le Duc de Guise n'hésita pas un moment à entrer dans cette espece de conspiration ; plus ardent même que les deux autres, tous les moïens lui paroissoient bons pour se défaire du Marêchal, & à peine pouvoit-t-il consentir qu'on prît des mesures pour se défaire de lui, plus lentes à la verité, mais aussi beaucoup plus sûres. Cependant le Duc de Boüillon qui prévoïoit les difficultez & les suites de cette entreprise, le ramena insensiblement à des moïens plus concertez, & le fit consentir qu'avant toutes choses on travailleroit à rallier tous ceux de la Cour & du Parlement, qui vouloient du mal au Marêchal ; qu'on souleveroit contre lui le Peuple de Paris, déja fort animé, & qu'on tâcheroit par le moïen de Luines dont la

faveur auprès du Roy augmentoit tous les jours, à faire approuver par Sa Majesté tout ce qu'on pourroit entreprendre contre le Marêchal d'Ancre qu'on sçavoit lui être extrêmement odieux.

On réussit également bien dans ces trois projets. Tous les Ennemis du Marêchal d'Ancre se rallierent contre lui; de Luines promit de faire approuver au Roy tout ce qu'on feroit pour le perdre; & le Peuple de Paris parut tout disposé à se soulever à la premiere occasion qui s'en presenteroit.

De si favorables dispositions encourageoient les Ennemis du Marêchal à tout entreprendre: mais les sentimens étoient partagez sur la maniere dont il faloit le perdre. Les uns proposoient de le mettre entre les mains du Parlement & de lui faire faire son procez, ce qui n'eût pas été difficile vû les preuves qu'on avoit de ses malversations & de ses intelligences avec les Etrangers au préjudice de l'Etat. Mais ceux qui craignoient l'autorité de la Reine Mere dans le Parlement, & qui ne doutoient point qu'elle ne l'emploïât toute entiere

Memoires de Bassompierre.

pour sauver le Maréchal, ne furent pas de cet avis. La voïe de la justice étant fermée, l'on proposa celle de la violence, comme l'unique dont on pût se servir contre les personnes trop puissantes pour agir contre-elles, avec toutes les formalitez prescrites par les Loix, comme celle dont les Rois mêmes avoient usé dans de semblables occasions, comme celle enfin, sans laquelle on étoit réduit à ne voir jamais finir la tirannique domination du Maréchal d'Ancre.
Ce fut le Duc de Boüillon qui ouvrit cet avis, & il l'appuïa de tant d'exemples de l'Histoire ancienne & moderne, qu'il fut enfin suivi. Comme il n'étoit plus question que du choix des moïens, le Duc de Mayenne s'offrit de faire une querelle au Maréchal, & de lui passer son épée au travers du corps, pourvû que l'on pût porter le Prince de Condé à approuver ce qu'il auroit fait; il se chargea même de lui en parler, mais le Duc de Boüillon ne jugea pas à propos qu'on lui fît une pareille confidence. » Je connois, dit-il, le Prince & ses engagemens avec le Maréchal; il le hait, mais il le ménage;

Mémoires de Rohan. Liv. 1.

il ne manquera pas de l'avertir. Quand «
une fois le coup sera fait, & qu'il «
n'aura plus rien à craindre ni à espé- «
rer de lui, je me charge de le lui «
faire approuver. « Le Duc de Mayen- «
ne dit qu'il y penseroit; & le projet
de se défaire du Marêchal d'Ancre ne
fut pas pour lors poussé plus loin.

Les affaires en étoient-là, lorsque le Duc de Longueville qui ne pouvoit souffrir que le Marêchal d'Ancre son Ennemi, après avoir été obligé de se défaire du Gouvernement de la Citadelle d'Amiens, se fût réservé ceux de Montdidier, de Roye, & de Peronne, entreprit de lui enlever ces trois Places. Il commença par la derniere qui étoit la plus importante, & l'attaqua dans les formes. L'entreprise fit un grand bruit à la Cour. On dépêcha promptement Mangot Secretaire d'Etat, avec des ordres précis au Duc de Longueville de se désister de son entreprise, & des défenses aux Habitans de le recevoir dans leur Ville. Mais quand Mangot arriva, tout étoit fait; le Duc s'étoit rendu Maître de la Ville & du Château. Mangot le somma de les remettre en leur premier état; mais le Duc

répondit qu'il étoit pour le moins aussi capable de les garder pour le Roy, qu'un Etranger comme le Maréchal d'Ancre qui par les Loix du Royaume n'y pouvoit avoir aucun Gouvernement.

Cette réponse alloit attirer sur les bras du Duc de Longueville toutes les forces que le Roy avoit sur pied, si le Prince de Condé ne s'y fût pas opposé. Il proposa à la Reine Mere la voïe de la négociation, & lui fit agréer que le Duc de Boüillon allât trouver le Duc de Longueville pour lui persuader de remettre les choses en l'état où elles étoient avant l'invasion de Peronne. L'on peut juger de-là, ou que le Duc de Boüillon ne s'étoit pas ouvert au Prince de Condé de ses projets contre le Maréchal d'Ancre, ou que le Prince n'avoit pas dessein de servir la Reine. En effet le Duc de Boüillon étoit la personne du monde à qui il se falloit le moins adresser pour l'affaire dont il s'agissoit. Dans la vûë de causer de nouveaux embarras au Maréchal d'Ancre, & d'engager de plus en plus le Duc de Longueville à se joindre à ceux qui le vouloient perdre, c'étoit le Duc de Boüil-

lon lui-même qui lui avoit conseillé l'entreprise de Peronne. Cependant la Reine persuadée de l'habileté du Duc de Boüillon, suivant le conseil du Prince de Condé, lui proposa d'aller traiter avec le Duc de Longueville. Le Duc accepte la commission; il fait deux voïages à Peronne; il s'abouche deux fois avec le Duc de Longueville, & ne rapporte de sa négociation, qu'un refus absolu du Duc de remettre Peronne au Marêchal d'Ancre. Il n'avoit garde d'en user autrement. Le Duc de Boüillon bien loin de le porter à se désister de son entreprise, s'étoit attaché à lui persuader de conserver sa conquête, & de s'unir fortement au parti formé contre le Marêchal d'Ancre son Ennemi.

La Reine Mere se vit donc réduite à emploïer la force contre le Duc de Longueville; mais comme elle se défioit de la plûpart des Seigneurs de la Cour, & particulierement de ceux qui avoient suivi le parti du Prince de Condé dans la derniere Guerre, elle jetta les yeux sur Charles de Valois Fils naturel de Charles IX. Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angou-

lême, (c'est le nom qu'on lui donnera dans cette Histoire.) Il étoit prisonnier à la Bastille depuis l'an 1605. pour une conspiration contre Henry IV. dans laquelle il étoit entré. Onze ans de prison ne lui avoient point affoibli l'esprit, il avoit du courage & de la capacité pour les affaires. En un mot il eût pu passer pour un homme de mérite, s'il n'eût pas aimé l'argent jusques à donner dans la fausse-monnoïe. La Reine Mere le tira de la Bastille pour lui donner le Commandement de l'Armée destinée contre le Duc de Longueville.

Pendant que cette Armée s'assemble, le Duc de Boüillon reprend son projet contre le Maréchal d'Ancre, que l'affaire de Peronne avoit en quelque maniere interrompu. Mais les choses n'étoient plus sur le pied où il les avoit laissées. Le Duc de Mayenne contre le sentiment du Duc de Boüillon en avoit parlé au Prince de Condé, de sorte qu'on ne pouvoit plus rien faire sans sa participation. Le Duc de Boüillon fut obligé de passer sur cet inconvénient; on tint des Assemblées secrettes, le Prince de Condé y assista; il consentoit assez à

Memoires de la Regence de Marie de Médicis.

ce que le Duc de Mayenne s'étoit offert d'entreprendre contre le Marêchal, mais il portoit la chose plus loin. Il en vouloit à l'autorité de la Reine Mere; & son dessein alloit jusques à l'éloigner des affaires, & à s'en rendre le Maître. Comme on le pressoit de donner son consentement à ce que le Duc de Mayenne avoit proposé, (c'étoit de faire une querelle au Marêchal & de le tuer) il répondit qu'il y consentiroit volontiers, & qu'il n'y avoit que la violence qui pût délivrer l'Etat d'un homme aussi dangereux & aussi généralement haï; « mais « soiez persuadez, ajoûta-t-il, que la « Reine Mere se vengera tôt ou tard, & « de vous & de moi, si nous lui laissons « son autorité. Si nous perdons le Ma- « rêchal, il ne faut point user de ména- « gement avec la Reine, il faut l'éloi- « gner de la Cour, ou tout au moins des « affaires. « «

Le Duc de Boüillon demeura d'accord que le Prince raisonnoit juste, & que dans l'éxécution des grands desseins il n'en faloit point faire à deux fois, ni s'arrêter à mi-chemin. « « Combien de gens, ajoûta-t-il, se sont « perdus pour n'avoir pas suivi leurs «

» desseins dans toute leur étenduë. Il » faut laisser le Marêchal joüir de toute « sa fortune & triompher de nous, ou » il faut mettre la Reine Mere hors d'é- » tat de vanger sa mort. » Cet avis alloit passer sans qu'aucun s'y opposât, lorsque le Duc de Guise sentit que la haine héréditaire des Bourbons & des Guises se réveilloit dans son cœur. Il crut qu'il commettroit la derniere imprudence, s'il souffroit que toute l'autorité tombât entre les mains d'un Prince naturellement Ennemi de sa Maison. Il s'opposa donc à l'avis du Duc de Boüillon, & déclara hautement qu'il ne consentiroit jamais que la Reine Mere fût comprise dans le dessein de perdre le Marêchal d'Ancre. L'opposition du Duc de Guise pensa renverser tout le projet du Duc de Boüillon ; mais ce qui acheva de le détruire fut que le Prince choqué de ce que son dessein n'avoit pas été suivi, fit avertir le Marêchal de se tenir sur ses gardes, & lui fit dire qu'il ne se sentoit pas assez fort pour le proteger contre le grand nombre de puissans Ennemis qui avoient conjuré sa perte.

Le Marêchal d'Ancre ne profita pas seule-

ſeulement de l'avis du Prince, pour ſe mettre à couvert de l'orage dont il étoit menacé ; il s'en ſervit encore contre le Prince même, ſoit qu'il ſe défiât ſeulement des projets faits contre lui, & qu'il crût ne pouvoir prendre trop de meſures pour ſa ſûreté ; ſoit que quelqu'un eût révelé ce qui avoit été proposé contre la Reine & contre lui dans les Aſſemblées dont on a parlé, (car dans les Cours orageuſes & pleines de défiances, comme celle de Marie de Médicis, les plus grands Seigneurs ſont aſſez ſouvent les eſpions les uns des autres) ſoit enfin qu'il fût porté de lui-même à la violence, il ſçut ſi bien perſuader à la Reine Mere que c'étoit fait de ſon autorité, ſi elle ne prévenoit pas le Prince de Condé, que cette Princeſſe prit la réſolution de le faire arrêter. La commiſſion en fut donnée à Themines homme de réſolution, & que l'envie de faire fortune rendoit capable de tout entreprendre : il l'éxécuta deux jours après. A la ſortie du Conſeil le Prince de Condé fut arrêté priſonnier ; on le garda quelque temps dans le Louvre, il fut enſuite conduit à la Baſtille. Les Ducs

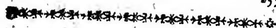
Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

Memoires du Duc de Rohan, Liv. 1.

Memoires de Bassompierre.

de Boüillon & deMayenne plus attentifs que lui à ce qui se passoit à la Cour, l'avoient fait avertir du malheur dont-il étoit menacé, & l'avoient fait prier de ne point aller au Conseil le lendemain. Mais l'entreprise de faire arrêter le premier Prince du Sang au milieu de Paris, parut si extraordinaire au Prince de Condé, qu'il ne put se résoudre à la croire. En effet le coup étoit hardi, mais il devoit tout craindre d'une Reine extrêmement jalouse de son autorité; & d'ailleurs il lui avoit donné trop de sujets de défiance, pour ne s'en pas défier lui même.

Fin du septiéme Livre.



SOMMAIRE du huitiéme Livre.

LA Reine Mere fait arrêter le Prince de Condé ; il est conduit à la Bastille. Elle a dessein d'en faire autant à tous les Seigneurs de son parti. Le Duc de Boüillon pénetre ce dessein : les mesures qu'il prend pour prévenir l'exécution. Il se retire de la Cour ; il engage plusieurs Seigneurs à en faire autant : mesures qu'ils prennent tous ensemble pour leur sûreté. La Reine Mere negocie envain pour les faire revenir à la Cour. On léve des Troupes de part & d'autre ; la Guerre-Civile recommence ; elle est interrompuë par une Paix de peu de durée. La Guerre recommence. Le Roy tombe dangereusement malade ; il guerit & semble approuver l'union & la conduite des Seigneurs liguez. Le Duc de Boüillon s'en prévaut, & léve des Troupes en Allemagne, en Hollande

& au Païs de Liege. Prétexte spécieux dont il se sert pour cela. Il emploïe le même prétexte pour engager le parti Calviniste à se déclarer en faveur des Seigneurs liguez : il y réüssit malgré les oppositions de plusieurs Grands du parti. La Reine Mere traverse les desseins du Duc de Boüillon. Il en écrit au Roy & à la Reine d'une maniere très-hardie. Cette lettre est mal prise à la Cour. Le Roy lui répond avec hauteur. Le Duc de Boüillon écrit au Roy une seconde lettre en explication de la premiere. Il y persiste dans ses prétentions dont il s'explique d'une maniere qui ne plaît pas à la Cour. Les Seigneurs liguez font de fortes Remontrances au Roy, & sont déclarez criminels de leze-Majesté. La Reine Mere envoie deux Armées contre-eux sous le commandement de Montigny, du Duc de Guise & de Themines. Le Duc de Mayenne est assiegé dans Soissons par le Duc d'Angoulême. Le Duc de Boüillon est declaré Général de l'Armée des Princes liguez. Il

marche au secours du Duc de Mayenne avec douze mille Hommes de pied & deux mille Chevaux. Le Connêtable de Montmorency, le Duc d'Epernon, & le Maréchal de Lesdiguieres font une Ligue particuliere contre le Maréchal d'Ancre. Tous les Ordres du Royaume soûlevez contre lui. De Luynes en prend occasion de le rendre suspect au Roy; il lui persuade qu'il est la cause de tous les soulévemens du Royaume; il lui fait prendre la resolution de s'en défaire. Le Maréchal d'Ancre est tué en entrant dans le Louvre. Sa mort pacifie toutes choses. Les Seigneurs liguez mettent les Armes bas, & se rendent auprès du Roy. Conduite particuliere & précautionnée du Duc de Boüillon. Effroi de la Reine Mere; elle abandonne les affaires; elle quitte la Cour; & se retire à Blois. Le Duc de Boüillon se rend auprès du Roy, & en est bien reçû. Le Duc de Vendôme & les Seigneurs du parti du Prince de Condé faussement accusez par Gignier d'une Conspiration contre le

Roy. Récit de cette importante affaire. Les Seigneurs prouvent la fausseté de l'accusation. Gignier est éxécuté à mort. Le Duc de Boüillon desespere du bon Gouvernement du Royaume ; il prend la résolution de se retirer à Sedan, & de ne plus revenir à la Cour ; il prend congé du Roy, & execute ce dessein. La Reine Mere pense à retourner à la Cour, & à former un parti capable de lui rendre sa premiere autorité. L'Abbé Rucellaï la fortifie dans cette résolution. Caractere de cet Abbé ; il part de Blois pour aller négocier à Sedan avec le Duc de Boüillon, & l'engager dans le parti de la Reine Mere. Le Duc de Boüillon peu satisfait de cette Princesse & rebuté des intrigues de la Cour, conseille à Rucellaï de s'adresser au Duc d'Epernon. Il lui donne de bons conseils pour réüssir dans cette négociation. Difficultez que Rucellaï y rencontre ; il les surmonte, & engage le Duc d'Epernon à tirer la Reine Mere de Blois. Le Duc d'Epernon l'entreprend & y réus-

ſit. Le Duc de Boüillon favoriſe le parti de la Reine Mere, mais ſans ſe déclarer ouvertement. La Cour tâche envain de pénetrer les deſſeins du Duc de Boüillon. On propoſe au Roy un accommodement avec la Reine ſa Mere, il y conſent: l'accommodement ſe fait, mais il n'eſt pas de durée. Le Duc de Boüillon en prend occaſion de ſe tirer des engagemens qu'il avoit pris avec la Reine. Nouvelles broüilleries entre le Roy & la Reine Mere. On arme de part & d'autre. Le Roy envoïe Baſſompierre en Champagne pour y faire des levées. Le Duc de Boüillon lui envoïe un Gentilhomme. Ce qui ſe paſſa entre ce Gentilhomme & Baſſompierre. Les Troupes de la Reine Mere ſont batuës au Pont de Cé. Elle s'accommode avec le Roy. Affaire de Boheme. Ferdinand ſecond eſt élû Roy de Boheme. Les Bohemiens ſe révoltent contre lui, déclarent qu'il eſt déchû de la Couronne, & qu'ils vont proceder à une nouvelle élection. Le Duc de Boüillon en prend occaſion de

négocier pour faire élire le Palatin son Neveu. Ses négociations sont si sécrettes, qu'on est long-temps sans sçavoir qu'il se mêloit de cette affaire. Le Palatin a plusieurs Competiteurs. Quels ils étoient. Difficultez de cette négociation. Obstacles que le Duc de Boüillon y rencontre: il ne laisse pas de les vaincre. Le Palatin l'emporte sur ses Competiteurs; il est élû Roy de Boheme; il va prendre possession de cette Couronne. Ferdinand second arme contre lui: le Palatin arme de son côté. La bataille de Prague se donne, le Palatin la perd, & Ferdinand recouvre la Couronne de Boheme. Le Palatin est mis au ban de l'Empire. On amuse le Roy de la Grande-Bretagne, beau-pere du Palatin, par de fausses négociations; on l'empêche par-là de lui donner du secours. Le Palatin est dépoüillé de ses Etats; il se retire à Sedan auprès du Duc de Boüillon son oncle qui fait de vains efforts pour le rétablir. Ferdinand & le Palatin

negocient à la Cour de France pour obliger le Roy à se déclarer en leur faveur. Le Duc de Bouillon en écrit fortement au Roy. Ses raisons pour le porter à se déclarer pour le Palatin. La Cour mal disposée en faveur de ce Prince. Le Duc de Bouillon croit faire beaucoup d'obtenir du Roy la neutralité entre les deux Princes. Le Roy envoïe une celebre Ambassade en Allemagne pour accommoder ce fameux different, mais inutilement. Le Roy conformément à l'Edit de Nantes ordonne le rétablissement de la Religion Catholique dans le Bearn. Le parti Calviniste s'y oppose, & refuse d'obéir au Roy. Le Roy arme contre-eux, Le Duc de Bouillon écrit au Roy en leur faveur, mais sans effet. Le Bearn est soûmis, la Religion Catholique y est rétablie. Tout le parti Calviniste se revolte ; il partage toutes les Provinces du Royaume entre les Grands de sa religion ; il y établit des Commandans, leve des Troupes ; & se prépare à la Guerre. Le Duc de Bouillon desa-

prouve cette résolution ; la part qu'il eut à cette affaire ; comme il s'y conduisit. Les armes du Roy réüssissent par-tout ; Montauban en arrête la prosperité ; il est assiegé par le Roy. Mort du Connétable de Luines. Lesdiguieres lui succede, & se fait Catholique. La Guerre continuë. Le Duc de Boüillon obtient du Roy la neutralité pour ses terres. On tâche de persuader au Roy de la rompre. Bassompierre s'y oppose dans le Conseil du Roy ; discours remarquable qu'il y fit pour cela. Le Roy se déclare pour l'avis de Bassompierre, & maintient la neutralité. Siege de Montpellier. Les Grands du parti Calviniste reconcilient entre-eux les Ducs de Boüillon & de Rohan. Le parti Calviniste est réduit à demander la Paix. Mouvemens & négociations du Duc de Boüillon pour l'obtenir avantageuse. Le Roy accorde la Paix à ses Sujets Calvinistes. Service que le Duc de Boüillon rend au Roy à cette occasion. Sa mort. Ses Enfans. Son éloge.



HISTOIRE
DE HENRY
DE LA TOUR
D'AUVERGNE,
DUC DE BOUILLON.

LIVRE HUITIE'ME.

L'EMPRISONNEMENT du Prince de Condé devoit avoir apparemment de grandes & de fâcheuses suites. Il est vrai que contre l'avis du Duc de Boüillon, ce Prince avoit laissé desunir les Seigneurs de son parti, dont l'union seule pouvoit le ga-

rentir des entreprises de la Cour; mais un coup d'un si grand éclat n'étoit que trop capable de les réunir, & le Duc de Boüillon qui avoit toûjours conservé avec eux plus d'union que les autres, avoit assez fait voir dans de moindres occasions ce qu'il étoit capable de faire, pour ne pas craindre qu'il ne formât encore un parti assez puissant pour mettre en liberté le Prince de Condé, & pour renverser tous les desseins de la Reine Mere. Aussi le projet de cette Princesse ne se réduisoit pas au seul emprisonnement du Prince: Elle avoit résolu de faire arrêter les Ducs de Boüillon, de Mayenne, de Vendôme & généralement tous ceux qui avoient conservé quelque correspondance avec le Duc de Boüillon qu'elle craignoit seul plus que tous les autres ensemble. C'étoit ce qu'il faloit faire: car dans des occasions pareilles à celles dont il s'agit, ou il ne faut rien entreprendre, ou il ne faut rien laisser à faire.

Mais le Duc de Boüillon étoit trop prévoïant pour se laisser surprendre; il entretenoit des Espions à la Cour, & il étoit exactement informé de tout

ce qui s'y passoit. Il n'eut pas plûtôt été averti qu'on doubloit les Gardes au Louvre, & qu'il s'y faisoit des mouvemens extraordinaires, qu'il le fit dire au Prince de Condé, & à ses amis ; il se tint renfermé dans son Hôtel sous prétexte d'indisposition : à son exemple les Ducs de Mayenne, de Guise & de Vendôme se tinrent aussi sur leurs gardes. Enfin le jour que le Prince fut arrêté, il sortit de Paris & s'en alla à Charenton. Comme il en revenoit il apprit la détention du Prince de Condé ; il envoïa sur le champ un Exprès au Duc de Mayenne pour lui dire qu'il l'attendoit à la porte de Saint-Antoine. Le Duc de Mayenne s'y rendit aussi-tôt fort embarrassé de ce qu'ils auroient à faire dans une pareille conjoncture. Mais le Duc de Boüillon qui n'avoit jamais plus de présence d'esprit que dans les dangers les plus pressans, lui dit qu'il n'étoit plus temps de délibérer ; que leur parti devoit être pris ; qu'il faloit rentrer dans Paris, joindre le Duc de Guise, soûlever le peuple, & faire, s'il se pouvoit, des barricades semblables à celles du temps de Henry III. qu'à la verité la ré-

solution étoit extrême, mais qu'il n'y avoit point d'autre moïen de sauver leur liberté & peut-être leur vie.

Ils alloient éxécuter ce dessein lorsqu'il arriva un Exprès de la part du Duc de Guise. Il leur faisoit sçavoir que comme il étoit sur le point de les aller joindre, le Roy & la Reine Mere l'avoient mandé au Louvre; qu'il ne pouvoit se dispenser d'obéir, mais qu'il trouveroit le moïen de s'échaper sur le soir, & de les aller trouver sur le chemin de Soissons où ils avoient dessein de se rendre. Ce message surprit les deux Ducs; ils se regardérent sans se rien dire; mais quand ils eurent renvoïé l'Exprès du Duc de
» Guise : » Je vous avoüe (dit le Duc
» de Boüillon) que la conduite du Duc
» de Guise m'est suspecte. Il prétend
» apparemment se prévaloir de la con-
» joncture présente, & se faire acheter
» bien cher par la Cour; mais il se
» trompe. La Reine Mere est absolu-
» ment livrée au Maréchal & à la Ma-
» rêchale d'Ancre. Ces deux personnes
» veulent disposer de tout, elles ne souf-
» friront aucun Seigneur à la Cour, qui
» ne soit absolument dans leurs inte-
» rêts & dans leur dépendance. S'il ne-

s'agissoit que de dépendre de la Rei- «
ne, on pourroit s'en accommoder, «
mais de s'assujettir à deux personnes «
qui nous sont si inferieures, & qui «
n'ont rien de considerable qu'une «
grande fortune qui les rend insolens, «
& dont ils abusent, c'est ce qui ne «
conviendra jamais à un homme qui «
a autant de naissance & de cœur que «
le Duc de Guise. Il faudra que tôt «
ou tard il se broüille avec la Reine «
Mere; mais s'il abandonne aujour- «
d'hui ses amis, ils pourroient bien «
alors l'abandonner aussi à leur tour. « «

Après que le Duc de Boüillon eut parlé de la sorte, le Duc de Mayenne & lui prirent le chemin de Soissons; ils étoient accompagnez d'environ cent-cinquante Gentilshommes attachez à leur fortune, & prêts à les suivre par-tout. A peine eurent-ils fait une lieuë qu'ils envoïerent à Paris pour apprendre des nouvelles du Duc de Vendôme. On s'en informa inutilement, on ne put sçavoir ce qu'il étoit devenu. Les mêmes personnes avoient ordre de s'adresser au Cordonnier Picard. C'étoit un homme d'importance & fort accrédité parmi le Peuple depuis les differens qu'il

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

avoit eû avec le Maréchal d'Ancre, dont il étoit sorti fort à son honneur. Les Ducs de Mayenne & de Boüillon lui firent dire que s'il vouloit émouvoir la populace, ils rentreroient dans Paris avec cinq cens Chevaux bien armez pour soûtenir ce qu'il auroit fait. Le Cordonnier fit de son mieux, aussi-bien que la Princesse doüairiere de Condé; mais le peuple n'aimoit pas assez le Prince son Fils pour se soûlever en sa faveur. Cependant les Boutiques furent fermées, le commerce cessa, & la Populace attroupée dans le Fauxbourg Saint-Germain alla fondre sur l'Hôtel du Maréchal d'Ancre & sur la Maison de Corbinelli son Secretaire; il y eut pour deux cens-mille écus de meubles pillez. La Cour s'estima fort heureuse d'en être quitte à si bon marché.

Memoires de Bassompierre.

C'est aujourd'hui l'Hôtel des Ambassadeurs. Extraordinaires.

Pendant que ces choses se passoient dans Paris, le Duc de Guise incertain des sentimens de la Reine Mere, crut qu'avant que de se rendre au Louvre, il devoit y envoïer le Duc de Chevreuse son Frere. C'étoit en apparence pour recevoir les ordres de leurs Majestez, en effet pour s'informer s'il pourroit y aller en sûreté, & pour

sonder les intentions de la Reine. Le Duc de Chevreuse la trouva si occupée à donner ses ordres, qu'elle ne fit pas la moindre attention à son compliment, & ne lui répondit pas. Chevreuse surpris d'une pareille froideur n'en présuma rien de bon pour son Frere, il se hâta de sortir du Louvre. Quelque temps après la Reine revenuë de sa distraction fit réflexion que le Duc de Chevreuse seroit infailliblement allé donner l'alarme à son aîné ; pour en prévenir l'effet elle envoïa promptement le Marquis de Praslain au Duc de Guise pour l'assurer que leurs Majestez seroient ravies de le voir. Le Duc de Guise prévenu par son Frere lui demanda si sur sa parole il pouvoit aller au Louvre en sûreté. « Personne (lui dit Praslain) « n'en peut mieux juger que vous. Si « vôtre conscience ne vous reproche « rien, venez ; si-non, vous devez sça- « voir ce que vous avez à faire. « Cette « réponse augmenta les défiances & les soupçons du Duc de Guise. Au-lieu d'aller au Louvre, il prend avec le Duc de Chevreuse la route de Soissons ; ils y arriverent avant les Ducs de Boüillon & de Mayenne. Pour ce

qui eſt du Duc de Vendôme, ſur le point d'être arrêté par Saint-Géran, il s'étoit retiré à la Fere, Place dont il étoit Gouverneur.

La retraite de tant de Seigneurs devoit embaraſſer la Reine Mere; mais la joïe qu'elle avoit de l'empriſonnement du Prince de Condé, ne lui permit pas d'y faire toute l'attention qu'elle devoit. Elle regardoit le jour où elle l'avoit fait arrêter comme un jour de victoire & de triomphe: mais que le préſent eſt un mauvais garand de l'avenir. Ce jour qu'elle s'imaginoit être un jour de gloire pour elle, ce jour où elle croïoit s'être aſſurée d'une autorité qui ne lui ſeroit plus conteſtée, fut l'origine de ſa diſgrace & de ſes premiers malheurs. De Luines qui avoit dès-lors beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit du Roy, étonné d'un auſſi grand coup que celui de l'empriſonnement du premier Prince du Sang, en craignit un pareil pour lui-même, ſi (ce qui ne pouvoit gueres manquer d'arriver) il devenoit ſuſpect à la Reine. Il commença dès-lors à prévenir contre-elle l'eſprit du Roy, & il lui donna tant d'ombrages de cette autorité ſans bornes

qu'elle s'attribuoit, & dont le Prince de Condé ne pouvoit plus faire le contrepoids; il lui rendit le Maréchal d'Ancre si odieux, & l'on peut ajoûter si redoutable, qu'il porta enfin ce jeune Roy à entreprendre ce qu'on va voir dans la suite de cette Histoire.

Après que les Ducs de Mayenne & de Boüillon eurent tenté envain de faire soulever le peuple de Paris, ils se rendirent à Soissons; ils y trouverent les Ducs de Guise & de Chevreuse, & le Cardinal de Guise Archevêque de Reims leur Frere, qui les y attendoient. Ils dépêcherent aussi-tôt aux Ducs de Longueville & de Vendôme, pour les prier de se rendre au Château de Coucy, où ils pourroient prendre tous ensemble les résolutions qui conviendroient à l'état présent de leurs affaires. Tous ces Seigneurs joints ensemble pouvoient faire un parti redoutable; mais le Duc de Boüillon qui ne pensoit qu'à le fortifier, crut qu'il y faloit encore engager le Duc de Nevers Gouverneur de Champagne. Il ne s'étoit point encore déclaré, & il paroissoit avoir des vûës bien éloignées de celles que le Duc de Boüillon pré-

Mémoires de la Regence Marie de Medicis.

tendoit lui inspirer. D'ailleurs ce n'étoit pas un homme aisé à gagner. Il avoit toûjours des desseins particuliers, mais qui passoient assez souvent pour tenir un peu de la chimére, peu propre par conséquent à entrer dans les projets d'autrui, & à faire son affaire particuliere de celle des autres. Ce caractere du Duc de Nevers avoit empêché les autres Seigneurs dont on vient de parler, de penser à l'engager dans leur parti. Mais le Duc de Boüillon qui jugeoit mieux qu'un autre de quelle importance il étoit de le gagner, entreprit de l'y attirer. Il y réussit enfin contre toute apparence, & l'on peut dire contre les veritables interêts du Duc de Nevers, mais très-avantageusement pour lui-même, & pour sa Principauté de Sedan dont la situation sur la Frontiere de Champagne demandoit que le Duc de Nevers se déclarât pour le parti que le Duc de Boüillon avoit embrassé.

Avant que d'entamer cette négociation, il se vit obligé de se rendre à Coucy. Il y trouva les Ducs de Vendôme, de Longueville, de Mayenne, de Guise, de Chevreuse, le Cardinal de Guise & le Marquis de Cœuvres depuis Marêchal d'Estrées, que

ses liaisons avec le Duc de Vendôme son proche parent, & ses broüilleries avec le Maréchal d'Ancre avoient engagé dans le parti des Mécontens.

Dès les premieres conferences, le Duc de Boüillon s'apperçut que le Duc de Guise ne tenoit au parti que par bien-séance ; & qu'on ménageoit son accommodement avec la Cour. Il étoit de la derniere importance de fixer son irrésolution ; outre qu'un Seigneur de sa distinction faisoit honneur au parti, s'il l'eût abandonné, l'on perdoit en même-temps le Duc de Chevreuse & le Cardinal de Guise ses Freres dont les interêts étoient inséparablement unis avec les siens. LeDuc de Boüillon n'oublia rien pour l'obliger à rompre entierement avec la Cour. Il réveilla sa haine contre le Maréchal d'Ancre ; il lui fit sentir toute la honte qu'il y auroit pour lui à vivre dans la dépendance d'un homme, qui (si la fortune ne s'en fût point mêlée) n'eût pas même pensé à entrer en comparaison avec lui, d'un Homme qui avoit conjuré la perte de ses parens & de ses amis & peut-être la sienne, d'un Homme enfin qui étoit l'objet de la haine pu-

Memoires du Duc de Rohan. Liv. 1.

blique, & dont il avoit fait gloire d'être l'ennemi déclaré. Il lui représenta ensuite le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur les paroles de la Reine Mere, tant qu'elle seroit gouvernée par le Maréchal & par la Maréchalle d'Ancre; le Traité de Loudun violé par l'emprisonnement du Prince de Condé, & le projet formé de traiter de même la plûpart des Seigneurs assemblez à Coucy. » Quoiqu'on vous promette (ajoûta le Duc » de Boüillon) vous tiendra-t-on parole mieux qu'on n'a fait au premier » Prince du Sang? Vous donnera-t-on » jamais une garantie pareille à celle » du Traité de Loudun? Quand on vous » aura desuni d'avec nous par un accommodement particulier, où sera » vôtre recours si l'on ne vous tient pas » tout ce qu'on vous aura promis? »

Comme le Duc de Boüillon, s'apperçut que ce discours faisoit impression sur l'esprit du Duc de Guise, il ajoûta que les motifs qu'ils avoient de prendre les armes, étoient les plus justes du monde; qu'il s'agissoit de défendre leur liberté & peut-être leur vie; que c'étoit pour délivrer le premier Prince du Sang injustement em-

prisonné, & pour tirer le Roy des mains d'un Etranger que toute la France avoit en horreur; que sa maison pillée sous les yeux de leurs Majestez, que la plûpart des Grands du Royaume soulevez à son occasion en étoient une preuve bien convainquante; que le Roy & la Reine se lasseroient enfin de proteger un Homme si généralement haï; qu'il n'étoit pas possible qu'il se soutint encore long-tems contre tant d'ennemis déclarez, & que sa chûte entraîneroit enfin tous ceux qui seroient attachez à sa fortune.

A toutes ces considerations le Duc de Boüillon ajoûta l'offre qui étoit la plus capable de tenter le Duc de Guise; c'étoit que tous les Seigneurs Mécontens, ceux même qui lui disputoient le rang, le reconnoîtroient pour leur Chef. « Vous tiendrez (lui « dit-il) la place que tenoit le premier « Prince du Sang dans la derniere Guer- « re. Quelle plus grande distinction « pouvez-vous esperer, & quels avan- « tages ne devez-vous point vous en « promettre quand nous ferons nôtre « accommodement? «

Une proposition si avantageuse acheva de gagner le Duc de Guise &

de l'attacher au parti. Les Seigneurs s'assemblerent aussi-tôt, & le Duc de Boüillon leur proposa de marcher droit à Paris avec huit à neuf mille Hommes de pied & deux mille Chevaux qu'ils avoient rassemblez. » Ce » n'est pas (ajoûta-t-il) que je prétende » que nous prenions cette grande Ville » avec si peu de forces; mais montrons- » nous seulement à ses portes; contentons-nous de brûler les moulins qui » sont autour, & je vous réponds que » le Peuple se déclarera bien-tôt pour » nous. Ainsi devenus les Maîtres de la » Capitale, nous romprons les desseins » de nos Ennemis; & la Cour sera réduite à nous donner la satisfaction » que nous pretendons. »

Le Duc de Boüillon en donnant ce conseil agissoit suivant les maximes » qu'il a toûjours suivies; qu'il est des » circonstances où l'on ne doit jamais » faire les choses à demi; que le succès » des grands desseins dépend le plus » souvent de la diligence & de la hardiesse qu'on emploie à les éxécuter, » & que le trop de circonspection ne sert d'ordinaire qu'à laisser échaper les occasions de réussir. Il sçavoit de plus que comme il n'y a rien de plus difficile

difficile que de conserver l'union dans un parti composé de gens à peu près d'une égale autorité, il n'y a point de temps à perdre, & qu'il faut agir d'abord avec beaucoup de vigueur. Les plus éclairez d'entre les Seigneurs, ceux que le génie ou l'experience élevoient au-dessus des autres, furent de l'avis du Duc de Boüillon. Le plus grand nombre l'emporta; le sentiment du Duc ne fut point suivi; l'on convint seulement qu'on feroit incessamment de nouvelles levées, & que le rendez-vous général des Troupes seroit à Noyon. Ils se séparerent ensuite. Le Duc de Guise alla dans le Duché dont il portoit le nom, d'où il dépêcha un Gentilhomme au Duc de Lorraine, un autre au Duc d'Epernon, & un troisiéme au Duc de Bellegarde pour les solliciter d'entrer dans le parti. Les Ducs de Mayenne & de Boüillon se retirerent, l'un à Soissons, l'autre à Sedan. Longueville retourna à Peronne, Vendôme à la Fere, & le Marquis de Cœuvres prit le chemin de Laon dont il étoit Gouverneur.

Le peu de résolution des Seigneurs mécontens les fit mépriser de la Cour.

Elle fit lever des Troupes pour les attaquer en même-temps de tous côtez, elle prit contre-eux les résolutions les plus extrêmes. Le sixiéme de Septembre 1616. le Roy alla au Parlement pour y faire verifier une Déclaration contre le Prince de Condé. Il y étoit accusé d'entreprise contre l'Etat, & même contre la personne du Roy, & c'étoit par-là qu'on prétendoit justifier son emprisonnement. Il est vrai que comme l'on n'en donnoit point de preuves, ou qu'elles étoient très-foibles, on n'en eut pas plus mauvaise opinion du Prince. Le Parlement ne laissa pas de verifier la Déclaration, & le Prince de Condé fut traité comme criminel de leze-Majesté sans avoir été convaincu.

Un traitement si rigoureux à l'égard du premier Prince du Sang fit juger au Duc de Boüillon, que les Seigneurs qui s'étoient déclarez pour lui, seroient pour le moins aussi maltraitez. Sur ce préjugé, il se hâta de traiter avec le Duc de Nevers; il le fit entrer dans le parti des Mécontens, & négocia avec le Prince d'Orange & quelques autres Etats Protestans pour en obtenir du secours.

Pendant que le Duc de Boüillon agissoit si utilement pour fortifier le parti des Seigneurs mécontens, le Duc de Longueville pensoit à s'en détacher. Il étoit un de ceux qui disputoient le rang au Duc de Guise, & qui avoit promis au Duc de Boüillon de lui céder le commandement des armes, & de le reconnoître Chef du parti. Il n'avoit pas plûtôt donné cette parole, qu'il s'en étoit repenti. Il pensoit aux moïens de la dégager, lorsque la Duchesse sa Mere lui offrit de la part de la Cour un accommodement dont il auroit lieu d'être content; il accepta ses offres, sa Paix particuliere fut bien-tôt concluë. Le Duc de Guise en usa dans le même-temps à peu près de la même maniere. Il s'accommoda avec la Cour par l'entremise de la Duchesse sa Femme. C'est ainsi que les liaisons qui ne regardent le bien public que comme un prétexte, & qui n'ont en effet pour objet que l'ambition ou quelque autre interêt particulier, en un mot qui ne sont pas fondées sur la justice, ne sont pas de longue durée.

Cependant comme les deux Seigneurs dont on vient de parler, a-

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

Memoires de Bassompierre.

voient des mesures à garder avec les Mécontens, ils obtinrent que le Roy envoieroit des Commissaires à Soissons pour traiter d'un accommodement général avec tout le parti, & que cependant on garderoit le secret sur la Paix particuliere qu'ils avoient faite. Cette proposition obligea tous les Seigneurs du parti de se rassembler à Soissons; ils s'y rendirent tous à la réserve du Duc de Longueville. Il trouva des prétextes pour s'en dispenser, quoiqu'il dût garder d'autant plus de mesures avec le parti qu'il abandonnoit, qu'il en avoit été bien servi dans tous ses differens avec le Marêchal d'Ancre.

Le Duc de Guise n'en usa pas de même; il se rendit à Soissons; il y dissimula le mieux qu'il put l'accommodement qu'il avoit fait avec la Cour. Mais un Homme aussi éclairé que le Duc de Boüillon n'étoit pas aisé à tromper; il soupçonna à sa maniere d'agir qu'il n'alloit pas droit, & que s'il n'avoit pas abandonné le parti, il avoit dessein de le faire. Pour l'obliger à se déclarer, il le pressa vivement sur ce qu'il n'avoit point éxécuté la résolution de lever des Trou-

pes, qui avoit été prise à Coucy. Le Duc de Guise s'excusa si mal que le Duc de Mayenne & les autres Seigneurs ne purent s'empêcher d'entrer dans les soupçons duDuc de Boüillon. La conjoncture étoit des plus embarassantes ; chacun se regardoit sans sçavoir à quoi se résoudre, ni à qui se fier. Mais le Duc de Boüillon qui n'étoit pas moins décisif que pénétrant, aïant trouvé le moïen d'assembler les Seigneurs sans que le Duc de Guise y fût présent, il leur proposa sans façon de l'arrêter & de le mettre en lieu de sûreté. » La résolution est violente, je l'avoüe ; (ajoûta le Duc de Boüillon) mais avons-nous d'autres précautions à prendre contre un homme, qui non content de nous abandonner dans le besoin après de si forts engagemens pris avec nous, pense encore à se prêter à la Cour pour être l'instrument de nôtre perte. Il sçait nôtre secret, il connoît toutes nos ressources ; si nous lui laissons la liberté de nous nuire, personne n'est plus capable de renverser tous nos desseins, il nous perdra si nous ne nous assurons pas de lui. »

Memoires du Duc de Rohan. Liv. 1.

Une pareille résolution que le Roy

lui-même & la Reine Mere n'auroient peut-être pas osé éxécuter, étonna tous les Seigneurs. Cependant cet avis l'eût peut-être emporté, si le Duc de Mayenne qui étoit le maître dans Soissons, ne s'y fût opposé. Il demeuroit d'accord qu'il est des extrémitez dont on ne peut se tirer qu'en prenant les résolutions les plus extrêmes; mais il se fit un scrupule de violer les droits de l'hospitalité à l'égard d'un proche parent qui étoit venu de bonne foy dans une Ville dont-il étoit Gouverneur. Il ajoûta qu'il croïoit bien le Duc de Guise capable d'abandonner leur parti, mais qu'il ne le croïoit pas assez perfide pour le trahir, & pour se prêter à la Cour pour le détruire. Le Duc de Boüillon insista qu'il avoit de bons avis, & que la complaisance du Duc de Guise pour la Cour iroit jusques à prendre contre-eux le commandement d'une Armée. Il n'est pas aisé de décider si le Duc de Boüillon avoit été averti des engagemens du Duc de Guise avec la Cour, ou s'il n'en parloit que par conjecture; mais il est certain qu'il devina juste, & que le Duc de Guise accepta dans la suite

le commandement d'une Armée contre ces mêmes Seigneurs qu'il avoit engagé lui-même à prendre les Armes.

Une pareille conduite ne donne pas grande opinion du Duc de Guise, au moins par rapport à la bonne foy & au veritable honneur. On ne trouvera point à redire qu'il ait abandonné un parti qui passoit pour être opposé à celui du Roy. Les devoirs des Sujets à l'égard de leurs Souverains sont indispensables, il y a de la gloire à y revenir; en ce cas il ne faut ni s'en cacher, ni tromper personne. Mais qu'un Homme comme le Duc de Guise, qui faisoit gloire, il n'y a pas long-tems, d'être l'Ennemi déclaré d'un Etranger, haï de toute la France, haï du Roy-même à qui il devenoit de jour en jour de plus en plus suspect, qu'un Homme, dis-je, de la naissance & du rang du Duc de Guise pour un leger interêt, brigue le Commandement d'une Armée qui doit servir à l'établissement de l'autorité de ce même Etranger, & à la ruine de ses parens & de ses amis qui demandent qu'il soit éloigné des affaires, & qu'il ne soit plus en état de leur nuire; c'est ce qui n'est pas

aisé à comprendre, ou plûtôt c'est ce qui donne lieu de conclure que l'ambition ne connoît point de regles, & qu'il n'y a point de devoirs dont elle ne se dispense pour arriver à ses fins.

On proposa ensuite dans l'Assemblée des Seigneurs de quelle maniere on en useroit avec Chanvalon & Boissise, à qui le Roy avoit donné la Commission de traiter avec les Seigneurs mécontens. Le Duc de Boüillon representa à cette occasion qu'il faloit se défier des intentions de la Cour; qu'apparemment les Commissaires étoient envoïez plûtôt pour travailler à les desunir, que pour leur donner les justes satisfactions qu'ils avoient droit de prétendre; qu'ainsi il faloit s'attacher à demeurer unis, à n'entendre à aucun accommodement particulier, & à être toûjours en garde contre les artifices de la Cour: que quant à l'accommodement qui pourroit être proposé, il faloit l'accepter tel qu'il pût être; que s'il étoit avantageux, il faudroit s'y tenir, & que s'il ne l'étoit pas, il leur donneroit au moins le temps de prendre leurs mesures, & de se mettre en

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

état d'obtenir de meilleures conditions au Printemps prochain.

Ce fut dans ces dispositions qu'on s'assembla à Cravançon à une lieuë de Soissons. L'accommodement fut bientôt conclu, parce que les Seigneurs n'étoient pas résolus de s'y tenir, & qu'ils s'apperçurent que le temps n'étoit pas propre à obtenir des conditions plus avantageuses. Dès que cette feinte Paix eut été arrêtée, le Duc de Guise fit agréer aux Seigneurs, qu'il fît un voïage à la Cour avec le Duc de Chevreuse & le Cardinal ses Freres, pour y ménager, disoit-il, les interêts du parti, & y travailler à la ruine du Maréchal d'Ancre. Des trois Freres le Cardinal de Guise étoit le seul qui y alloit de bonne foy, & qui étoit veritablement affectionné au parti; aussi lui rendit-il dans la suite des services assez importans.

Ibid. Memoires de Bassompierre.

Comme les Seigneurs mécontens dissimuloient de leur côté, la Cour dissimuloit aussi du sien; elle parut contente des Seigneurs, & la Reine Mere fit verifier au Parlement une Déclaration donnée en leur faveur. Cependant comme aucun de ces Seigneurs ne revenoit à la Cour, quoi-

lui feroient plaisir d'être toûjours bien unis ensemble, & de ne se reconcilier jamais avec le Marêchal d'Ancre.

Sur cette assurance que de Luines eut grand soin de leur faire donner, le Duc de Nevers fit faire des levées dans son Gouvernement & dans ses Terres. Le Duc de Boüillon qui avoit ses intrigues en Allemagne, dans les Provinces-Unies, & dans le Païs de Liege, y fit aussi lever des Troupes, & il donna ordre qu'on y achetât des armes & des munitions de guerre. Le Duc de Nevers ne prit aucun prétexte pour rompre la Paix qui venoit d'être concluë. Il crut que l'approbation que le Roy venoit de donner à l'union des Seigneurs, lui suffisoit, & que de Luines qui l'en avoit fait assûrer, lui en étoit un bon garand. Il connoissoit tout le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du Roy, & il étoit persuadé qu'on faisoit plaisir à Sa Majesté & à son Favori en portant les choses un peu à l'extrémité, pour leur donner un prétexte d'éloigner le Marêchal d'Ancre, & même la Reine Mere dont le Roy continuoit à se dégoûter de plus en plus. Le Duc de Nevers ne se trompoit pas. Cependant

comme l'approbation du Roy étoit ſecrette, qu'il ne l'avoit point donnée par écrit, & qu'on pouvoit la deſavoüer, les amis même du Duc de Nevers, deſaprouverent le dehors de ſa conduite, quoiqu'ils l'approuvaſſent dans le fond.

Le Duc de Boüillon plus habile & plus précautionné, ſe ſervit d'un prétexte qui parut très-plauſible à bien des gens. Il lui ſervit non-ſeulement pour autoriſer les mouvemens qu'il ſe donnoit, mais encore pour mettre le parti Calviniſte dans ſes interêts. Il avoit tenté inutilement de l'y engager depuis l'empriſonnement du Prince de Condé. Ce parti peu ſatisfait de ce qu'il n'avoit pas aſſez ſoûtenu ſes prétentions lors du Traité de Loudun, s'étoit tenu ſur la réſerve, & paroiſſoit ne prendre aucun interêt à tout ce qui ſe paſſoit tant du côté de la Cour, que de celui des Seigneurs mécontens. Le Duc de Rohan & du Pleſſis Mornay contribuoient de tout leur pouvoir à l'entretenir dans cette indifference; le premier par ſa jalouſie contre le Duc de Boüillon; le ſecond par ſon inclination pour la Paix, & par ſon grand âge qui ne lui permet-

toit plus de s'engager dans des broüilleries. Malgré tous les mouvemens qu'ils se donnerent, le Duc de Boüillon trouva le moïen de tirer les Calvinistes de cette espece d'assoupissement, & de les engager dans ses interêts. C'étoit un coup de partie ; la Cour n'appréhendoit rien tant que leur union avec le Duc de Boüillon, dont le génie & les intrigues n'étoient déja que trop capables de l'embarasser.

Le moïen que le Duc de Boüillon emploïa, & qui lui servit en même-temps de prétexte pour colorer les levées qu'il faisoit, fut de faire courir le bruit que le Marquis de Spinola traitoit des prétentions de la Mark Maulevrier sur la Souveraineté de Sedan ; qu'en vertu de cette acquisition, il viendroit assieger Sedan avec toutes les forces des Archiducs des Païs-Bas Catholiques, & que le Maréchal d'Ancre Pensionnaire des Espagnols, leur avoit promis de favoriser Spinola, en empêchant le Roy de secourir le Duc de Boüillon, & même en faisant en sorte que les Troupes du Roy qui étoient sur la Frontiere de Champagne, favoriseroient cette entrepri-

Vie de du Plessis Mornay. Liv. 4. Lettres & Memoires du même à l'an 1616.

se. Si cette nouvelle eût été vraie, personne n'eût pu trouver à redire que le Duc de Boüillon prît ses précautions pour la défense de Sedan, en levant des Troupes & en faisant entrer des munitions dans cette Place. D'un autre côté les Calvinistes ne craignoient rien tant que l'augmentation de la puissance des Espagnols sur les frontieres de France, sur-tout si cela fût arrivé par la prise de Sedan. Ils regardoient cette Place comme étant à eux, parce que tous les Habitans & le Prince même qui en étoit le Souverain, faisoient profession de leur Religion. D'ailleurs si les Espagnols en eussent été les Maîtres, ils leur eussent fermé la porte pour faire entrer en France de ce côté là les secours d'Allemagne & de Holande, ausquels ils prévoïoient qu'ils pourroient avoir recours. Rien n'étoit donc plus capable de mettre les Calvinistes dans les interêts du Duc de Boüillon, que la crainte de le voir dépoüillé de la Souveraineté de Sedan.

Le Duc de Boüillon aïant donc trouvé un prétexte si favorable à ses desseins, il ne fut plus question que

de le faire valoir d'une maniere qui répondît aux vûës qu'il s'étoit proposées. Pour cet effet il engagea la Duchesse de Boüillon sa Femme à faire un voïage dans les Terres qu'il avoit en France, en apparence pour y regler ses affaires, en effet pour y répandre le bruit dont on vient de parler, & pour lui donner de l'autorité. Mais comme l'on ne persuade jamais mieux les autres, que lorsque l'on est convaincu de la verité de ce que l'on dit, le Duc de Boüillon porta la précaution jusques à faire croire à la Duchesse elle-même, que le bruit qu'elle devoit appuïer, étoit veritable. Par-là il ne laissoit rien à la discretion d'une Femme, qui eût peut-être été tentée de découvrir son secret.

La Duchesse de Boüillon s'acquita d'autant mieux de sa commission, qu'elle étoit elle-même fort allarmée du prétendu Traité de Spinola. Partout où elle passoit, dans tous les endroits où elle alloit, elle parloit de de ce Traité comme d'une chose indubitable. Elle en paroissoit allarmée, elle insinuoit que la principale raison qui l'avoit obligée de quitter Sedan,

étoit la crainte qu'avoit eu le Duc de Boüillon de la voir exposée aux périls d'un Siege : c'est ce qu'elle disoit à tout le monde. Mais quand elle étoit avec des Calvinistes, elle leur representoit vivement l'interêt qu'ils avoient à la conservation de Sedan, & la perte irréparable que feroit le parti, si les Espagnols se rendoient les Maîtres de cette importante Place. Par ces discours soutenus de ses larmes & de ses inquietudes sur les dangers où le Duc son Epoux alloit être exposé, elle gagnoit les esprits, elle touchoit les cœurs, elle acqueroit des amis & des Partisans au Duc de Boüillon, elle mettoit le parti Calviniste en mouvement.

Les plus éclairez d'entre les Prétendus Réformez ne pouvoient se résoudre à croire ce que disoit la Duchesse de Boüillon. Ils ne pouvoient comprendre que Spinola entreprît de traiter des prétentions de Maulevrier sur Sedan, sans l'approbation des Archiducs, ni que les Archiducs consentissent à une entreprise qui causeroit infailliblement une rupture ouverte entre les deux Couronnes. La situation des affaires de la Maison d'Au-

triche en Italie & en Allemagne, ne permettoit pas qu'on s'engageât dans une Guerre avec la France. On demeuroit d'accord de la haine du Maréchal d'Ancre contre le Duc de Boüillon, & de la passion qu'il avoit de le perdre. Mais quelque puissant qu'il pût être à la Cour, quelque crédit qu'il eût sur l'esprit de la Reine Mere, on ne pouvoit s'imaginer que cette Princesse pût se résoudre à souffrir qu'un Etranger dépendant de l'Espagne se rendît le Maître d'une Souveraineté sur la frontiere du Royaume. C'est ainsi que le Duc de Rohan & du Plessis raisonnoient sur le prétendu Traité de Spinola. Mais le plus grand nombre, les Ministres & les Consistoriaux, gens défians, ombrageux, & toûjours prêts à se soulever, ne pouvoient souffrir qu'on demeurât tranquiles sur le danger où ils vouloient que Sedan fût exposé, & approuvoient les préparatifs de Guerre que faisoit le Duc de Boüillon, & les précautions qu'il prenoit pour se défendre.

D'un autre côté la Reine Mere qui ne consultoit pas la Duchesse de Boüillon sur ce qu'elle devoit croire des

desseins du Duc son Epoux, ne se contenta pas de faire filer des Troupes en Champagne. Elle écrivit au Résident de France à Bruxelles, de faire en sorte que les Archiducs empêchassent qu'on ne passât sur leurs Terres pour porter des armes & des munitions à Sedan, & pour y conduire des Gens de guerre. Il l'obtint, & cette précaution jetta le Duc de Boüillon dans un embarras qu'il n'avoit pas prévû. Pour s'en tirer, il écrivit une longue lettre au Roy; il s'y plaint des Archiducs, & du grand nombre de Gens de guerre dont on augmentoit les garnisons des Places de Sa Majesté voisines de Sedan. Il represente au Roy que ces préparatifs semblent marquer un dessein formé d'investir cette Place; enfin il le prie de trouver bon que dans une pareille conjoncture, il use des moïens legitimes que la nature met entre les mains de chacun, quand il est question de se défendre, & de conserver son bien. Cette lettre fut fort mal prise à la Cour. Le Roy y répondit le 27. de Decembre 1616. Sa Majesté y reproche au Duc de Boüillon ses intrigues & ses caballes au dedans & au dehors

Du 14. Decemb. 1616.

du Royaume. Elle lui marque les raisons qu'elle avoit eûë, d'envoïer des Troupes dans une province où le Duc de Nevers & lui témoignoient assez ouvertement qu'ils avoient dessein de se cantonner. Enfin le Roy lui demande une explication sur la fin de sa lettre. « Les moïens legitimes que » vous avez de vous conserver (ajoûte » Sa Majesté) sont de vous adresser » à moi ; c'est d'attendre de ma protec- » tion la conservation de ce que vous » possedez par la bien-veillance du feu » Roy mon Seigneur & Pere ; c'est de » me rendre l'obéissance que vous me devez. «

Mercure François à l'an 1616.

Le Duc de Boüillon en écrivant au Roy avoit aussi écrit à la Reine Mere. Il lui representoit l'interêt qu'avoit la France à sa conservation, & à ne pas souffrir que ceux qui n'en aiment pas la grandeur, augmentassent leurs Etats en entreprenant sur sa Principauté de Sedan. Il semble par-là insinuer le prétendu Traité de Spinola quoiqu'il ne s'en explique pas clairement. Il prie ensuite la Reine de donner à cette occasion au Roy les conseils qui conviennent à sa gloire, au bien de son Etat, & aux obligations

qu'il a contractées en accordant sa protection aux Souverains de Sedan. On ne voit point la réponse que lui fit la Reine Mere ; on peut juger de ses sentimens par rapport au Duc de Boüillon, par la lettre du Roy dont on vient de donner l'extrait. Cette Princesse y avoit beaucoup plus de part que lui, aussi-bien qu'à tout ce qui s'étoit fait contre les Seigneurs mecontens, & à tout ce qui se fera dans la suite.

L'an 1617. le 6. de Janvier. Au commencement de l'année suivante le Duc de Boüillon fit réponse à la lettre du Roy. Il s'y justifie sur les cabales & les intrigues que Sa Majesté lui avoit reprochées, & généralement sur tout ce qui s'étoit passé depuis le Traité de Loudun. Il avoüe qu'il a eu des commerces de lettres avec les Princes ses voisins, & que même il leur a rendu des visites ; mais il soutient que ce n'a été que pour satisfaire aux devoirs d'amitié, de parenté, ou de voisinage ; qu'il a toûjours eu en vûe le service de Sa Majesté, & qu'il n'a ni rien dit, ni rien fait à son préjudice. Cet article pouvoit être vrai en un sens : travailler à l'éloignement du Marêchal

d'Ancre & de ses créatures, c'étoit servir le Roy fort utilement, & selon que lui même avoit témoigné le souhaiter ; mais ce n'étoit pas servir la Reine Mere. Elle pouvoit tout, elle disposoit de tout, & le Roy quoique majeur ne pouvoit rien. C'étoit donc en ce sens que le Duc de Boüillon prétendoit servir le Roy, & il supposoit que le Roy l'entendoit bien, & qu'il concevoit que la consideration de la Reine Mere l'empêchoit de s'expliquer plus clairement. On verra dans la suite de cette Histoire, par ce que le Roy fit lui-même contre le Maréchal d'Ancre & contre la Reine Mere, que le Duc de Boüillon n'entroit pas mal dans ses sentimens en travaillant à l'éloignement de l'un, & en procurant la diminution de l'autorité de l'autre.

Après s'être excusé de la sorte, le Duc de Boüillon donne au Roy l'explication qu'il lui avoit demandée. « La nature, dit-il, nous apprend à « défendre nôtre bien, & à le conserver « à nos enfans. Les Sujets opprimez « doivent premierement avoir recours « à leur Souverain ; car enfin les Rois « ne sont établis que pour la défense de «

» leurs peuples. Celui qui ſans être ſu-
» jet,à des Etats ſous la protection d'un
» plus grand Prince , en uſe autre-
» ment. Quand on l'attaque injuſte-
» ment, il a recours au Souverain qui
» lui a promis de le proteger; & en cas
» de refus, il uſe des moïens qu'il peut
» trouver ailleurs pour oppoſer une juſ-
» te défenſe à une injuſte violence. J'ai
» le bonheur, SIRE, d'être né vôtre
» Sujet (continuë le Duc de Boüillon)
» & j'eſpere que Vôtre Majeſté voudra
» bien me conſerver dans la poſſeſſion
» des Terres que mes Ancêtres m'ont
» laiſſé en France, & des marques
» d'honneur & de diſtinction dont une
» des plus anciennes Maiſons duRoyau-
» me, de laquelle je deſcens, joüit de-
» puis pluſieurs ſiecles. Ma Souverai-
» neté de Sedan eſt ſous la protection de
» vôtre Couronne, & je ne puis pas me
» perſuader que Vôtre Majeſté ait deſ-
» ſein de la priver de cet avantage. Que
» ſi la mauvaiſe volonté de mes Enne-
» mis va juſques à me faire perdre
» l'honneur de vos bonnes graces & de
» la protection que vous m'avez pro-
» miſe, en ce cas, SIRE, je crois que
» la nature me permet d'oppoſer à leur
» injuſtice le ſecours de mes Sujets, de

mes Parens, & de mes Amis, sans « qu'on puisse me reprocher que je m'é- « carte de ce que je dois à Vôtre Ma- « jesté en qualité de Sujet, & de Sei- « gneur d'une Souveraineté que les « Rois vos prédécesseurs ont prise sous « la protection de leur Couronne. « « C'est ainsi que le Duc de Boüillon s'explique sur une matiere assez déli-cate. Ceux qui trouvent sa réponse obscure & embarrassée, seroient peut-être bien en peine d'en faire une qui fût plus claire & plus précise. On la comprit fort bien à la Cour, & l'on n'y douta point qu'il n'eût pris ses mesures pour se bien défendre si l'on prenoit le parti de l'attaquer.

Cependant comme le Duc de Ne-vers dont les interêts étoient si liez avec ceux du Duc de Boüillon, ne se contentoit pas de lever des Troupes, mais qu'il se rendoit Maître des Villes de son Gouvernement de Champagne, qui vouloient bien le recevoir, ou qu'on lui livroit; la Reine Mere qui se croïoit en état de tout entrepren-dre, fit donner au Roy une Déclara-tion par laquelle il étoit déclaré Re-bele & criminel de leze-Majesté; elle fut verifiée au Parlement le 17. de

L'An 1617. Janvier. Cette Déclaration fit beaucoup de bruit,&le Roy lui-même n'en fut pas content. Mais on s'étoit accoûtumé à tout faire sans lui en parler. Les Ducs de Vendôme, de Boüillon, & de Mayenne firent à cette occasion de fortes Remontrances au Roy au nom des Princes, des Ducs & Pairs, des anciens Officiers de la Couronne, & des principaux Seigneurs duRoyaume. Mais ces Remontrances ne servirent qu'à les faire déclarer eux-mêmes criminels de leze-Majesté, si dans quinze jours ils ne rentroient dans leur devoir. Le Marquis de Cœuvres & le President le Jai furent compris dans la mêmeDéclaration qui fut aussi verifiée au Parlement.

En même-temps la Reine Mere fit marcher le Maréchal de Montigny avec des Troupes qui soumirent en peu de temps le Nivernois. Le Duc de Guise & le Maréchal de Themines enleverent presque toutes les Places que le Duc de Nevers avoit en Champagne ; & le Duc de Mayenne fut assiegé par le Duc d'Angoulême dans Soissons, où il se défendit avec toute la vigueur & la bravoure imaginable. Cependant il eût été contraint de se rendre

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

rendre enfin à diſcretion, ſi le Duc de Boüillon n'eût marché à ſon ſecours avec douze mille Hommes de pied & deux mille Chevaux. Mais quoique ſa capacité & ſon experience conſommée dans la Guerre donnaſſent de grandes eſperances au Duc de Mayenne, qu'il feroit lever le ſiege de Soiſſons, & que tout le monde en fit le même jugement ; le Duc de Boüillon crut qu'il devoit éviter autant qu'il le pourroit, de ſe commettre avec une Armée qui avoit pour elle le nom & l'autorité du Roy ; résolu pourtant de le faire, s'il ne pouvoit pas par une autre voïe ſauver le Duc de Mayenne. Il crut donc qu'il falloit joindre aux Armes l'intrigue & la négociation. Il fit agir les Partiſans qu'il avoit parmi les Calviniſtes, pour les engager à ſe déclarer en ſa faveur. Memoires de Baſſompierte.

Mais la Ducheſſe de Boüillon avoit ſi fort avancé les affaires de ce côté-là, que les Prétendus Réformez s'étoient aſſemblez à la Rochelle de leur autorité & ſans la permiſſion du Roy. Leur deſſein étoit en apparence de demander juſtice à Sa Majeſté contre le Duc d'Epernon, qui avoit ſans

son ordre fait une entreprise sur la Rochelle, & de prendre des mesures pour empêcher qu'à l'avenir on ne tombât dans un pareil inconvenient; mais en effet ils s'étoient assemblez pour demander la réformation du Gouvernement que les Seigneurs Mécontens demandoient de leur côté, & pour pourvoir à la conservation de Sedan. Cette entreprise des Calvinistes embarassoit la Cour au dernier point: & effectivement rien n'étoit plus capable de faire échoüer tous ses desseins; mais cette voïe, quoique fort efficace, eût été un peu trop lente pour dégager le Duc de Mayenne sans que le Duc de Boüillon attaquât l'Armée du Roy. Il crut donc qu'il faloit presser ses intrigues du côté de la Cour, & engager le Roy à se déclarer hautement contre le Maréchal d'Ancre. Il étoit persuadé qu'une pareille démarche auroit des suites qui ruineroient tous les desseins de la Reine Mere, & qui tireroient les Seigneurs Mécontens du danger où ils se trouvoient d'être enfin accablez.

La conjoncture étoit des plus favorables. Le Connêtable de Montmorency, le Duc d'Epernon, & le Ma-

rêchal de Lesdiguieres venoient de faire une Ligue particuliere contre le Marêchal d'Ancre : tous les Ordres du Royaume crioient contre lui ; le peuple l'avoit en horreur, & le Roy lui-même prévenu par de Luines ne croioit ni sa Couronne ni sa vie en sûreté, tant que le Marêchal seroit en vie. Le Duc de Boüillon bien informé de ces dispositions crut qu'il en devoit profiter. Il engagea le Cardinal de Guise à presser de Luines de porter le Roy à prendre enfin une résolution. Ce favori n'avoit pas besoin d'être sollicité ; il haïssoit le Marêchal, il en avoit été menacé, il le craignoit, & sa propre sûreté demandoit qu'il le prévint. Mais le Roy ennemi des actions violentes avoit de la peine à se résoudre à perdre le Marêchal. De Luines étoit au desespoir de cette indétermination du Roy ; il agissoit, il faisoit agir tous ceux qui avoient du pouvoir sur l'esprit de Sa Majesté ; tant de mouvemens déterminerent enfin le Roy. Il consentit qu'on le défit du Marêchal d'Ancre. Sa mort suivit d'assez près ce fatal consentement qu'on avoit eu tant de peine à obtenir du Roy. Il fut tué de

trois coups de pistolet en entrant dans le Louvre. C'est ainsi que finit cet Homme si favorisé de la fortune, & qui disoit lui-même qu'il vouloit éprouver jusques où elle pouvoit porter un particulier ; parole qui le rendit suspect au Roy, & dont ses Ennemis sçûrent bien se prévaloir. On l'accusoit d'une vanité, d'un luxe, d'une hauteur, & d'une insolence insuportable. On y ajoûtoit un desir insatiable de s'agrandir & de s'enrichir : vices à la verité qui font des Ennemis, mais qui ont toûjours été inséparables de la haute fortune & d'une trop grande prosperité ; ils n'ont jamais fait le caractere singulier d'aucun Particulier, encore moins d'aucune Nation à l'exclusion des autres ; tout autre en sa place les eût eus. Car enfin il est aussi difficile de trouver des Hommes que les succès & l'élévation ne rendent point insolens, qu'il est rare d'en voir qui ne se laissent point abatre par l'infortune & par les disgraces. Le Maréchal d'Ancre fut donc tel que sont tous ceux que la fortune éleve au-dessus des autres ; il avoit même de grandes qualitez : c'est une justice que ses Enne-

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

mis lui ont rendu. Mais la fortune ſe laſſa de le favoriſer ; c'eſt ce qui le diſtingua de bien d'autres qui ne valoient pas mieux que lui, mais dont la fortune a été plus conſtante.

La mort du Maréchal d'Ancre changea en un inſtant toute la face des affaires. Cette nouvelle aïant été portée à Soiſſons par un Courrier que le Cardinal de Guiſe y envoïa, elle ſe répandit en même temps dans la Ville & dans l'Armée. Auſſi-tôt ſans autre précaution tout le monde mit bas les Armes ; il n'y eut plus de difference entre les amis & les ennemis, chacun ſe regarda comme étant du même parti. Le Duc d'Angoulême même qui commandoit l'Armée du Roy, fut le lendemain dîner dans la Ville. La même choſe arriva dans les Armées de Champagne ; il s'y fit une réunion générale, & le Duc de Boüillon qui marchoit droit à Soiſſons pour en faire lever le Siege, ſe vit par-là délivré de l'engagement où il ſe trouvoit d'attaquer l'Armée du Roy, & de livrer un combat dont le ſuccès heureux ou malheureux eût pu lui attirer bien des affaires qui ne convenoient pas aux deſſeins qu'il avoit formez, Ibid.

comme on le verra par la ſuite de cette Hiſtoire. Il n'y eut pas juſques à l'Aſſemblée de la Rochelle que toute l'autorité du Roy n'avoit pu porter à l'obéiſſance, qui ne donnât des marques de ſa ſoumiſſion en ſe ſéparant : tant tout le monde étoit perſuadé que la mort du Marêchal d'Ancre alloit rétablir la tranquillité & le bon ordre dans l'Etat. Ce qui donna cette bonne opinion du Gouvernement du Roy fut que Villeroy, Jeannin & les anciens Miniſtres furent auſſi-tôt rapellez ; que les Sceaux furent rendus à du Vair. C'étoit un homme d'un rare mérite & d'une grande integrité ; ſa réputation l'avoit ſeule élevé à la dignité de premier Preſident de Provence. Au commencement de l'année 1616. la Regente pour donner bonne opinion de ſon Gouvernement, lui donna les Sceaux. Elle les lui ôta au mois de Novembre de la même année. Ils lui furent rendus par le Roy l'année ſuivante au mois de Juin. Après ſon rétabliſſement il perdit beaucoup de ſa réputation, il ſe laiſſa gagner par la Cour de Rome, il s'y livra. Son rétabliſſement fut accompagné de la diſgrace de la Reine Mere.

Elle fut éloignée des affaires, & elle se retira de la Cour. C'est ce que prétendoit le Duc de Boüillon, & peut-être même qu'à l'égard de la Reine Mere, il n'eût pas souhaité qu'on eût porté les choses si loin ; mais de Luines vouloit être le Maître, & les prétentions de Marie de Medicis ne s'accommodoient pas avec les siennes. Leurs interêts étoient d'autant plus incompatibles, que ce favori pour venir à bout de perdre le Maréchal d'Ancre, l'avoit mise si mal dans l'esprit du Roy, qu'elle se vit obligée de quitter la Cour, & de se retirer à Blois.

Le vuide que son départ fit à la Cour, ne dura pas long-temps, il fut bien-tôt plus que rempli par le retour des Seigneurs mécontens. Peu de jours après la mort du Maréchal d'Ancre, ils convinrent d'envoïer quelqu'un au Roy, & de prier Sa Majesté de leur permettre de se rendre auprès d'elle, sans qu'il fût parlé d'abolition & de traité ; démarche délicate qui passa pour imprudente, mais qui ne laissa pas de réussir. L'an 1617.

Le Duc de Boüillon representa en vain que c'étoit étrangement risquer ;

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

il les pria de faire réflexion qu'ils avoient été déclarez dans les formes criminels de leze-Majesté ; qu'en consequence, s'ils ne prenoient pas les précautions nécessaires dans de pareilles conjonctures, on pourroit bien les arrêter, & travailler ensuite à l'instruction de leur procès : que supposé que dans le mouvement où étoient les choses, le Roy voulût bien n'y pas regarder de si près, on pourroit tôt ou tard faire revivre cette affaire, & qu'au premier mécontentement qu'on auroit d'eux, on se croiroit en droit de les traiter comme des Rebelles, toûjours chargez du même crime, puisque le Roy ne leur en avoit point accordé d'abolition; qu'ainsi il croïoit qu'avant que de se livrer à la Cour, il faloit s'attacher à l'obtenir ; qu'elle étoit d'autant plus nécessaire, qu'il ne faloit pas s'imaginer que par la mort du Marêchal d'Ancre, le Gouvernement en devint beaucoup meilleur : qu'au lieu d'un favori l'on en alloit voir trois ; que leurs vûës n'iroient pas apparemment au bien de l'Etat, mais à l'établissement de leur fortune particuliere ; que de

Luines & ſes deux Freres Brantes & Cadenet ne ſeroient pas contens, que chacun d'eux ne fût auſſi puiſſant que l'avoit été le Marêchal d'Ancre : qu'il n'y auroit point de Seigneur, de quelque rang qu'il fût, qui ne ſe vît obligé de leur faire la Cour, & que les plus grandes dignitez de l'Etat ſuffiroient à peine à l'ambition des trois Freres. « Pour moi, continua le Duc de Boüillon, mon parti eſt pris. Com- « me je n'eſpere plus que le Gouverne- « ment devienne meilleur tant que le « Roy ne ſera pas en âge de gouverner « par lui-même ; comme je ne ſuis pas « d'humeur à dépendre éternellement « des favoris, ou à me commettre avec « eux ; dès que j'aurai rendu au Roy ce « que je lui dois, & que j'aurai fait par « bienſéance quelque ſéjour à la Cour, « je prétends me retirer dans ma Prin- « cipauté de Sedan, pour ne m'y occu- « per plus que des affaires de ma Mai- « ſon, que je n'ai que trop long-temps « négligées. Le temps apprendra peut- « être qu'une pareille retraite ne ſeroit « pas le plus mauvais parti que nous « pourrions tous prendre ; nous n'en « ſerions que plus eſtimez & plus conſi- « derez à la Cour. « «

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

Le conseil que donnoit le Duc de Boüillon, étoit d'autant plus sage, qu'on opina fortement contre les Seigneurs dans le Conseil du Roy, quand la demande qu'ils faisoient à Sa Majesté y fut examinée,& qu'à l'égard du Gouvernement, les choses s'y passerent à peu près comme le Duc de Boüillon l'avoit prévû. Mais ces Seigneurs comptoient si fort sur les assurances que de Luines leur donnoit, qu'ils seroient les bien-venus à la Cour, & sur les mesures que le Cardinal de Guise avoit prises avec ce Favori, qu'ils résolurent de se fier au Roy, sans prendre aucune des précautions que la prudence & leur propre sûreté demandoient qu'ils prissent. Le Duc de Boüillon qui s'en tenoit toûjours au parti le plus sûr lorsqu'il n'avoit que ses interêts à ménager, laissa partir les plus pressez, & résolut de n'aller à la Cour, que lorsqu'il jugeroit qu'il y pourroit aller en toute sûreté. Il prit pour prétexte de ce retardement l'obligation où il se trouvoit de congedier les Troupes étrangeres qui avoient été levées sous son nom. Il fit même une tentative du côté de la Cour pour en obtenir deux cens mille

livres qu'il faloit leur compter, & on les lui eût apparemment accordées, si les autres Seigneurs du parti avoient fait paroître aussi peu d'empressement que lui de retourner à la Cour. Mais comme ils s'y livroient eux-mêmes sans exiger aucune condition, le Roy se prévalut de leur impatience, & refusa absolument de contribuer au payement de leurs Troupes. Il falut donc que les Seigneurs les païassent du leur. L'on n'entendit plus parler de cette affaire, & les Etrangers furent congediez sans faire aucun desordre.

Le premier des Seigneurs mécontens qui retourna à la Cour, fut le Duc de Vendôme. De Luines qui avoit dessein d'épouser sa sœur, Fille naturelle du feu Roy, fit passer au Conseil que le Duc reviendroit à la Cour, sans faire aucune satisfaction publique à Sa Majesté, & sans attendre qu'elle eût donné une Déclaration en faveur des Seigneurs mécontens, & de ceux qui avoient suivi leur parti. L'accommodement particulier du Duc de Vendôme fut comme la regle & le modele de celui des autres Seigneurs. De Luines fit encore passer dans le Conseil du Roy, que les Ducs de

Relation de la mort du Maréchal d'Ancre.

Mayenne, de Boüillon, de Nevers, & les autres pourroient revenir à la Cour, & qu'ils y seroient tous également bien traitez selon la distinction de leur naissance & du rang qu'ils avoient coutume d'y occuper. En consequence de cette résolution du Conseil, tous les Seigneurs mécontens à la réserve du Duc de Boüillon revinrent à la Cour, & furent fort bien reçûs du Roy. Ce bon accüeil ne contentoit point le Duc de Boüillon ; il pressoit toûjours les Seigneurs d'obtenir une Déclaration du Roy qui les mît à couvert des recherches qu'on pourroit faire à l'avenir sur ce qui s'étoit passé. Ils l'obtinrent enfin, elle fut verifiée au Parlement le 12. de May 1617. Elle portoit en termes exprès que le Roy mieux informé des veritables desseins des Seigneurs mécontens, & satisfait de leurs soumissions révoquoit les Déclarations précédentes données contre-eux, & les rétablissoit dans les biens, honneurs & dignitez, dont ils joüissoient auparavant. Dès que cette Déclaration eut été verifiée, le Duc de Boüillon qui paroissoit n'avoir retardé son retour à la Cour, que parce qu'il étoit occupé

au licenciment des Troupes étrangeres, se rendit auprès du Roy qui lui fit tout le bon accüeil qu'il eût pu souhaiter. Il fut suivi de près par les Députez de l'Assemblée de la Rochelle, qui vinrent faire leurs soumissions au Roy, & l'assurer qu'elle s'étoit séparée suivant ses ordres.

Tout étant ainsi pacifié, le Duc de Boüillon qui n'aimoit pas les Favoris, & qui n'avoit jamais pu s'en accommoder, representa aux Seigneurs liguez à l'occasion de l'emprisonnement du Prince de Condé, qu'il faloit au moins par bienséance solliciter sa liberté. C'est à quoi ils n'avoient pas pensé; mais ils convinrent qu'on ne pouvoit pas s'en dispenser. L'on fit donc tout ce que l'on put pour l'obtenir; le Roy donna de bonnes paroles, mais de Luines qui vouloit établir son pouvoir, s'y opposa sous main, & rendit inutiles toutes les sollicitations que l'on fit en faveur du Prince. Ce coup de crédit fit juger au Duc de Boüillon, que de Luines porteroit son autorité encore plus loin que le Maréchal d'Ancre; & comme il étoit persuadé que le regne absolu des Favoris est la ruine d'un Etat,

parce que ce n'eſt pas ſon bien qu'ils ont en vûë, mais qu'ils rapportent tout à leurs interêts particuliers, ce lui fut un nouveau motif de quitter la Cour pour n'y plus revenir. Comme il étoit occupé de l'éxécution de ce deſſein, il fut entierement déterminé à ne la plus differer par l'évenement que l'on va raconter.

Memoires de Deageant. Un Gentilhomme Servant de la Maiſon du Roy, nommé Gignier, qui avoit un grand accès auprès du Duc de Vendôme, dans le deſſein d'avancer ſa fortune en ſe procurant des liaiſons étroites avec de Luines, s'aviſa de lui faire confidence qu'il avoit découvert une des plus grandes conſpirations qui ſe fût jamais formée en France contre le Roy, contre l'Etat, & contre de Luines lui-même. Le Favori effraïé le preſſe, & lui promet de grandes récompenſes pour l'engager à lui dire tout ce qu'il ſçavoit de ce furieux projet. Gignier paroît ſe rendre aux inſtances de de Luines, & lui déclare qu'on avoit réſolu de ſe défaire de lui, de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy, de l'obliger à mettre en liberté le Prince de Condé, à rappeller la Reine Mere, & de lui rendre ſa

premiere autorité. Que si le Roy faisoit la moindre résistance, la résolution étoit prise de se défaire de lui, & d'élever sur le Trône le Duc d'Anjou pour qui la Reine Mere avoit beaucoup plus de tendresse que pour le Roy. Voila ce que se proposoient les Conjurez selon Gignier. Il fut question de les nommer, & Gignier n'hesita point à déclarer que c'étoit le Cardinal de Guise, les Ducs de Vendôme, de Nevers, de Longueville, de Mayenne, de Chevreuse, & de Boüillon. Il y ajoûta encore le Marquis de Cœuvres, le Président le Jay, & plusieurs autres. Ces Seigneurs étoient amis, & se trouvoient tous les jours ensemble ou pour parler de leurs affaires, ou pour des parties de plaisir. Cette circonstance fit que de Luines qui sçavoit leur liaison, & à qui même elle étoit suspecte, trouva de la vrai-semblance à ce que disoit Gignier, & résolut d'approfondir cette affaire.

Pour y réussir il s'en ouvrit à Deageant (qui raconte dans ses Mémoires cette prétenduë conspiration) & le chargea de ne rien oublier pour en découvrir la verité. Deageant avoüe Ibid.

lui-même que quoiqu'il se défiât de Gignier, il trouva de la vrai-semblance au prétendu projet de la conspiration. Ce qu'il en dit à de Luines redoubla ses allarmes & ses précautions. Il met des personnes de confiance auprès du Roy pour veiller à la sûreté de sa personne; il fait observer tous ceux qui l'approchent; en un mot il prend tant de précautions, que que les Seigneurs accusez par Gignier s'apperçoivent qu'on se défie d'eux, mais sans pouvoir seulement s'imaginer ce qui avoit pu y donner occasion. Le Duc de Vendôme fut le premier qui soupçonna Gignier; plus il examine ses allûres, plus il lui devient suspect: il l'observe, il le fait observer; enfin il découvre ses conferences secrettes & frequentes avec de Luines & Deageant. Sur cet indice le Duc de Vendôme va trouver de Luines; il lui dit sans détour qu'il a de fortes raisons de croire que Gignier lui rend de mauvais offices, il le presse de lui dire ce qui en est, il offre de se remettre entre les mains du Roy, il demande qu'on fasse arrêter Gignier, & qu'on le lui confronte. L'assurance avec laquelle le Duc de Vendôme

parloit, augmenta le ſoupçon qu'avoient de Luines & Deageant, que Gignier pourroit bien être un fourbe ; & comme de Luines en particulier n'étoit pas capable de garder un ſecret, il découvre au Duc de Vendôme tout ce que Gignier lui avoit dit de ſa prétenduë conſpiration. Le Duc de Vendôme étonné d'une calomnie ſi atroce, & qui n'avoit pas le moindre fondement, demande avec inſtance que Gignier ſoit arrêté. On l'arrête, il eſt mis en priſon ; au premier interrogatoire il ſe coupe; on le preſſe, il avoûe toute la fourbe, il eſt condamné à la mort, & le Roy convaincu de l'innocence des accuſez quitte ſes ſoupçons, & reprend avec eux ſa premiere maniere d'agir.

Le Duc de Boüillon qui étoit un des accuſez, ne laiſſa pas de faire de profondes réflexions ſur une avanture auſſi extraordinaire, & qui a auſſi peu d'exemples, que celle qu'on vient de raconter. L'accuſation de Gignier lui parut ſi mal concertée, & tout ſon projet lui sembla ſi extravagant (à le prendre préciſément comme de Luines & Deageant le racontoient) qu'il y ſoupçonna du myſtere. Il crut que

cette accuſation pouvoit venir de plus haut, & que Gignier avoit été pouſſé par une main qui n'avoit pas été aſſez habile pour conduire ſon projet juſque où il pouvoit aller. En effet il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'un Gentilhomme comme Gignier qui ne manquoit pas d'eſprit, eût pu s'imaginer qu'on perdroit tant de grands Seigneurs ſur ſon ſeul témoignage, ou ſur quelques vrai-ſemblances qui diſparoiſſent dès qu'on les examine avec un peu d'attention; ou que ſans les perdre, & ſans prouver une accuſation ſi importante, on lui donneroit les récompenſes qu'il avoit prétendu, & qui n'alloient à rien moins qu'à cent mille écus comptant, & au Gouvernement d'une des meilleures Places du Royaume. Dans la verité ce projet paroît ridicule; mais ſoit qu'il vint de plus loin, ou qu'il n'eût point d'autre auteur que Gignier, cette avanture confirma le Duc de Boüillon dans le deſſein où il étoit de quitter la Cour & de ſe retirer à Sedan. Il le fit agréer au Roy : mais avant que de partir, il obtint de Sa Majeſté la neutralité pour les Villes & les Terres qu'il avoit en France, au cas qu'elle ſe crût obligée

Memoires de Deageant.

de faire la guerre à ses Sujets Calvinistes, c'est-à-dire qu'il donneroit ordre qu'ils ne pourroient s'en prévaloir contre le Roy, & que Sa Majesté ne les feroit point attaquer, & ne s'en saisiroit point. Le cas que le Duc de Boüillon avoit prévû, arriva; les Guerres survinrent, ses Terres furent conservées. Il n'y eut que Negrepelisse qui fut entierement détruite pour s'être opposée aux armes du Roy, & pour ne s'en être pas tenuë au Traité où le Duc de Boüillon l'avoit comprise.

Le Duc de Boüillon retiré à Sedan ne songeoit qu'à embellir la Ville, & à la rendre fameuse en y établissant une Académie qui y attirât la jeune Noblesse Protestante d'Allemagne, de France, & des Païs-Bas. Il avoit dessein d'y joindre une Bibliotheque considérable par le nombre & la qualité des livres dont il prétendoit la former, lorsqu'il survint deux grandes affaires, l'une en Allemagne, l'autre en France, ausquelles il crut devoir donner son attention. La premiere regardoit les troubles de Boheme qui commencerent cette année. La seconde regardoit Marie de Medi-

L'an 1618.

cis qui avoit été obligée de se retirer à Blois après la mort du Maréchal d'Ancre. Il prit part à la premiere de son propre mouvement, & dans la vûë du grand dessein qu'il éxécuta dépuis, & dont il fit dès-lors le projet. Il s'interessa à la seconde par les sollicitations qu'on lui en fit, & peut-être par le motif d'abaisser le Duc de Luines dont il n'étoit pas content, & dont la fortune donnoit de la jalousie aux plus grands Seigneurs de France. L'on commencera par ce qui regarde Marie de Medicis, parce que l'ordre des temps le demande ainsi, & qu'en effet le Duc de Boüillon ne s'engagea dans les affaires de Boheme, qu'après avoir pris part à celles de la Reine Mere, quoiqu'il eût déja prévû l'interêt qu'il pourroit prendre à ce qui se passoit en Boheme.

Il n'y a rien dont on s'accommode moins que de la retraite, quand on ne s'est pas fait une habitude de vivre avec soi-même, & de se passer du commerce des autres. Marie de Medicis l'éprouvoit à Blois; accoûtumée aux intrigues & aux agitations de la Cour, elle regardoit la vie qu'elle menoit depuis qu'elle l'avoit quittée,

comme une vie ennuieuse & languissante ; elle pensoit sans cesse aux moïens de recouvrer l'autorité qu'elle avoit perduë : mais en bien des choses elle ne pouvoit pas agir par elle-même, & à qui se fier d'un pareil dessein ! De tant de gens dont Marie de Medicis avoit fait ou soûtenu la fortune, il n'y eut que l'Abbé de Rucellai Florentin qui eut le courage d'exposer ses biens & sa vie pour tirer cette Princesse de la captivité où elle prétendoit être. Il étoit l'homme du monde dont on se fût le moins défié pour l'éxécution d'un si grand dessein. Il avoit fait en France une fortune assez considerable par l'appui que le Marêchal d'Ancre son compatriote lui avoit donné. Il joüissoit de soixante mille livres de rente, tant en patrimoine qu'en bénéfices, mais il en faisoit l'usage qu'en font la plûpart des Gens de Cour. Il aimoit les plaisirs & la magnificence ; c'étoit un des plus voluptueux Hommes de son temps, peu propre par consequent à concevoir de grands projets, moins propre encore à les éxécuter. Deux passions qui tendoient par rapport à lui à la même fin, l'ambition & la

Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII.

vangeance eurent la force de tirer cet Homme plongé dans les plaisirs, de la molle oisiveté à laquelle il s'étoit abandonné. Le desir de s'élever le fit penser à vanger la mort du Marêchal d'Ancre son protecteur, en travaillant à la ruine du Duc de Luines qui passoit pour en être la cause principale. Il crut ensuite que le plus sûr moïen pour perdre ce favori, consistoit à rendre à Marie deMedicis sa premiere autorité. Que n'en devoit-il point attendre après un si grand service ? Eût-elle manqué à vanger la mort d'un Homme qui avoit eu toute sa confiance, sur tout si elle en étoit sollicitée par celui-là même qui l'auroit mise en état de perdre l'auteur de sa disgrace & de celle de son Favori ?

Rucellai entêté de ce double dessein suivit la Reine Mere à Blois ; dès qu'elle y fut arrivée, il s'occupa jour & nuit à chercher les moïens de l'en tirer. Il supposa d'abord qu'il avoit besoin d'un Chef pour cette entreprise ; qu'il faloit que ce Chef fût un des plus grands Seigneurs de France, & qu'il eût d'ailleurs toutes les qualitez qui pouvoient le rendre capable de former, d'éxécuter & de soutenir un

grand dessein. Tout ce qu'il y avoit de plus considerable dans le Royaume lui passa alors par l'esprit ; enfin il s'arrêta au Duc de Boüillon, & résolut d'aller à Sedan négocier avec lui la délivrance de la Reine Mere, & son rétablissement dans sa premiere autorité. Dequoi les grandes passions ne rendent-elles point les Hommes capables ? Rucellai cet homme si délicat qui ne pouvoit souffir ni le serain ni la moindre intemperie de l'air, comme s'il eût été changé en un autre homme, voïage jour & nuit dans les saisons les plus fâcheuses ; sa santé devient à l'épreuve des plus grandes fatigues.

Rucellai sous pretexte d'aller regler les affaires de son Abbaïe de Signi, part de Blois, s'arrête quelque temps en Champagne dans son Abbaïe, delà il se rend à Sedan. Le Duc de Boüillon fut fort surpris de voir Rucellai qu'il connoissoit pour un homme tout dévoüé à la Reine Mere ; mais il le fut bien davantage lorsque Rucellai après lui avoir demandé le secret, lui fit la proposition de la tirer de Blois, de la recevoir à Sedan, & de la rétablir dans sa premiere auto-

rité. Il lui representa ensuite la gloire de l'entreprise, puisqu'il ne s'agissoit de rien moins que de tirer le Roy, la Reine Mere, & le Prince de Condé, (qui étoit toûjours en prison) l'oppression de de Luines qui ne pensoit qu'à établir sa fortune & celle de ses Freres, sans se mettre en peine du bien de l'Etat.
» » Je sçai, lui dit-il, que vous n'avez
» pas lieu d'être content de ce Favori;
» tous les grands Seigneurs ne le sont
» pas plus que vous; ils n'attendent
» qu'un exemple comme le vôtre pour
» se déclarer. Le parti Calviniste est en
» mouvement sur les affaires de Bearn;
» vous y pouvez tout; il ne tient qu'à
» vous de le faire déclarer. Le Duc de
» Rohan broüillé avec de Luines agit
» ouvertement pour la Reine Mere;
» bien loin de vous traverser, il vous
» secondera. J'ai des intelligences avec
» le Maréchal de Lesdiguieres qui pren-
» dra le même parti. Toutes les créa-
» tures de la Reine Mere qui sont en
» grand nombre, n'attendent qu'un
» mouvement pour agir en sa faveur;
» elle compte sur vôtre affection, vous
» êtes l'homme du monde le plus en
» état de la servir, & à qui elle souhai-
» teroit le plus d'être redevable de sa
liberté.

liberté. Au reste elle ne met point « de bornes à sa reconnoissance ; vous « n'avez qu'à dire ce que vous souhai- « tez: j'ai un plein pouvoir d'elle de tout « accorder. « Rucellai ajoûta que la Reine Mere avoit de l'argent & des pierreries, & qu'elle ne seroit point à charge à ceux qui prendroient son parti.

La proposition étoit spécieuse, & peut-être que dans un autre temps le Duc de Boüillon n'eût pas fait difficulté de l'accepter. Mais soit qu'il ne fût pas content de la Reine Mere ; soit qu'il prévît que le dessein qu'on lui proposoit, ne réussiroit pas, & qu'un accommodement feint ou veritable romproit toutes les mesures qu'on auroit prises ; ou qu'il fût persuadé que les affaires de Boheme lui donneroient assez d'occupation, & qu'il fût résolu de s'y livrer tout entier ; il répondit à Rucellai, que la Reine lui faisoit beaucoup d'honneur de le choisir pour lui procurer sa liberté ; que personne ne la souhaitoit plus ardemment que lui ; mais qu'il n'avoit pas quitté la Cour de France pour se rengager dans ses intrigues ; qu'il devenoit vieux & incommodé ; qu'il étoit temps de bor-

ner sa fortune & ses desirs, & de songer à l'éducation de ses enfans; que cependant pour témoigner à la Reine Mere le zele qu'il avoit pour son service, il lui donneroit un conseil qui produiroit tout ce qu'elle avoit attendu de lui : c'étoit de s'adresser au Duc d'Epernon ; qu'il étoit l'homme du monde le plus propre à bien servir
» la Reine. » Il a, continua le Duc de
» Boüillon, de belles charges & de
» grands gouvernemens ; il a du cou-
» rage, il est riche, puissant, entrepre-
» nant. Ses trois fils n'ont pas moins
» d'ambition que lui; ils aideront vo-
» lontiers leur pere. De plus le Duc
» d'Epernon a des Places considerables
» dans le cœur du Royaume & sur la
» Frontiere. En un mot le voila broüil-
» lé ouvertement avec de Luines. Le
» dépit de se voir méprisé de la Cour,
» l'esperance d'abaisser un Favori qu'il
» n'estime pas, le desir d'acquerir de la
» gloire, & de se faire rechercher, sont
» des motifs capables de déterminer un
» homme comme lui, qui a de la fierté
» & du courage. Adressez vous donc à
» lui, c'est le meilleur conseil que je
» vous puisse donner pour le service de
» la Reine Mere. «

Le Duc de Boüillon en donnant ce conſeil avoit apparemment plus d'une vûë ; il faiſoit paroître de la généroſité à l'égard d'une Reine dont il n'avoit pas lieu d'être content ; il ne commettoit ni ſa fortune, ni celle de ſes enfans. De quelque maniere que la choſe tournât, le Duc y trouvoit ſon compte. Le ſuccès de l'entrepriſe abaiſſoit un favori qu'il n'aimoit pas ; il avoit l'honneur & le mérite de l'ouverture du projet ; & ſi le part ide la Reine Mere avoit du deſſous, il avoit la ſatisfaction de voir la grande fortune du Duc d'Epernon qui avoit toûjours été dans des partis oppoſez au ſien, ou entierement ruinée, ou du moins fort diminuée.

Rucellai fut également ſurpris & mortifié du refus que lui faiſoit le Duc de Boüillon, d'être le Chef de l'entrepriſe ; mais il avoüa qu'après lui, le Duc d'Epernon étoit l'homme le plus propre à ſervir la Reine Mere. Cependant deux difficultez s'oppoſoient à cette négociation. Le Duc d'Epernon étoit mécontent au dernier point de Marie de Medicis : après avoir reçû de lui les plus ſignalez ſervices, elle l'avoit ſacrifié au Prince de Con-

dé & au Maréchal d'Ancre. Cette difficulté étoit ſuivie d'une autre. Rucellai lui-même pour une affaire perſonnelle étoit extrêmement broüillé avec le Duc d'Epernon. Le Duc de Boüillon applanit ces deux difficultez en conſeillant à Rucellai de s'adreſſer à l'Archevêque de Toulouſe qui fut
» depuis le Cardinal de la Valette. » Il ne
» cherche, lui dit-il, qu'à ſe vanger de
» de Luines qui vient de procurer à
» l'Archevêque de Paris le Chapeau de
» Cardinal qu'on lui avoit promis: il n'y
» a rien qu'il ne faſſe pour le mortifier.
» Il vous reconciliera avec ſon pere, &
» comme il a beaucoup de pouvoir ſur
» ſon eſprit, il levera toutes les diffi-
» cultez que vous prévoïez du côté de
» la Reine Mere. »

Rucellai ſuivit le conſeil du Duc de Boüillon; il partit de Sedan pour aller à Metz où le Duc d'Epernon & l'Archevêque de Toulouſe étoient alors. Mais avant ſon départ, il fit agréer au Duc de Boüillon, qu'il le reconciliât avec le Duc d'Epernon, & tira parole de lui qu'il favoriſeroit l'entrepriſe, s'il pouvoit obtenir du Duc d'Epernon qu'il ſe déclarât pour la Reine Mere. Avant que de ſe ren-

dre à Metz, Rucellai passa par Joinville, il s'y aboucha avec le Cardinal de Guise, & l'engagea dans le parti de la Reine Mere.

Lorsque Rucellai fut arrivé à Metz, il y trouva toutes les facilitez qu'il pouvoit souhaiter de la part de l'Archevêque de Toulouse. Il n'en fut pas de même du Duc d'Epernon; il ne voulut d'abord ni entendre parler de la Reine Mere, ni souffrir que Rucellai se presentât devant lui. Enfin l'Archevêque de Toulouse & ses deux Freres lui firent tant d'instances, qu'il consentit à voir Rucellai. L'habile Italien non seulement se fit écouter, mais il se conduisit avec tant de dexterité, que le Duc d'Epernon revenu de ses préventions prit une entiere confiance en lui. Alors Rucellai donna ses premiers soins à le reconcilier avec le Duc de Boüillon. Ensuite il l'engagea dans les interêts de la Reine Mere, & le fit résoudre à la tirer de Blois. Enfin il ménagea si-bien toutes choses, que le Cardinal de Guise & les Ducs de Boüillon & d'Epernon convinrent de lever une Armée de douze mille Hommes de pied & de trois mille Chevaux. Ce corps étoit

destiné à faire une diversion en Champagne, en cas que le Roy fît marcher toutes ses Troupes vers Angoulême, où l'on étoit convenu que la Reine Mere se retireroit à la sortie de Blois. Il devoit encore servir à donner du secours au Marquis de la Valette, si de Luines entreprenoit de le chasser de Metz, pendant que le Duc d'Epernon son pere seroit occupé à la défense de la Reine Mere. Dès que ce Traité eut été conclu, Marie de Medicis fit remettre deux cens mille écus à Metz; la plus grande partie fut donnée au Duc d'Epernon, le reste fut partagé entre le Duc de Boüillon & le Cardinal de Guise, pour commencer la levée de l'Armée destinée pour la Champagne. Toutes ces intrigues durerent jusques à la fin de l'année 1618. Ce n'est pas que le Duc d'Epernon n'eût résolu d'éxécuter son projet au mois d'Aoust, mais il survint tant de difficultez, qu'il ne put sortir de Metz qu'au commencement de l'année suivante.

L'an 1619. On ne s'arrêtera point à raconter toutes les mesures qu'il prit pour tirer la Reine Mere de Blois, & pour la conduire à Angoulême, capitale de

son Gouvernement d'Angoumois, parce que le Duc de Boüillon n'y a point de part. On dira seulement que lorsque la Cour apprit l'éxécution de ce projet, elle fut avertie en même-temps que les Ducs de Boüillon & d'Epernon broüillez depuis si long-temps s'étoient reconciliez. Cela fit craindre au Roy, que le Duc de Boüillon n'eût pris des engagemens avec la Reine Mere, & qu'il ne se déclarât pour elle, quand il le verroit occupé du côté de l'Angoumois. Sa Majesté pour s'en éclaircir & le faire expliquer, lui envoïa un Exprès pour lui demander ses avis sur l'état present des affaires du Royaume.

Le Duc de Boüillon s'apperçut du piege qu'on lui tendoit, il se garda bien d'y donner. Il répondit au Roy en termes généraux & avec toute la réserve imaginable, que puisqu'il lui faisoit l'honneur de lui demander son sentiment, il lui conseilloit de se reconcilier avec la Reine sa Mere, d'écouter les avis qu'elle avoit à lui donner; qu'elle avoit gouverné assez long-temps pour lui en pouvoir donner d'utiles; qu'il faloit éviter sur toutes choses la Guerre-civile, veiller à l'ob-

Vittorio Siri memorie recondite. T. 4.

ſervation des Loix du Royaume, ordonner que les Edits de pacification fuſſent exactement obſervez, & réparer les infractions qu'on y avoit faites. Le Duc de Boüillon ajoûtoit que le plus sûr moïen pour établir la paix & le bon ordre dans le Royaume, étoit d'ôter tous les ſujets de jalouſie & de défiance, de diſtribuer les honneurs & les emplois à des perſonnes choiſies, & qui fuſſent capables de s'en acquitter; qu'enfin il ne faloit point écouter certaines gens qui ne penſent point au bien public, qui n'ont en vûë que leurs interêts & qui n'offrent leurs ſervices que pour avoir occaſion de faire du mal dont (dit-il) il y a bon nombre dans le Royaume & à la Cour.

Ces avis du Duc de Boüillon étoient dignes de ſa prudence & de la grande experience qu'il avoit acquiſe dans le maniment des affaires. Mais outre qu'ils n'étoient pas tous du goût de la Cour, elle eût ſouhaité qu'il ſe fût expliqué en termes moins généraux, & c'eſt ce qu'il ne crut pas à propos de faire. Au fond, le Duc de Boüillon rebuté de l'inconſtance & des manquemens de parole de Marie de Me-

dicis n'avoit pas dessein de s'engager fort avant dans ses interêts ; mais comme il ne sçavoit pas lequel des deux partis auroit enfin le dessus , il ne crut pas aussi qu'il lui convint de s'expliquer plus clairement.

Cependant de Luines qui vouloit établir son autorité, ne parloit que de lever des Troupes , & de porter toutes choses à l'extrémité ; mais enfin l'on fit comprendre au Roy , qu'il ne convenoit point à un Fils de paroître armé contre sa Mere sans avoir au moins auparavant tenté toutes les voïes d'accommodement. L'affaire de la Reine Mere fut donc tournée en négociation , mais les esprits étoient si aigris de part & d'autre , qu'on eut toutes les peines du monde à convenir. On s'accorda pourtant à la fin , & cet accommodement tira le Duc de Boüillon de l'engagement qu'il avoit pris touchant l'Armée de Champagne qu'il s'étoit chargé de lever. Mais il étoit aisé de juger qu'un accommodement conclu avec tant de répugnance de la part du Roy & de celle de la Reine Mere , ne feroit pas de longue durée. De nouvelles broüilleries survinrent , on arma de part &

d'autre, & l'on se prépara à une guerre ouverte.

Memoires de Bassompierre.

Le Marêchal de Bassompierre raconte à cette occasion, qu'étant allé en Champagne pour y lever des Troupes pour le service du Roy, un Gentilhomme Huguenot nommé Despense l'y vint trouver de la part du Duc de Boüillon ; qu'il lui demanda s'il pouvoit lui parler en sûreté ; que lui aïant répondu qu'il le pouvoit faire, & qu'il lui en donnoit sa parole : ce Gentilhomme lui dit que le Duc de Boüillon l'envoïoit exprès de Sedan, pour lui dire qu'il avoit appris l'ordre qu'il avoit reçû du Roy, d'assembler des Troupes & de les faire marcher en diligence ; que le Duc sçavoit aussi les mouvemens qu'il se donnoit pour éxécuter l'Ordre du Roy ; qu'il les avoit approuvez & loüez ; qu'il avoit pourtant charge du Duc de Boüillon de lui representer à cette occasion, qu'il s'étonnoit des grandes diligences qu'il faisoit, & qu'il ne pouvoit pas comprendre de quelle animosité il étoit poussé contre la Reine Mere, ou quelles si grandes obligations il pouvoit avoir à Monsieur de Luines, pour agir avec tant

de zele & d'empressement pour son service ; qu'il ne s'agissoit dans la Guerre presente, ni des interêts du Roy ni de ceux de l'Etat, mais seulement de sçavoir si l'un & l'autre seroient gouvernez par la Reine Mere qui avoit eu si long-temps l'administration des affaires, ou par trois nouveaux venus qui n'entendoient rien au Gouvernement d'un Royaume, & qui cependant s'étoient saisis de l'autorité & de la personne du Roy qui n'étoit pas encore en âge de bien juger de ce qui convenoit à ses veritables interêts. Que le Duc de Boüillon loüoit la résolution que Bassompierre avoit prise de se tenir toûjours au gros de l'arbre, de suivre non le parti le meilleur & le plus juste, mais celui où la personne du Roy, le Sceau & la Cire se rencontroient. Que cependant le Duc de Boüillon ne comprenoit pas ce qui pouvoit le porter à agir avec tant d'ardeur, d'aller audelà des Ordres du Roy, d'emploïer même son bien pour des gens qui païoient d'ingratitude la Reine Mere leur premiere bien-faitrice & leurs amis, & qui l'en païeroient lui-même ; qu'en agissant de la sorte sans

Ordre du Roy il ruinoit le parti de la Reine, femme du feu Roy qui l'avoit tant aimé, & de laquelle il tenoit une des plus belles charges du Royaume. Que tous les ſoins qu'il prenoit, n'aboutiroient qu'à ſe faire marcher ſur la tête par des gens qui ne le valoient pas; qu'ils le mépriſeroient enfin, & le ruineroient, parce que ceux qui devoient tout à la fortune, ſe déclaroient tôt ou tard contre un mérite dont l'éclat ne ſervoit qu'à les effacer.

Le Gentilhomme ajoûta, que cependant comme le Duc de Boüillon n'étoit pas d'un caractere à lui faire des propoſitions qu'il ne pût accepter avec honneur, la Reine Mere ſa bienfaitrice ne demandoit point qu'il ſe déclarât pour elle, & qu'il fit rien qu'il crût être contre ſon devoir; qu'elle ſouhaitoit ſeulement de lui, qu'il ne témoignât point tant de paſſion & d'animoſité contre-elle; qu'il ſe contentât de mener au Roy les Troupes qu'il avoit levées en l'état qu'elles étoient; qu'il ne ſe piquât pas de les augmenter à ſes dépens, & qu'il retardât ſeulement ſa marche de trois ſemaines, ce qu'il pouvoit faire ſans ſcrupule, puiſque les Or-

dres du Roy ne portoient pas qu'il ſe rendît plûtôt auprès de lui, & que Sa Majeſté ne l'attendoit pas plûtôt. Que s'il vouloit accorder ces trois choſes à la Reine Mere, le Duc de Boüillon lui feroit caution de cent mille écus ; qu'on les lui feroit tenir par-tout où il voudroit, ſans que jamais perſonne en eût connoiſſance, & qu'il avoit charge du Duc de Boüillon de lui paſſer en ſon nom toutes les obligations, & de lui donner toutes les sûretez qu'il pourroit ſouhaiter.

Baſſompierre ajoûte qu'il répondit à Deſpenſe, qu'il n'avoit garde de ſe fier à ſa parole, puiſqu'il lui avoit demandé sûreté pour lui parler *franchement*, & qu'il lui avoit parlé *séductoirement* ; qu'il ne croïoit pas que le Duc de Boüillon le connût aſſez peu pour penſer que l'interêt fût capable de le faire manquer à ſon devoir ; qu'il n'avoit point d'animoſité contre la Reine Mere, mais beaucoup de paſſion de bien ſervir le Roy ; qu'après Sa Majeſté perſonne n'étoit plus que lui ſerviteur de la Reine Mere ; mais que où il s'agiſſoit du ſervice du Roy, il ne connoiſſoit point la Reine. Que ce n'étoit point à lui à décider le-

quel des deux avoit tort ou raiſon ; qu'il lui ſuffiſoit d'être Officier du Roy pour ſe croire obligé de le ſervir, & qu'il étoit prêt de dépenſer tout ſon bien pour ſatisfaire à cette obligation. Baſſompierre lui dit encore que s'il ne lui avoit pas promis sûreté, il le feroit arrêter, mais que lui aïant donné ſa parole, il pouvoit s'en retourner ſans rien craindre. Ce Gentilhomme ſe retira, & Baſſompierre continua la levée des Troupes avec le même empreſſement.

L'on ne peut pas nier que le procédé de Baſſompierre ne fût dans les regles ; il a raiſon de s'en faire honneur. Cependant ce récit fait voir que les plus grands hommes jugent differemment des mêmes choſes. Le Duc de Boüillon croïoit que le ſervice du Roy conſiſtoit dans ce qui étoit le plus avantageux à l'Etat. Il étoit perſuadé que le miniſtere deMarie de Medicis lui convenoit mieux que celui de de Luines & de ſes freres ; qu'elle avoit plus d'autorité, plus d'uſage, plus de connoiſſance des affaires, plus d'affection même pour le ſervice du Roy (dont elle étoit la Mere) qu'un Domeſtique qui ne ſongeoit qu'à éta-

blir sa fortune & celle de sa maison. Il ne pensoit pas que le Roy qui n'avoit que dix-huit ans, fût capable de bien juger de ce qui lui convenoit le mieux ; il le croïoit obsédé par de Luines qui s'étoit emparé de son esprit. Il regardoit la guerre dont il s'agissoit, plûtôt comme une guerre de de Luines contre la Reine Mere, que comme une guerre du Roy. En un mot, il croïoit qu'un grand Officier de la Couronne, qu'un homme comme lui du Conseil du Roy, agissant de concert avec plusieurs des plus grands Seigneurs du Royaume, pouvoit porter ses vûës plus loin qu'un Officier comme Bassompierre qui n'entroit pas encore comme lui dans le secret de l'Etat.

Bassompierre au contraire, quoique redevable à la Reine Mere de sa belle charge de Colonel Général des Suisses, étoit persuadé que ce n'étoit pas à lui à décider de ce qui étoit ou n'étoit pas le bien de l'Etat ; qu'il lui suffisoit que le nom & l'autorité du Roy fussent du côté d'un des deux partis pour s'y attacher & pour le bien servir ; & qu'aïant les Ordres du Roy, il n'avoit rien à faire qu'à les éxécu-

ter. Ce qu'il y a de ſingulier eſt que le Duc de Boüillon devina juſte ; perſonne ne s'oppoſa plus que de Luines à la faveur & à la fortune de Baſſompierre, par les mêmes motifs que ce Duc lui avoit marquez. Mais outre qu'on ne pénetre point dans l'avenir, la jalouſie d'un Favori & les traverſes qu'il peut donner, ne doivent point décider du bien public, & de ce qu'un Sujet ou un Officier doit à ſon Roy.

Quand Baſſompierre eut raſſemblé toutes les Troupes dont il crut que le Roy pourroit avoir beſoin, il les mena joindre celles que Sa Majeſté avoit fait lever dans d'autres Provinces. Alors l'Armée du Roy marcha vers Angers où la Reine Mere & les Troupes qu'elle avoit aſſemblées de ſon côté s'étoient renduës. Il parut dans cette occaſion qu'à la guerre, comme en toute autre choſe, on ne réuſſit pas tant par l'habileté de ceux qui commandent, que par les fautes que font les Ennemis. Ceux qui commandoient la petite Armée de Marie de Medicis, en firent tant, qu'elle fut miſe en déroute au Pont de Cé. Ainſi la Reine Mere fut réduite à s'accommoder avec le Roy aux conditions qu'il voulut.

Pendant que ces choses se passoient en France, les troubles & la révolte de Boheme qui avoient commencé l'année précedente sur la fin de la vie de l'Empereur Mathias, furent portez à l'extrémité après sa mort. Il avoit eu la précaution de son vivant de procurer la Couronne de Boheme à Ferdinand second son Cousin, qui fut depuis son successeur à l'Empire. Il l'avoit fait élire & couronner. Les Etats de Boheme au nom de la Nation lui avoient fait serment de fidélité; & les Provinces de Silesie, de Moravie, & de Lusace, unies à la Boheme, avoient consenti à son élection. L'affaire étoit consommée, & il ne paroissoit pas que rien pût troubler Ferdinand dans la possession de la Couronne de Boheme. Il s'en tenoit lui-même aussi assuré que d'un Etat héréditaire. L'an 1619.

Cependant lorsqu'on s'y attendoit le moins, les Bohemiens se souleverent d'un consentement unanime. Ils prétendirent que Ferdinand avoit contrevenu aux conditions sous lesquelles il avoit été élu Roy de Boheme; qu'en conséquence il étoit déchu de la Couronne, & qu'ils étoient Puffendorf, rerum suecicarum. Lib. 1. Memoires de Louise Juliane.

en droit d'élire un autre Roy. Les Etats de Boheme aïant été assemblez dresserent un Acte autentique de cette prétention, & les Provinces de Silesie, de Moravie & de Lusace y adhererent. Une révolution si subite étonna Ferdinand sans le déconcerter. Il emploïa tour-à-tour la négociation & la force pour se maintenir dans la possession du Royaume de Boheme, & pour empêcher une nouvelle élection. Tous les mouvemens qu'il se donna, furent inutiles. Les Bohemiens lassez de la domination de la Maison d'Autriche, persisterent dans la résolution qu'ils avoient prise de déposer Ferdinand & d'élire un autre Roy.

Jusques-là l'on n'a point de preuve que le Duc de Boüillon ait pris part aux troubles de la Boheme. Il s'étoit contenté d'y faire attention, & d'en prévoir les suites. Mais dès qu'il eut appris que les Bohemiens étoient résolus de proceder à une nouvelle élection, il forma le dessein de la faire tomber sur l'Electeur Palatin son Neveu : Projet digne d'un homme aussi capable que lui de conduire une grande entreprise, mais qui n'eût jamais

réussi si un politique moins habile s'en fût mêlé. C'est le jugement qu'en fit Maximilien Duc de Baviere l'un des plus habiles Princes de son temps, lorsqu'on la lui proposa pour l'engager à la favoriser. « Je sçai bien « (répondit-il) que le Comte Palatin « n'est ni capable de former de lui-mê- « me un si grand dessein, ni de bien « conduire une entreprise si difficile & « si délicate; mais il est poussé par ses « deux Oncles, & il suit les conseils du « Prince d'Orange & du Duc de Boüil- « lon, qui veulent élever leur Neveu « sur le Trône de Boheme. Ces deux « Messieurs sont des Politiques aussi pé- « nétrans & aussi rafinez qu'il y en ait « dans l'Europe. « Cependant quelque « bonne opinion qu'eût le Duc de Baviere du génie de ces deux grands Hommes qu'il sçavoit être à la tête de cette entreprise, elle lui parut si difficile qu'on ne put jamais l'engager à la favoriser, quoiqu'étant lui-même de la Maison Palatine, il dût se faire honneur de lui procurer une Couronne, & quoiqu'on lui promît de l'élever à l'Empire s'il vouloit se déclarer pour l'Electeur Palatin.

En effet il ne s'agissoit de rien moins

que de l'emporter ſur le grand crédit de la Maiſon d'Autriche en Allemagne, ſur celui du Pape & de tous les Princes Catholiques qui ne pouvoient pas manquer de s'oppoſer à l'élection d'un Roy Calviniſte, comme étoit l'Electeur Palatin. Il faloit l'emporter encore ſur les ſollicitations, les brigues, ſur l'argent répandu dans la Boheme par le Roy de Dannemarc, par le Duc de Saxe, & par le Duc de Savoye, Competiteurs du Palatin, qui prétendoient ouvertement à la Couronne de Boheme.

Ce qui rendoit cette affaire encore plus embaraſſante, c'eſt qu'au cas même qu'elle réuſſît, il faloit ſe réſoudre à s'attirer ſur les bras toutes les forces de la Maiſon d'Autriche & celles de la Ligue Catholique en Allemagne. On ne pouvoit pas même s'aſſurer d'y oppoſer les forces de la Ligue Proteſtante, puiſqu'il étoit aiſé de prévoir qu'on ſeroit traversé par le Roy de Dannemarc & par l'Electeur de Saxe, qui ne ſeroient pas d'humeur de favoriſer un Competiteur, qui l'auroit emporté ſur eux. Il étoit à craindre qu'ils n'y réuſſiſſent d'autant mieux, qu'il ne s'agiſſoit pas

de maintenir ſur le Trône de Boheme un Prince Luterien, mais un Calviniſte, pour qui le parti Luterien n'étoit gueres mieux diſposé que pour un Catholique. L'oppoſition de ces deux partis étoit ſi grande, que ce fut en effet par cet endroit que le Duc de Saxe empêcha depuis la Ligue Proteſtante d'agir du côté de la Boheme en faveur de l'Electeur Palatin.

Malgré tant de difficultez, le Duc de Boüillon entreprit de faire élire le Palatin, & il y réuſſit. L'on ne donnera point icy le détail de cette importante négociation, parce qu'on n'en trouve rien ni dans les Memoires qu'on a fournis pour la compoſition de cette Hiſtoire, ni dans tous les Auteurs qu'on a conſultez. Ils conviennent tous que l'Electeur Palatin fut redevable de la Couronne de Boheme aux ſoins & aux intrigues du Duc de Boüillon; mais ils ne diſent rien des démarches qu'il fit, ni des moïens qu'il emploïa pour l'emporter ſur les Competiteurs de l'Electeur. Du caractere dont nous l'avons dépeint, cela ne doit pas ſurprendre. Il étoit l'homme du monde le plus pro-

fond & le plus impénétrable. Il arrivoit souvent qu'il étoit l'ame d'une entreprise & le premier mobile d'un grand dessein, sans qu'il parût qu'il y eût part, ou du moins sans qu'on pût l'en convaincre. Il avoit d'ailleurs tant de raisons de cacher ses démarches dans l'occasion dont il s'agit, qu'on ne doit pas être surpris s'il a réussi à les cacher aux plus pénétrans.

Tout ce qu'on peut dire de sa négociation pour procurer la Couronne de Boheme à l'Electeur Palatin, est qu'il gagna le Comte de Thurn (ou de la Tour) qui étoit le plus puissant Seigneur & le plus accrédité du Royaume; qu'il engagea les Evangeliques, c'est-à-dire les Calvinistes de Boheme dans le parti de l'Electeur; qu'il n'omit rien pour se prévaloir du grand crédit qu'ils y avoient, & qu'il sçut bien faire valoir les avantages qu'avoit le Palatin sur ses Competiteurs, ou qu'il supposoit du moins avec beaucoup de raison qu'il devoit avoir sur tous ceux qui prétendoient à la Couronne.

Ces avantages consistoient en ce que l'Electeur étoit de la même Reli-

gion que les Calvinistes ou Evangeliques de Boheme. Quelle protection n'en devoient-ils pas esperer ? Le même Electeur avoit épousé la Fille du Roy de la Grande-Bretagne ; ses Enfans étoient les petits Fils du même Roy. Quels secours en cas de besoin ne pouvoit-on pas s'en promettre ? Le Palatin étoit encore Neveu du Prince Maurice d'Orange, qui disposoit des forces des Provinces-Unies ; autre secours qui ne pouvoit manquer dans l'occasion. La France toûjours interessée à traverser l'agrandissement de la Maison d'Autriche, devoit aussi se déclarer pour le Palatin, ou du moins on le supposoit ainsi. Enfin le Duc de Boüillon lui-même, Oncle de l'Electeur, étoit compté pour beaucoup par ses conseils, par les secours qu'il pouvoit donner par lui-même, étant voisin du Palatinat, & parce que le grand crédit qu'il avoit parmi les Calvinistes de France, étoit capable d'engager la Noblesse de ce parti à accourir au secours de l'Electeur, au cas que la Maison d'Autriche se prévalût trop de ses forces contre lui. Il faut avoüer que tous ces avantages étoient spécieux, & qu'étant

proposez par un Homme du génie du Duc de Boüillon ils étoient capables d'imposer. L'événement fit voir qu'ils avoient plus d'apparence que de solidité ; ou du moins que la vicissitude des choses humaines permet à peine de compter sur le present ; que la plûpart des hommes ne connoit point ses veritables interêts, & qu'il y en a encore moins qui sçachent les suivre.

Mais comme on ne pénétre point dans l'avenir, & qu'on suppose presque toûjours que les hommes sont tels qu'ils devroient être ; les Etats de Boheme éblouïs des avantages dont on vient de parler, déposerent Ferdinand, préférerent l'Electeur Palatin à ses Competiteurs, & l'élurent Roy de Boheme, malgré les oppositions du même Ferdinand, qui venoit d'être élu Empereur à Francfort. Dès que l'Electeur eut appris la nouvelle de son élection par une lettre que les Etats de Boheme lui en écrivirent, il sentit tout le poids de la grande affaire dans laquelle il alloit s'engager. Jusques-là l'éclat d'une Couronne, le desir de l'emporter sur ses Competiteurs, les mouvemens des négociations,

tions, l'incertitude même de l'évenement avoient suspendu, pour ainsi dire, toutes les réflexions que demandoit une entreprise de cette importance. Mais quand il vit qu'il ne pouvoit plus reculer, qu'il faloit accepter ou refuser la Couronne de Boheme; les suites de l'acceptation, la honte du refus le jetterent dans le plus grand embarras où il se fût trouvé de sa vie. L'Electeur Palatin n'étoit pas de ces Heros que rien n'étonne quand il s'agit d'aller à la gloire. Il pouvoit être heureux & faire la felicité de ses Sujets, s'il eût eu moins d'ambition, ou plûtôt si celle de l'Electrice sa femme ne l'eût pas jetté dans une entreprise beaucoup au dessus de ses forces.

La sage Louise Juliane de Nassau Doüairiere Palatine sa Mere n'épargna rien pour l'en détourner, & pour lui persuader de refuser la Couronne qui lui étoit offerte. Les Electeurs de Baviere, de Saxe, de Brandebourg, & les Rois de la Grande-Bretagne & de Pologne consultez, furent du même sentiment. Il n'y eut aucun de ces Princes qui ne détournât Frederic de l'acceptation de la Couronne de Boheme. Le Prince d'Orange au con-

Memoires de Louise Juliane.

Puffendorf, Rerum suecicarum. Liv. 2.

traire & tous les Princes de l'union protestante en Allemagne, furent d'avis qu'il l'acceptât. Pour ce qui est du Duc de Boüillon, quand on le consulta sur cette affaire, il répondit que tout ce qu'il avoit fait jusques alors pour l'Electeur marquoit assez ses sentimens ; que cependant puisque ce Prince vouloit les sçavoir plus précisément, on lui dît de sa part, que demander avis si l'on acceptera une Couronne qui est offerte, étoit se déclarer indigne de la porter, & incapable de la défendre. Ce reproche joint aux sollicitations continuelles de l'Electrice détermina Frederic. Il accepta la Couronne, & partit quelque tems après avec la Princesse sa femme, & le Prince son fils aîné pour se rendre en Boheme. Il y fut reçû avec de grandes acclamations, couronné & instalé sur un Trône dont la Maison d'Autriche plus puissante que la sienne devoit lui disputer la possession, & qui lui fit perdre depuis ses Etats héréditaires. C'est ce que le Duc de Boüillon n'avoit pas prévû, & ce qui vraisemblablement ne devoit pas arriver. L'on peut dire cependant qu'il faut toûjours proportionner les en-

treprises à ceux qui doivent les soutenir ; tel échoüe ou un autre réussiroit. L'Electeur étoit un bon Prince propre à gouverner un petit Etat comme le sien. L'affaire de Boheme étoit au-dessus de son génie & de ses forces. Les fautes qu'il fit contribuerent autant à le perdre, que les mesures que la Maison d'Autriche prit contre lui. Tant qu'il fut soutenu par les conseils du Duc de Boüillon, il parut capable d'éxécuter un grand dessein. Dès qu'il l'eut perdu de vûë, dès qu'il fut livré à lui-même, l'on prévit sa chûte. Les Bohemiens furent les premiers à s'en dégoûter. A peu près dans le temps que le nouveau Roy de Boheme partit pour Prague, quelques Amis que le Duc de Boüillon avoit à la Cour de France, lui écrivirent les grands mouvemens qu'on s'y donnoit pour être de la promotion des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, que le Roy devoit faire l'année suivante. Le Duc qui avoit encore bonne opinion de l'affaire de Boheme, leur répondit d'un air plein de confiance. « Pendant que vous pensez « à faire des Chevaliers, nous travail- « lons à faire des Rois. « Ces paroles

ſont une preuve de ce que l'on a dit de la part qu'eut le Duc de Boüillon à l'élection du nouveau Roy de Boheme. Il n'en faiſoit plus un myſtere ; il l'eût fait en vain ; trop de monde le ſçavoit pour pouvoir croire qu'on pût le cacher plus longtemps. D'ailleurs le ſecret n'étoit plus néceſſaire, puiſque l'entrepriſe avoit éclaté.

Mais le Duc de Boüillon perdit bien-tôt la confiance qui paroît dans les paroles qu'on vient de rapporter. Il avoit trop de lumieres pour ne s'appercevoir pas que les choſes tournoient d'une maniere qui ne pouvoit être plus contraire aux interêts du Palatin. En effet dans ce même-temps le Duc de Saxe ſe déclara ouvertement pour l'Empereur. L'on s'apperçut que le Duc de Baviere prendroit bientôt le même parti, & que l'envie de joindre le Palatinat à la Baviere, & de ſe voir revêtu de la dignité Electorale, lui feroit prendre les interêts de Ferdinand contre ceux d'un Prince de ſa Maiſon. Les Princes de l'union proteſtante du ſecours deſquels on croïoit être aſſûré, prévenus par le Duc de Saxe déclarerent qu'ils ne ſe

mêleroient point de l'affaire de Boheme, & qu'ils n'envoïeroient au Palatin ni Troupes ni argent. Ils promirent seulement de le secourir si l'on attaquoit ses Etats héréditaires. Mais ce qu'il y eut de plus surprenant, est que le Roy de la Grande-Bretagne trompé par les artifices de la Maison d'Autriche, abandonna les interêts de sa Fille, de son Gendre, & de ses petis-Fils, & ne leur donna aucun secours. Après que la Maison d'Autriche eut ainsi pris des mesures du côté de l'Empire & de l'Angleterre, elle crut les devoir prendre de celui de la France. Le Duc de Luines étoit alors le tout-puissant; il avoit un ascendant extraordinaire sur l'esprit du Roy. Le Conseil toûjours dépendant des Favoris ne pouvoit que seconder ses intentions. Il étoit question de le gagner. L'on prétend que la Maison d'Autriche en vint à bout en lui promettant de faire épouser à Cadenet son frere la riche héritiere de la Maison d'Ailli de Pequigni en Picardie. On la faisoit élever à Bruxelles auprès des Archiducs, & l'on ne doutoit point qu'ils ne pussent en disposer. Ce qu'il y a de certain est

Puffendorf.
Ibid.

que Cadenet devenu Marêchal de France épousa depuis l'héritiere de Pequigni, & l'on prétend qu'en consequence le Duc de Luines gagné empêcha que la France ne donnât du secours au Palatin, & qu'il ne tint pas à lui qu'elle n'assistât l'Empereur d'une partie de ses forces. L'on ne décidera point si ce fut l'interêt domestique qui détermina le Duc de Luines dans l'occasion dont il s'agit ; mais il est certain que la Religion du Palatin & les secours tant de fois donnez par les Princes de sa Maison aux Huguenots de France, nuisirent beaucoup à l'Electeur dans le Conseil du Roy. Il est encore certain que le dessein où étoit le Roy de rétablir la Religion Catholique dans le Bearn, & de retirer des mains des Calvinistes les Places de sûreté qu'ils refusoient de rendre, ne permettoit pas qu'en secourant le Palatin, on rompît la Paix faite par le feu Roy avec l'Espagne. D'ailleurs une rupture avec la Maison d'Autriche convenoit d'autant moins à l'éxécution de ces deux desseins, que l'expérience avoit appris dès-lors (comme elle ne l'a que trop confirmé depuis) que les secours de France

sont toûjours suspects à l'Empire, & qu'on ne peut pas compter sur une alliance sûre & stable avec ses Princes, même avec les Protestans, lorsqu'il s'agit des interêts de l'Empereur, & de les engager à se liguer contre-lui. C'est ce qui parut dans l'affaire même dont il s'agit. La Ligue Protestante d'Allemagne refusa son secours au Palatin pour le maintenir dans la possession du Royaume de Boheme. Le Duc de Baviere & celui de Saxe, tout Protestant qu'il étoit, aidérent eux-mêmes à l'en dépoüiller, & se chargerent de l'éxécution du Ban-Imperial. Comment pouvoit-on prétendre que la France prît plus d'interêt qu'eux à la défense d'un de leurs membres? A ces deux considerations on en ajoûtoit une troisiéme; c'est que dans l'affaire du Palatin, il s'agissoit d'appuïer un Prince Protestant contre un Catholique. Il est vrai que l'interêt de la Religion n'est pas toûjours ce qui décide dans le Conseil des Princes. Mais dans l'occasion dont il s'agit, il n'étoit question de rien moins que d'ajoûter aux Etats déja possédez par les Protestans, le Royaume de Boheme & les Provinces de Silesie, de Mora-

vie & de Luſace : ce qui eût trop fait pancher la balance du côté des Proteſtans déja plus puiſſans que les Catholiques en Allemagne. L'on demeure d'accord que les Loix du Païs avoient pourvû à la conſervation de la Religion Catholique. Mais que n'avoit-on point à craindre d'un Roy Calviniſte, quand ſon autorité ſeroit une fois bien établie ? Rome qui prévoïoit cet inconvenient, ſollicitoit fortement contre le Palatin, & Louis XIII. ſe fit un ſcrupule de ne pas déferer à ſes Remontrances. La conſideration de la Religion nuiſit infiniment à l'Electeur Palatin pour toutes ces raiſons. Comme les interêts de l'Etat s'accordoient alors avec ceux du Duc de Luines, la Maiſon d'Autriche convaincuë qu'on ne romproit point avec elle pour favoriſer le nouveau Roy de Boheme, ne ſe contenta pas que la France gardât la neutralité entre le Palatin & elle ; elle lui demanda hautement du ſecours, elle envoïa le Comte de Furſtemberg en France pour le ſolliciter.

Le Duc de Boüillon ſurpris de ce que contre les meſures qu'il avoit priſes & dont le ſuccès lui avoit paru ſi

certain, l'Allemagne & l'Angleterre sembloient comme à l'envi & de concert suivre le parti opposé à celui qu'elles devoient prendre, crut qu'il devoit faire tous ses efforts pour empêcher que la France n'en fît autant. Dans cette vûë il agit fortement auprès du Prince de Condé (qui étoit sorti de prison) & de tous les Ministres d'Etat, pour les prévenir contre les sollicitations&les remontrances de l'Ambassadeur de l'Empereur, & pour les engager à appuïer la lettre qu'il avoit dessein d'écrire au Roy. Ces mesures prises, il écrivit à Sa Majesté. Mais comme il étoit persuadé que les interêts d'autrui touchent peu, & que nous n'y sommes sensibles qu'autant qu'ils sont liez avec les nôtres, il ne parle point dans cette lettre du droit qu'avoit Frederic à la Couronne de Boheme, ni du besoin qu'avoit cet ancien Allié de la Couronne, d'être secouru par la France. Il s'attache uniquement à la part que le Roy devoit prendre aux mouvemens de l'Allemagne, à l'interêt essentiel qu'avoit Sa Majesté à s'opposer à l'agrandissement de la Maison d'Autriche, & à ne pas souffrir que sous des prétextes

recherchez, elle opprimât les Princes de l'Empire, qu'elle profitât de leurs dépoüilles, & qu'elle fit servir leur abaissement à sa grandeur.

On peut voir cette lettre dans le Mercure François à l'an 1619.

Il represente donc à Sa Majesté l'état des affaires de la Maison d'Autriche en Allemagne, la Hongrie soulevée & presqu'entierement conquise par Bethlem Gabor Prince de Transilvanie, la Boheme, la Silesie, la Moravie, la Lusace & l'Autriche même révoltées, l'Empereur accablé de tous côtez, & son autorité peu respectée. Que dans cette extrémité ce Prince qui n'espere pas de se pouvoir relever par ses propres forces, ni par celles d'Espagne, emploie toutes sortes d'artifices pour faire de son interêt particulier la cause commune de la Religion : que son dessein est d'engager par là tous les Princes Catholiques à lui aider à recouvrer ce qu'il a perdu, & à prévenir les pertes dont il est encore menacé ; que c'est dans cette vûë qu'il a envoïé le Comte de Furstemberg demander du secours à Sa Majesté contre le Roy de Boheme ; mais qu'elle est trop éclairée pour ne pas démêler la cause veritable d'avec le prétexte qui n'a que de l'appa-

rence & point de réalité. Que Sa Majesté sçait que la Religion Catholique est maintenuë dans le Royaume de Boheme, & dans les Provinces qui lui sont incorporées, & qu'on ne peut la détruire sans violer les Loix du Païs : ce que le Palatin n'a garde d'entreprendre. Que cela étant, ce qui se passe en Boheme & dans l'Empire, est une affaire purement de politique où la Religion n'a point de part ; qu'ainsi les Alliez de Sa Majesté ne peuvent croire qu'elle voulût se déclarer pour la Maison d'Autriche contre le Chef de la Maison Palatine, toûjours alliée à la Couronne de France.

Le Duc de Boüillon ajoûte qu'outre que le Roy de Boheme est étroitement lié avec les Princes & les Villes Protestantes de l'Empire, il appartient de si près au Roy d'Angleterre, qu'on ne pourroit pas se déclarer contre lui, sans rompre av c Sa Majesté Britanique avec qui il importe si fort à la France de se ménager. Que cela supposé, si le Roy avoit à prendre « un parti, il seroit de sa prudence & « du bien de son Etat de preferer les « meilleurs & les plus anciens Alliez de «

la France à la Maiſon d'Autriche, toûjours ennemie de ſa Couronne & de ſa Maiſon en particulier, comme il avoit paru toutes les fois qu'elle avoit trouvé l'occaſion de lui nuire; qu'en agiſſant de la ſorte, elle ne feroit que ſuivre l'exemple de ſes Prédeceſſeurs. Que les Rois François I. & Henry II. avoient toûjours protegé les Princes Proteſtans d'Allemagne contre les Empereurs de la Maiſon d'Autriche; que le feu Roy pere de Sa Majeſté avoit toûjours ſecouru les Provinces Unies contre les entrepriſes du Roy d'Eſpagne: qu'enfin le Roy lui-même avoit ſuivi les mêmes maximes en aſſiſtant l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg (lors de l'affaire de Julliers) contre l'Empereur & le Roy d'Eſpagne qui vouloient s'emparer de cette ſucceſſion.

Après avoir ainſi rappellé dans l'eſprit du Roy les anciennes maximes du Gouvernement de France très-éloignées de celles qu'on ſuivoit alors, il ajoûte encore. » C'eſt une » choſe digne de vôtre zele & de vôtre » pieté, SIRE, (ce ſont ſes propres » paroles) que d'avoir ſoin de la Reli-

gion dont vous faites profeſſion. Vous « devez même la défendre contre ceux « qui voudroient l'opprimer. Il ſemble « que les Princes Catholiques de l'Em- « pire ont raiſon de ſe tenir armez, afin « d'empêcher qu'on n'entreprenne ſur « leur Religion ou ſur leurs Etats. Pour- « vû qu'ils s'en tiennent-là, l'on ne « ſçauroit y trouver à redire, mais « cela paroît preſque impoſſible. L'on « emploïe de trop grands artifices pour « les pouſſer plus loin. Il n'y a que « l'entremiſe & l'autorité de vôtre Ma- « jeſté qui puiſſe retenir les uns & les « autres, en déclarant qu'elle veut con- « ſerver la paix & le repos de l'Allema- « gne, maintenir chacun dans la joüiſ- « ſance des Privileges du Païs, tant « pour la Religion que pour le Gouver- « nement politique, & aſſiſter ceux qui « les veulent défendre contre les autres « qui entreprenent de les violer & de « les détruire. Vous pouvez, Sire, « procurer un ſi grand bien à l'Allema- « gne, en moïennant la tenuë d'une « Diete où les Rois & les Etats voiſins « non intereſſez ſoient conviez d'inter- « venir par leurs Ambaſſadeurs. Dans « une pareille Aſſemblée l'on cherchera « d'un commun accord les moïens les «

» plus convenables pour ôter les divers
» prétextes de prendre les armes, pour
» assurer la Religion, pour guerir les
» Catholiques de leurs défiances & de
» leurs craintes, pour affermir l'autori-
» té de l'Empereur affoiblie & ébran-
» lée, pour éteindre enfin un feu capa-
» ble d'embraser l'Allemagne & toute
» la Chrétienté. C'est par-là, Sire,
» qu'à l'exemple des Rois vos Prede-
» cesseurs, vous vous rendrez le pere
» commun & l'arbitre de la Paix dans
» l'Empire & dans toute l'Europe. »

Les choses étoient alors si mal disposées dans le Conseil du Roy pour le Palatin; au contraire les esprits y étoient si favorables à l'Empereur, que le Duc de Boüillon crut beaucoup faire d'inspirer au Roy une espece de neutralité entre les deux Concurrens à la Couronne de Boheme. Les avis furent fort partagez sur cette proposition. Enfin l'on en revint à peu de choses près à l'avis du Duc de Boüillon. Au commencement de
L'an 1620. l'année suivante le Roy résolut d'envoïer une célebre Ambassade en Allemagne pour travailler conjointement avec les Ambassadeurs d'Angleterre & ceux des Etats voisins, à l'ac-

commodement des differens survenus entre l'Empereur & l'Electeur Palatin, à l'occasion de la Couronne de Boheme. Charles de Valois Duc d'Angoulême fut choisi pour être le Chef de l'Ambassade. On lui donna pour Adjoints le Comte de Bethune, & Laubespine de Chateauneuf, Abbé de Preaux; le premier Conseiller d'Etat d'épée; l'autre de robe. Ils partirent de Paris le huitiéme de May, suivis d'un grand nombre de gens de qualité qui voulurent faire le voïage, & d'un train de quatre cens chevaux.

Ils se donnerent inutilement de grands mouvemens pour terminer à l'amiable l'affaire de Boheme, ou du moins pour rendre la partie un peu plus égale entre l'Empereur & l'Electeur Palatin. Il en falut venir à une Guerre ouverte; le Palatin fut mis au ban de l'Empire en qualité de Roy de Boheme. Les Ducs de Saxe & de Baviere accepterent la commission de l'éxécuter. Ils entrerent presque en même-temps l'un en Lusace, l'autre en Boheme, pendant que le Marquis de Spinola qui commandoit l'Armée des Archiducs des Païs-Bas, s'emparoit du Palatinat. Enfin la bataille

de Prague décida de ce grand different. Le Palatin la perdit, il fut chassé du Roïaume de Boheme sans esperance de retour. Il se vit réduit à défendre ses Etats héréditaires ; mais aïant été mis au ban de l'Empire en qualité d'Electeur Palatin, il en fut dépoüillé aussi-bien que de la dignité Electorale. Le Duc de Baviere éxécuteur du ban Imperial profita de sa dépoüille ; & le malheureux Frederic abandonné du Roy d'Angleterre son beau-pere, mal servi par ses amis, trompé par l'Empereur, sans aucune des ressources dont il s'étoit lui-même privé par son trop de crédulité, se vit réduit à se retirer à Sedan auprès du Duc de Boüillon son Oncle. Ils y firent l'un & l'autre des projets très-inutiles pour son rétablissement. Le Duc de Boüillon ne vêcut pas assez long-temps pour voir la Maison Palatine rétablie dans ses Etats héréditaires & dans la dignité Electorale par l'entremise de la France qui suivit enfin, mais trop tard ses veritables maximes. L'on a raconté cette grande affaire tout de suite pour n'en pas interrompre le récit. Il faut maintenant reprendre les affaires de France

où le Duc deBoüillon a eu part.

Pendant que ce que l'on vient de raconter se passoit en Allemagne, il y eut de grands troubles en France à l'occasion d'un Arrêt rendu en faveur des Catholiques de la Principauté de Bearn. Cet Arrêt ordonnoit deux choses également odieuses aux Calvinistes; l'une étoit le rétablissement de la Religion Catholique dans le Bearn, sans préjudice de la liberté de conscience accordée aux Calvinistes; l'autre étoit la restitution des biens usurpez sur les Ecclesiastiques dans la même Principauté. Par le même Arrêt le Roy accordoit pour l'entretien desMinistres & pour les autres charges sur le plus clair revenu de son Domaine, les mêmes sommes qui avoient été assignées sur les biens des Ecclesiastiques. Il n'y avoit rien de plus juste que cet Arrêt rendu contradictoirement entre les Catholiques & les Calvinistes de la Principauté deBearn; & ces derniers avoient d'autant moins de sujet de s'en plaindre, qu'il ne faisoit qu'ordonner l'éxécution du troisiéme article de l'Edit de Nantes si favorable aux Calvinistes. Cependant ils y firent tant d'oppositions, ils use-

rent de tant de délais, ils firent des refus si absolus de l'éxécuter, que le Roy se vit obligé de marcher en Bearn à la tête d'une Armée pour y rétablir la Religion Catholique, & faire rendre aux Ecclesiastiques les biens qui avoient été usurpez. Il éxécuta ce dessein en fort peu de temps; les Bearnois pris au dépourvû n'eurent ni le temps ni les moïens de lui résister.

Le parti Calviniste étonné du succès de cette entreprise, crie de tous côtez qu'on le veut opprimer, & que sa perte est résoluë; plainte d'autant plus injuste, que le Roy n'avoit rien entrepris dans le Bearn au-delà de ce qui étoit ordonné en termes formels dans l'Edit de Nantes. Ces plaintes, quoique très-mal fondées, ne laisserent pas de soulever tout le parti; on s'assemble tumultuairement dans les Provinces: enfin l'on convoque sans la permission du Roy une Assemblée générale à la Rochelle; les Députez s'y rendent de tous côtez. L'Assemblée est formée, elle commence à agir en Souveraine, & à prendre des mesures pour empêcher (disoit-elle) sa ruine totale qu'elle supposoit faus-

sement avoir été résoluë dans le Conseil de Sa Majesté. C'étoit fait de l'autorité du Roy, du moins parmi les Calvinistes, s'il eût souffert une pareille entreprise. Aussi Sa Majesté en aïant été avertie, donna une Déclaration dattée de Grenade du 22. Octobre 1620., qui fut verifiée au Parlement de Paris. Le Roy déclare illicite toute Assemblée tenuë sans sa permission, & tous ceux qui y assisteront Perturbateurs du repos public, & Criminels de leze-Majesté. Le Roy défend en conséquence au Maire & aux Habitans de la Rochelle & à tous autres, de recevoir les Deputez envoïez à l'Assemblée dont on a parlé, & veut qu'il soit procedé contre-eux selon la rigueur des Ordonnances.

Cette Déclaration n'étonna point l'Assemblée de la Rochelle; & quoiqu'elle reçût dans la suite plusieurs Ordres réiterez de se séparer, bien loin d'obéir, elle continua ses séances, fit des Ordonnances, & prit des mesures qui tendoient à une rebellion manifeste. Les Grands & les Personnes les plus sensées du parti n'approuvoient point la conduite de l'Assemblée. Ils lui écrivirent de se sépa-

rer, ils s'assemblerent pour chercher les moïens qui pussent l'obliger à obéir au Roy. Tout ce qu'on put obtenir, fut de la porter à faire quelques soumissions à Sa Majesté, & à lui demander la permission de continuer ses séances à la Rochelle. Le Roy la refusa avec hauteur, & lui fit entendre qu'il ne recevroit ni Requête, ni Remontrances de sa part, qu'elle n'eût obéï, & qu'elle ne se fût séparée. Ce fut alors qu'on conseilla au Roy de prendre les mesures les plus fortes contre l'Assemblée & contre tout le parti qui y avoit envoïé ses Deputez.

L'an 1621. Le Duc de Boüillon en fut averti par ses amis; il avoit blâmé plus qu'aucun autre & la tenuë de l'Assemblée & toutes les démarches qui s'y étoient faites. Son sentiment avoit été qu'elle obéît au Roy, & qu'elle se séparât. Cependant il ne put refuser à ses amis & à son inclination pour le parti, d'interceder pour elle auprès du Roy. Il étoit alors si tourmenté de la Goute, que ne pouvant écrire lui-même à Sa Majesté, il se servit de la main de son Fils aîné. Comme cette lettre n'est pas longue, on la donnera

ici toute entiere telle qu'elle à été écrite.

« Je prends la hardiesse de vous re- «
presenter, SIRE, avec le très-hum- «
ble respect que je vous dois, & avec «
la liberté qu'une assez longue expe- «
rience dans les affaires me donne, «
que les Remontrances étant le seul «
& legitime moïen que vos Sujets de «
la Religion aïent de s'adresser à Vôtre «
Majesté, il est plus utile à son service «
de recevoir celles qu'ils lui presentent, «
que de les rejetter; puisque la défian- «
ce est telle parmi eux, qu'ils croïent «
que leur ruine est résoluë. Vôtre pru- «
dence, SIRE, peut détourner & pré- «
venir ce mal, en continuant vôtre «
Royale protection à vos Sujets de la «
Religion, & en ne permettant pas «
que pour avancer la perte de tant de «
personnes innocentes qui ne souhai- «
tent que la prosperité de vôtre regne, «
& qui sont attachées à vôtre service, «
on fasse violence aux Edits des Rois «
vos Prédecesseurs, que Vôtre Majes- «
té a plusieurs fois confirmez. Je ne «
puis croire, SIRE, qu'on lui donne «
des conseils si préjudiciables à son «
Etat, encore moins qu'elle veüille «
les suivre, & ralumer la Guerre-ci- «

» vile que le Roy vôtre Pere a éteinte
» avec tant de peine & de prudence ;
» persuadé qu'il étoit que la conscience
» ne doit pas être forcée par les mena-
» ces du fer & du feu, & qu'il est im-
» possible de contraindre l'esprit à croi-
» re une chose dont il ne voit pas la ve-
» rité. Il est plûtôt à craindre que dans
» l'esperance incertaine de réunir tous
» vos Sujets dans la même Religion,
» les Ennemis de la nôtre n'engagent
» vôtre autorité dans des inconveniens
» dangereux. Dieu veüille éloigner de
» vôtre Personne sacrée ceux qui ont
» envie de la porter à cette violence,
» & détourner les présages funestes qui
» se peuvent tirer de leurs mauvais con-
» seils. » Le Duc de Boüillon finissoit
sa lettre en offrant ses services au
Roy, au cas que Sa Majesté le jugeât
capable de contribuer quelque chose
à la paix & à la tranquillité publique.

Il est aisé de juger que le dessein de cette lettre étoit de détourner le Roy des résolutions qu'on tâchoit de lui inspirer contre ses Sujets Calvinistes, & que pour excuser leurs défiances, & inspirer à Sa Majesté qu'elles n'étoient pas sans fondement, il affecte de paroître persuadé qu'on a dessein

de les perdre, & que le Roy ne veut plus souffrir que l'exercice de la Religion Catholique dans son Royaume. Plusieurs Grands du parti en écrivirent & en parlerent en ce sens au Roy, & n'épargnerent rien pour détourner l'effet des conseils qu'on tâchoit de lui inspirer.

Mais l'Assemblée de la Rochelle piquée du refus que le Roy avoit fait de recevoir ses requêtes jusques à ce qu'elle se fût séparée, en usa d'une maniere qui ne permit pas à Sa Majesté d'user de sa clémence ordinaire. Dans ce même-temps le Roy éleva le Duc de Luines à la dignité de Connêtable. Cette grande charge avoit été promise au Maréchal de Lesdiguieres pour le détacher du parti Huguenot, à condition qu'il se feroit Catholique : mais de Luines fit en sorte que Lesdiguieres qui ne vouloit pas se broüiller avec le Favori, consentit qu'il lui fût préferé, pourvû qu'il fût fait Maréchal Général. Le Roy écrivit aussi-tôt aux Seigneurs absens de la Cour ce qu'il venoit de faire en faveur du Duc de Luines. Il en écrivit en particulier au Duc de Boüillon. Le Duc répondit à Sa Ma-

On peut voir cette lettre dans le Mercure François à l'an 1622.

jesté ; comme sa lettre fut renduë publique, l'on rapportera ici en substance ce qu'elle contenoit.

Le Duc de Boüillon y parle fort sobrement de la promotion du Duc de Luïnes à la dignité de Connêtable. Il se contente d'approuver en termes généraux tout ce que le Roy jugeoit à propos de faire. Mais sur ce que Sa Majesté avoit ajoûté dans sa lettre, qu'elle s'avanceroit jusques à Tours après les Fêtes de Pâques ; que là elle aviseroit aux moïens de maintenir son autorité & ses Edits, & que comme elle prétendoit proteger & favoriser ceux qui lui seroient fideles, son dessein étoit aussi de réduire les Factieux & les Rebelles : comme dis-je, Sa Majesté marquoit par-là qu'elle se disposoit à punir la rebellion de l'Assemblée & de la Ville de la Rochelle ; le Duc de Boüillon lui représente que dans cette fâcheuse affaire elle acquereroit plus de gloire, & ne maintiendroit pas moins son autorité, en préférant les voïes de la clémence à celles de la rigueur ; que c'étoit le moïen le plus sûr de dissiper les craintes & les défiances du plus grand nombre de ses Sujets Calvinistes ; qu'ils étoient

étoient persuadez que le bruit qu'on faisoit de la desobéissance de l'Assemblée de la Rochelle, n'étoit qu'un prétexte dont on prétendoit se prévaloir pour révoquer tous les Edits qui leur avoient été accordez. Que Sa Majesté sçavoit mieux que personne, que cette crainte n'étoit pas sans fondement; que si elle se tournoit en persuasion, elle ne pouvoit produire que de fort mauvais effets; & que les Calvinistes se croïans perdus croiroient aussi qu'ils n'auroient plus rien à ménager. Qu'il étoit aisé de prévenir ces inconveniens, en témoignant par quelque chose d'exterieur, que Sa Majesté vouloit user de clémence, & conserver sa bien-veillance & sa protection à tous ses Sujets sans distinction de Religion: que si après une pareille démarche l'Assemblée de la Rochelle continuoit à desobéir à Sa Majesté, il n'y auroit plus personne qui osât l'approuver, & qui entreprît de la défendre.

Il eût été à souhaiter que les Calvinistes de France eussent été dans les sentimens que le Duc de Boüillon supposoit, & qu'il leur eût inspiré lui-même, s'il eût été sur les lieux.

L'on peut assurer que le Roy eût usé de sa clémence ordinaire, si l'Assemblée de la Rochelle eût pu se résoudre à y avoir recours. Mais bien loin de faire là-dessus la moindre démarche, elle n'eut pas plûtôt appris que le Roy devoit partir après Pâques pour s'avancer jusques à Tours, qu'elle prit la résolution de faire soulever toutes les Provinces de France, de résister au Roy à main armée, & d'exécuter enfin le projet de sa République chimerique dont on a tant parlé. Pour cet effet elle fit un reglement par lequel elle divisoit la France en huit cercles, ou départemens principaux. Elle y établissoit des Chefs, des Gouverneurs & des Commandans. Elle donna au Duc de Soubise la Bretagne, l'Anjou, l'Isle-Bouchard, le Loudunois, le Poitou & ses dépendances. Le Duc de la Trimoüille eut l'Angoumois, la Xaintonge, & les Isles adjacentes. Le vieux la Force fut établi dans la basse-Guyenne, & le Marquis son Fils dans le Bearn. Le haut-Languedoc & la haute-Guyenne furent destinez au Duc de Rohan; & le Marquis de Chatillon fut pourvû du Commandement du Bas Langue-

Suplément du Procez verbal de l'Assemblée de la Rochelle T. 7.

doc, des Sévennes, du Givaudan & du Vivarets. Celui du Dauphiné, de la Provence & de la Bourgogne fut donné au Marêchal de Lesdiguieres. L'Assemblée donnoit au Duc de Boüillon le Commandement général des armées en quelque Province qu'il se trouvât, & elle lui accordoit pour son Gouvernement ou Département particulier la Normandie, l'Isle de France, le Berry, le Païs du Maine, le Perche & la Touraine, avec tous les Privileges & Prérogatives de Chef & Commandant Général du parti Calviniste. Ainsi son projet dont on a tant parlé, se trouva presque éxécuté sans qu'il s'en fût mêlé, & qu'il se fût donné pour cela beaucoup de mouvement.

Mais les choses n'étoient plus sur le pied où elles étoient, lorsque le Duc de Boüillon pensoit à se faire Chef du parti Calviniste, & il n'étoit pas homme à donner dans les chimeres de l'Assemblée de la Rochelle. Il avoit remarqué que dès que les Calvinistes n'avoient plus eu un Chef du Sang Royal, ou d'une naissance & d'une capacité assez grande pour réunir tout le parti, chaque Seigneur

avoit affecté l'indépendance ; que la ſubordination ſi néceſſaire pour le maintien des ſocietez s'étoit évanoüie ; que les Miniſtres & les Conſiſtoriaux, gens pour la plûpart d'une naiſſance peu diſtinguée, & d'une capacité encore plus médiocre pour ce qui s'appelle les affaires d'Etat, avoient pris le deſſus, & s'étoient emparez de la principale autorité ; que cette eſpece d'Anarchie avoit dégoûté la plûpart des Seigneurs Calviniſtes ; que la Cour profitant de cette diſpoſition en avoit gagné une partie, & travailloit à s'acquerir l'autre; qu'elle avoit des Penſionnaires & des Eſpions dans toutes les Provinces ; qu'elle étoit informée de tout ce qui ſe paſſoit dans les Aſſemblées, & qu'il n'y avoit plus de ſecret dans le parti.

A ces conſiderations, le Duc de Boüillon en ajoûtoit d'autres qui n'étoient pas moins déciſives. Il faiſoit réflexion qu'il étoit avancé en âge & accablé d'infirmitez ; qu'il ne pouvoit plus ſe donner les mouvemens, ni agir avec la vigueur que demandoit le commandement qu'on lui offroit ; qu'il avoit des Enfans qui promettoient beaucoup, mais qui n'étoient

pas en âge de ſoutenir ſes grands deſſeins ; qu'en ſe déclarant Chef du parti Calviniſte, il s'expoſoit à leur faire perdre la Principauté de Sedan, & toutes les belles terres qu'il poſſedoit en France ; qu'il ne pouvoit rien faire de mieux pour eux, que de les leur conſerver, & de leur faire un Protecteur du Roy de France, bien loin de leur en faire un Ennemi. Ces réflexions l'emporterent dans l'eſprit du Duc de Boüillon, ſur ce qu'une ambition mal éteinte étoit capable de lui inſpirer. Il refuſa le Commandement général que l'Aſſemblée de la Rochelle lui offroit, de l'approbation & du conſentement des Grands du parti.

L'on ne fut pas long-temps ſans s'appercevoir que le Duc de Boüillon avoit mieux jugé qu'un autre de l'état des affaires des Calviniſtes, & qu'il avoit plus de lumieres que l'Aſſemblée de la Rochelle, & que tant d'autres de toutes conditions qui penſerent ſe perdre, ou qui ſe perdirent en effet pour avoir ſuivi & favoriſé ſes mouvemens. Le Duc de la Trimoüille ſuivit l'exemple du Duc de Boüillon : il refuſa l'emploi qu'on lui propoſoit. Peu de temps après le

Marêchal de Lesdiguieres abandonna publiquement le parti Calviniste. Il se fit Catholique, & succeda au Duc de Luines qui ne garda pas long-temps la dignité de Connêtable de France. La Force & Chatillon ne changerent pas à la verité de Religion, mais dans la suite ils s'accommoderent avec la Cour, & furent faits Marêchaux de France. A peine le Roy fut-il entré dans le Poitou, que toutes les Villes Calvinistes se soumirent à Sa Majesté. La Ville de Saint-Jean d'Angeli dont le Duc de Rohan étoit Gouverneur, & dont Soubise avoit entrepris la défense, fut assiegée & obligée de se rendre. Toutes les Villes de la basse Guyenne eurent le même sort. Enfin si Montauban n'eût arrêté le progrès des armes du Roy, la Guerre eût été apparemment terminée dans une seule Campagne. Mais si elle fut glorieuse au Roy, elle fut très-funeste au Connêtable de Luines; il mourut d'une fiévre pourprée au Château d'Eguillon le quatorziéme de Décembre. Le Marêchal de Lesdiguieres lui succeda l'année suivante. On ne lui donna point de Successeur après sa mort. Jusques à present il a été le dernier Connêtable de France.

Histoire de la Rebellion. Tome 1.

Cependant comme la saison devenoit fâcheuse, & qu'on ne pouvoit continuer la Guerre sans perdre beaucoup de monde, le Roy qui étoit à Bourdeaux prit la résolution de venir passer l'Hyver à Paris, & d'y faire les préparatifs de la Campagne prochaine. Son chemin étoit de passer à Castillon, Ville qui appartenoit au Duc de Boüillon. L'importance de la Place fit croire au Comte de Schomberg, qu'il étoit du service du Roy, qu'il se saisît de la Ville & du Château; qu'il en chassât la Garnison du Duc de Boüillon, & qu'il y en mît une qui pût lui assurer un poste qui lui étoit important pour la Guerre qu'on avoit dessein de continuer l'année suivante. Il en fit au Roy la proposition; mais Sa Majesté qui se souvenoit de ce dont elle étoit convenuë avec le Duc de Boüillon touchant la neutralité de ses Terres, ne voulut rien résoudre, que cette affaire n'eût été proposée au Conseil. Schomberg y appuïa de son mieux sa proposition. Marillac & quelques autres furent de son sentiment. Mais quand ce fut à Bassompierre à parler, il s'y oppofa fortement, & voici ce qu'il

Memoires de Bassompierre.

Ibid.

rapporte lui-même, qu'il dit au Roy.
» Seroit-il possible, SIRE, que vous
» voulussiez manquer à vôtre parole.
» ...... Quoi donc la Ville de Castil-
» lon qui se repose sur la protection
» que vous avez promise aux Terres
» de M. de Boüillon, se trouvera op-
» primée à cause de sa bonne foy, en
» présence & par les Ordres exprès d'un
» Prince à qui ses Sujets donnent le
» beau sur-nom de Juste? Comment
» avez-vous écoûté cette proposition?
» Comment pouvons-nous déliberer sur
» la maniere de l'éxécuter? SIRE, il
» est facile de tromper ceux qui se fient
» à nous; mais on les surprend rare-
» ment deux fois. Un seul manquement
» de parole est capable de vous faire
» perdre la confiance de vos Sujets.
» Vous serez le Maître de Castillon sans
» peine. Qui en doute? Mais craignez
» que toutes les autres Places des Hu-
» guenots qui se reposent sur vos pro-
» messes, ne vous échapent immédia-
» tement après, & qu'elles ne se dé-
» clarent pour l'Assemblée de la Ro-
» chelle. M. de Boüillon mécontent
» de ce que vous lui ôtez Castillon, se
» joindra peut-être à ceux de sa Reli-
» gion que vous prétendez réduire, &

quel avantage ne tireront-ils pas de « la diversion qu'un Seigneur qui a du « crédit au dedans & au dehors du « Royaume, peut faire en Champagne, « en Limosin & ailleurs ? Messieurs de « la Trimoüille & de Sully croiront « encore devoir chercher leurs sûretez. « Monsieur de Lesdiguieres qui vous a « si bien servi, sera tenté de penser à « lui en se cantonnant dans le Dauphi- « né. J'ignore qui vous a donné ce con- « seil, mais je sçai qu'il ne peut venir « que d'une personne interessée, ou im- « prudente, peut-être mal intentionnée. « Pour moi je serai toûjours d'avis que « vous gardiez vôtre parole religieuse- « ment à vos amis & à vos ennemis, à « vos voisins & à vos Sujets. Rejettez, « SIRE, avec un noble & généreux « dédain, toutes les propositions que « certaines gens vous feront jamais au « contraire. « Ces sentimens sont si nobles, si conformes à la droite raison & à la veritable politique, qu'on a cru les devoir rapporter dans les propres termes dans lesquels ils ont été exprimez. Bassompierre aïant achevé de parler, les Marêchaux de Praslin, de Chaunes, de Crequi & tous ceux qui devoient opiner après lui, témoi-

gnerent qu'ils étoient de ſon ſentiment. Ce fut auſſi celui du Roy ; ainſi il ne voulut pas même paſſer par Caſtillon, il prit le chemin de Ligourne. C'étoit le dernier jour de l'année.

L'an 1622. La ſuivante ne fut pas plus favorable aux Calviniſtes. L'on ne s'arrêtera point à détailler les ſuccès des Armes du Roy. Ils ne ſont pas de mon ſujet, puiſque le Duc de Boüillon n'y a eu aucune part. L'on rapportera ſeulement un événement auquel il eſt trop intereſſé pour n'en pas faire le récit. C'eſt la Priſe & le Sac de Négrépeliſſe, Ville fort jolie qui appartenoit au Duc de Boüillon. Elle s'attira elle-même ce malheur en ſe déclarant contre le Roy, & en égorgeant avec la derniere inhumanité une Garniſon de quatre cens Hommes du Regiment de Vailhac, que Sa Majeſté y avoit laiſſée l'Hyver dernier avant ſon retour à Paris. L'action étoit des plus énormes ; elle mettoit le Roy dans la néceſſité d'en faire un exemple, & de traiter cette Ville à la rigueur. Les Troupes du Roy animées du deſir de vanger leurs compagnons cruellement maſſacrez dans Négrépeliſſe, & flatées de l'eſperan-

Mémoires de Pontis.

ce du pillage, l'attaquerent avec beaucoup de valeur. Les Habitans après s'être défendus en desesperez, demanderent à capituler. On le leur refusa : l'attaque recommença ; elle fut soutenuë d'abord avec toute la vigueur que le desespoir a coûtume d'inspirer ; mais enfin étant forcez de tous côtez, la Ville fut emportée d'assaut. Tout ce que la brutalité du Soldat est capable de commettre dans une Ville abandonnée à son avarice & à sa fureur, fut commis dans Négrepelisse. Rien n'y fut épargné, & la Ville réduite en cendres apprit aux autres Villes Calvinistes à garder au moins les loix de la Guerre, & à ne s'attirer pas un pareil châtiment en violant tous les sentimens de l'humanité.

Le Duc de Boüillon eut un extrême déplaisir du traitement fait à Négrepelisse. Il lui sembloit que le Roy (sans en craindre les conséquences) pouvoit & devoit la traiter avec moins de rigueur. Mais comme elle avoit violé la premiere les conditions sous lesquelles le Roy avoit pris toutes ses Terres sous sa protection, il ne jugea pas à propos de s'en plaindre.

Histoire de la Rebellion. Tom. 2.

Après la prise de quelques autres Villes, le Roy prit le chemin du bas-Languedoc, & marcha droit à Montpellier pour en faire le siege. Le succès des Armes du Roy allarmoit extrêmement tous les Seigneurs du parti Calviniste. Mais il n'y en eut point qui en parût plus touché que le Duc de Boüillon. Il en prévoïoit les conséquences ; & comme il étoit Ennemi des spéculations inutiles, il pensoit continuellement aux moïens de les prévenir. Ce fut dans cette vûë qu'il crut devoir se raccommoder avec le Duc de Rohan qu'il regardoit depuis long-temps comme un Competiteur dont il auroit toûjours à se défier. Ce Seigneur étoit alors à la tête des Calvinistes : moins prévoïant que le Duc de Boüillon, il s'étoit laissé entraîner aux sollicitations de l'Assemblée de la Rochelle, & il soutenoit ce parti presque abbatu, & dont il prévoïoit lui-même l'entiere ruine, avec autant de conduite que de valeur. Le Duc de Boüillon qui aimoit la fermeté & le courage même dans ses ennemis, lui envoïa un Gentilhomme de confiance avec une lettre de créance.

Ce Gentilhomme avoit ordre du Duc de Boüillon de representer au Duc de Rohan, combien il étoit sensible aux malheurs de ceux de leur Commune-Religion. Mais que puisqu'il étoit inutile de les plaindre, il faloit penser sérieusement à y remédier ; qu'il étoit persuadé que la continuation de la Guerre ne pouvoit produire que l'entiere ruine du parti ; qu'on ne pouvoit la détourner que par la Paix ; qu'il faloit penser à s'accommoder incessamment avec le Roy ; que pour faciliter cet accommodement, il ne faloit point s'opiniâtrer à obtenir des conditions aussi avantageuses, que certaines gens les vouloient ; qu'il suffisoit que la Paix fût générale ; mais que plus on differeroit à la conclure, moins les conditions seroient avantageuses.

Le Gentilhomme avoit ordre d'ajoûter que si le Roy inébranlable dans ses desseins ou ne vouloit point de Paix, ou ne la vouloit que particuliere ; le Duc de Boüillon consentoit à se déclarer, & à faire une diversion du côté de la Champagne ; que dans cette vûë il négocioit actuellement avec le Comte de Mansfeld ; qu'à

l'occasion de ce Traité, le Duc de Boüillon demandoit trois choses ; un pouvoir de tout le parti pour traiter avec Mansfeld ; que le même parti s'obligeât de fournir aux frais nécessaires pour soudoïer & faire subsister son Armée autant de temps qu'il seroit nécessaire ; qu'enfin on lui donnât une assurance positive qu'on ne feroit point la Paix sans que lui Duc de Boüillon y fût compris. Les affaires du Duc de Rohan & du parti étoient alors dans une si mauvaise situation, qu'il ne pouvoit leur arriver rien de plus avantageux que ce que le Duc de Boüillon offroit. Ses propositions furent donc acceptées, & le Gentilhomme fut renvoïé avec ordre de l'assurer qu'on approuveroit tout ce qu'il feroit, & que s'il étoit obligé de se déclarer, on ne feroit point la Paix qu'il n'y fût compris.

Voila donc le Duc de Boüillon en négociation avec le Comte de Mansfeld. Pour la mieux comprendre, il est bon de dire quel étoit cet Homme extraordinaire dont l'Histoire a tant parlé. Le Comte de Mansfeld dont il s'agit, étoit fils naturel du Comte Ernest de Mansfeld, Gouverneur de

la Province de Luxembourg pour le Roy d'Eſpagne. Après la mort de ſon pere qui n'avoit point laiſſé d'autres enfans, il prétendit à ſa ſucceſſion. Les Eſpagnols la lui refuſerent, & fonderent ce refus ſur ce qu'il n'étoit pas légitime. Il devint par-là leur Ennemi; & comme il avoit de grands talens pour la Guerre, il les fit repentir plus d'une fois du refus qu'ils lui avoient fait. A proprement parler, Mansfeld étoit un Avanturier qui n'avoit ni feu ni lieu; il ne poſſedoit pas un pouce de terre: cependant ſa réputation attiroit ſous ſes Enſeignes les Troupes les plus aguerries de l'Allemagne. Par-là il ſe rendoit redoutable aux plus grands Princes; il n'y en avoit aucun qui ne craignît de l'avoir pour Ennemi. Il rendit de grands ſervices à l'Electeur Palatin dans la Boheme & dans le Palatinat; & il y eût apparemment fait échoüer les deſſeins de l'Empereur & ceux du Duc de Baviere, ſi le Palatin ne l'eût pas congedié à contre-temps par le conſeil du Roy d'Angleterre ſon beau-pere, auquel il crut qu'il ne pouvoit pas ſe diſpenſer de déferer. Ce fut cependant ce qui cauſa ſon entiere

ruine. Mansfeld congedié par le Palatin se joignit à un autre Avanturier qui avoit aussi fort-bien servi le nouveau Roy de Boheme dans le Palatinat, & qui fut aussi congedié en même-temps que Mansfeld. C'étoit Christian de Brunswick Administrateur de l'Evêché de Halberstat, grand Homme de Guerre, & qui n'étoit point inferieur à Mansfeld.

Ces deux Avanturiers après avoir ravagé la Lorraine avec une Armée de quinze mille Hommes de pied & de dix mille Chevaux, qui portoit par tout l'épouvante & la désolation, passerent la Meuse, & s'aprocherent de Mouzon à la sollicitation du Duc de Boüillon. Il avoit fait le plan de leur marche, & il leur avoit envoïé des Guides. Son dessein étoit ou de porter le Roy par la crainte d'une irruption dans la Champagne à donner la paix aux Calvinistes, ou de procurer une diversion effective, si le Roy refusoit de la donner. Mais comme il eut appris que les propositions de paix avoient été rejettées sur le refus que firent les Habitans de Montpellier, de recevoir le Roy dans leur Ville, il fit offrir à Mansfeld du ca-

non & des munitions pour faire le siege de Mouzon. Après avoir traité inutilement avec lui par des Envoïez, il lui fit proposer une entrevûë. Mansfeld l'accepta, ils se rendirent tous deux dans la Prairie de Donzi, (c'est le lieu dont ils étoient convenus pour la Conference.) Le Duc de Boüillon qui possedoit en perfection le grand art de la négociation, n'oublia rien pour l'engager à faire une diversion du côté de la Champagne en faveur des Calvinistes. Mais il ne fut pas long-temps sans pénétrer, que ce n'étoit pas l'intention de Mansfeld, & qu'il n'avoit dessein que de tirer de l'argent du Roy, & d'aller fondre ailleurs avec son Armée. Tout ce que le Duc de Boüillon put obtenir, fut qu'il ne se presseroit pas de s'éloigner des frontieres de France, afin qu'on pût se prévaloir de cette conjoncture pour porter le Roy à la Paix, ou trouver pendant ce temps-là quelque moïen pour l'obliger à se déclarer & à porter la Guerre dans la Champagne.

Depuis cette Conference, le Duc de Boüillon frappé de ce qu'il avoit remarqué dans cet Homme vraiement extraordinaire en tout, ne par-

loit qu'avec admiration de ce mêlange bizarre & monstrueux de bonnes & de mauvaises qualitez dont l'assemblage rendit Mansfeld un des prodiges de son siecle. En effet outre le talent qu'il avoit pour la Guerre, il avoit le cœur grand ; toûjours à l'épreuve des contre-temps, il trouvoit des ressources lorsqu'on le croïoit perdu. Il étoit habile en politique, bon pour le conseil, excellent pour l'éxécution, d'une bravoure héroïque. Personne n'entendoit mieux que lui ses interêts, il les suivoit constamment, & prenoit rarement de fausses mesures. Mais ces qualitez étoient mêlées de si grands défauts, qu'on ne pouvoit assez admirer, comme tant de contrarietez avoient pu se rencontrer ensemble.

Vittorio Siri memorie recondite. T. 5.

Cependant Mansfeld avec toutes les qualitez qu'on vient de reconnoître en lui, ne laissa pas d'être la dupe du Duc de Nevers. Au bruit de son arrivée sur la frontiere de son Gouvernement de Champagne, il y étoit accouru. Il commença par amuser Mansfeld par diverses propositions qu'il lui fit faire de la part du Roy. Il lui débaucha une partie de ses Trou-

pes ; il le prévint contre le Duc de Boüillon, en sorte que Mansfeld commença de se défier de celui qui l'avoit appellé. Enfin le Duc de Nevers se conduisit avec tant d'adresse, qu'en trainant la négociation en longueur, il affoiblit l'Armée de Mansfeld, & donna le temps aux Troupes du Roy d'arriver des Provinces voisines. Quand il se vit assez fort pour faire tête à Mansfeld, & même pour le battre, il rompit sous divers prétextes la négociation qu'il avoit commencée, & fit dire à Mansfeld qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de s'éloigner de la frontiere de son Gouvernement. Mansfeld au désespoir d'avoir été trompé, lui qui avoit coûtume de tromper les autres ; voulut renoüer sa négociation avec le Duc de Boüillon dont il reconnut qu'il avoit eu tort de se défier ; mais il n'en étoit plus temps. Le Duc de Nevers étoit trop fort pour entreprendre d'entrer en France malgré lui. A cet inconvenient il en survint un autre. Mansfeld se broüilla avec l'Administrateur de Halberstat. Ils n'agirent plus de concert ; chacun forma des desseins particuliers, & prit des me-

ſures qui y étoient conformes. Sur le tout Gonzales de Cordoüe Général d'une armée Eſpagnole s'avança ſur les Frontieres du Luxembourg, pour s'oppoſer à Mansfeld & à l'Adminiſtrateur de Halberſtat, s'ils entreprenoient d'y entrer. Ces deux Avanturiers étoient perdus ſans reſſource, ſi le Général François & le Général Eſpagnol euſſent voulu s'entendre & les attaquer de concert; mais ils avoient tous deux des vûës qui ne s'accordoient pas avec ce deſſein. Gonzales avoit ordre de ménager ſon Armée & de ne rien riſquer, de demeurer ſur la défenſive, & de n'attaquer qu'en cas que les Allemans entrepriſſent quelque choſe ſur les Provinces Catholiques des Païs-bas. Le Duc de Nevers au contraire content de les avoir empêché d'entrer en France, ſouhaitoit qu'ils tombaſſent ſur les Eſpagnols, qu'ils marchaſſent au ſecours des Provinces Unies, & qu'ils aidaſſent le Prince Maurice à faire lever le ſiege de Bergopſom, que faiſoit le Marquis de Spinola.

C'étoient auſſi les vûës de la Cour de France. On y vouloit ménager l'Eſpagne, mais on ne vouloit pas

qu'elle fit des conquêtes sur les Provinces-Unies, & qu'elle opprimât cette Republique naissante. Il étoit donc question d'engager les deux Avanturiers à marcher au secours des Provinces-Unies : mais ils étoient si irritez contre la France de la tromperie que le Duc de Nevers venoit de leur faire, qu'il n'y avoit point d'apparence ni de traiter avec eux, ni de les engager à faire quelque chose à sa consideration. Dans cet embarras on résolut de s'adresser au Duc de Boüillon. Les amis qu'il avoit à la Cour lui écrivirent que le Roy étoit informé de ses négociations avec Mansfeld & Alberstat, & qu'il en étoit fort irrité ; mais qu'il oubliroit le chagrin qu'il lui avoit donné, & le danger où il avoit mis le Royaume, en appellant les Allemans sur ses frontieres, s'il pouvoit engager Mansfeld & Alberstat à marcher au secours des Provinces-Unies.

Quand la Cour ne s'en fût point mêlée, & qu'il n'eût point été question de se remettre bien dans l'esprit du Roy ; c'étoit le dessein du Duc de Boüillon de procurer au Prince Maurice son beau-frere le secours que la

France vouloit lui ménager. Mais il crut qu'il devoit s'en faire un mérite auprès du Roy. Il répondit donc à ses amis de la Cour, que son dessein avoit été d'engager Mansfeld & Alberstat à rentrer au service de l'Electeur Palatin, & à lui aider à recouvrer le Palatinat usurpé par l'Empereur & par le Duc de Baviere; mais que puisque le Roy le souhaitoit, on pouvoit l'assurer qu'il engageroit les deux Généraux Allemans à se joindre au Prince Maurice, & qu'ils arriveroient assez à temps pour faire lever le siege de Bergopsom.

Ce que disoit le Duc de Boüillon du secours qu'il avoit eu dessein de procurer au Palatin, n'étoit pas sans beaucoup d'apparence, mais dans le fond il n'étoit nullement vrai. L'Electeur toûjours retiré à Sedan étoit un Prince ruiné qui n'avoit rien à donner aux deux Avanturiers. Ils n'étoient pas d'humeur à le servir pour rien, eux qui n'avoient en vûë que leur interêt, & qui n'avoient coûtume que de se donner au plus offrant. D'ailleurs le Roy d'Angleterre qui avoit obligé le Palatin à desarmer, se faisoit fort de lui faire restituer le

Palatinat par la voie de la négociation. Mais comme ces choses ne se sçavoient pas si précisément à la Cour, le Roy ne pouvoit que sçavoir un fort grand gré au Duc de Bouillon de préferer ce qui étoit de son service aux interêts de son Neveu.

En exécution des engagemens que le Duc Boüillon venoit de prendre avec la Cour de France, il entra en négociation avec Mansfeld & Alberstat. Cela lui fut d'autant plus aisé, que dans la crainte d'être attaquez ou par le Duc de Nevers, ou par Dom Gonzales, ou par tous les deux ensemble, ils s'étoient retirez sous les murailles & sous le canon de Sedan. Le Duc de Boüillon commença par representer à Mansfeld & à Alberstat les suites funestes de leur division, & de celle des autres Chefs qui s'étoient broüillez entre-eux à leur exemple par les artifices du Duc de Nevers. Il les obligea à se reconcilier & à agir desormais de concert. Il empêcha la dissipation de leur Armée en leur fournissant des vivres & des munitions dont ils avoient un extrême besoin. Ensuite il leur propose d'aller au secours des Provinces Unies, mais sans

faire mention de l'interêt qu'y prenoit la France : (c'eût été tout gâter.) Il ne paroît agir qu'en son propre nom, & en celui du Prince Maurice qui avoit tout pouvoir des Etats Généraux de Traiter avec eux. Mansfeld & Alberstat n'opposent à cette proposition, que la difficulté des chemins & l'embarras de leur gros canon & de leur gros bagage. Le Duc de Boüillon leve ces deux difficultez en dressant avec eux le plan de leur marche par le Hainaut, & en leur permettant de laisser leur gros canon & leur gros bagage à Sedan. Il leur promet d'en avoir soin, & de le leur rendre dès qu'il en sera requis. Ces deux difficultez levées, le Traité fut bien-tôt conclu. Mansfeld & Alberstat se mettent en marche pour aller au secours des Provinces-Unies.

C'est ainsi que la France fut tout-à-fait délivrée de la crainte que lui causoit le voisinage de ces Etrangers. Car jusques à leur départ le Roy avoit été obligé d'entretenir une Armée en Champagne, pour les empêcher d'y entrer. C'est ainsi que le Duc de Boüillon trouva le moïen de procurer un grand secours au Prince Maurice son

son beau-frere, & de faire sa Paix avec le Roy. Celle qui fut concluë bien-tôt aprés devant Montpellier, rendit pour quelque temps le repos à la France, & reconcilia tous les Seigneurs Calvinistes avec leur Souverain. C'est ce que le Duc de Boüillon souhaitoit avec passion pour se donner tout entier au rétablissement de l'Electeur Palatin, & à la perfection des ouvrages qu'il avoit commencez à Sedan pour embellir la Ville & pour la fortifier. Il y avoit déja quelques années qu'il y avoit fondé l'Academie dont on a parlé, dans le dessein d'y attirer la jeune Noblesse Protestante d'Allemagne, celle des Provinces Unies, & celle du parti Calviniste de France. Il eut soin d'y faire venir d'habiles Professeurs. On y enseignoit les belles Lettres, les Langues qui sont nécessaires pour l'intelligence des Originaux de l'Ecriture-Sainte, la Philosophie, la Theologie, le Droit, les Mathematiques, & tout ce qui peut rendre habile dans l'Art militaire. En un mot sans sortir de Sedan, on y pouvoit apprendre tout ce qui regarde la Vie civile, le Monde, & la Guerre.

Memoires envoïez de Sedan.

L'éxécution de ce grand dessein fut suivie d'un autre qui n'étoit pas moins digne des soins & de l'attention d'un si grand Homme. Il donna ses ordres pour amasser une Bibliotheque considerable, composée des meilleurs Livres qui fussent alors dans l'Europe, & il fournit aux frais qui ne pouvoient être que grands, avec une libéralité qui a peu d'exemples. Il demanda à l'Electeur Palatin plusieurs Manuscrits de la célebre Bibliotheque Palatine ; mais on lui manda qu'ils avoient été portez à Rome, & qu'ils faisoient partie de la Bibliotheque Vaticane. Il falut donc se réduire aux Livres imprimez : mais le Duc eut soin d'en amasser un si grand nombre, & ils furent si bien choisis, que de son vivant la Bibliotheque de Sedan se trouva une des plus nombreuses & des mieux assorties qui fussent alors.

Il eut été à souhaiter qu'on eût conservé cette Bibliotheque dans son entier ; mais les changemens arrivez à Sedan depuis sa mort donnérent lieu à sa dissipation. C'est ce qu'on reconnut en l'année 1671. dans laquelle Monsieur le Cardinal de Boüillon, depuis Doïen du Sacré College, son petit-

fils, obtint du Roy, qu'elle lui seroit restituée comme faisant partie des meubles de sa Maison. Ceux qui furent envoïez à Sedan de sa part, n'y trouverent presque plus de Manuscrits. La plûpart des Livres imprimez les plus curieux étoient égarez, ou perdus, ou en lieu dont on ne pouvoit plus les retirer; de sorte qu'on ne put apporter à Paris que les débris (pour ainsi-dire) de ce que le Duc de Boüillon avoit amassé avec tant de soin&de dépense. Ils sont aujourd'huy partie de la biblioteque de Monsieur le Cardinal de Boüillon; l'autre partie est composée d'un grand nombre de Livres qu'il avoit alors, & de la Bibliotheque du fameux Avocat Général Servin.* Il y a ajoûté depuis la curieuse Bibliotheque de feu Monsieur de Sluse Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Liege, frere de l'illustre & sçavant Cardinal de Sluse, & si distingué lui-même parmi les plus sçavans Hommes du dernier siecle. Cette Bibliotheque fut léguée à Monsieur le Cardinal de Boüillon par un article exprès du Testament de l'illustre Mr. de Sluse, en datte du 5. Août 1684. Ce Testament porte en termes exprès

*Elle fut achetée en 1664.

que M. de Sluſe légue à Mr. le Cardinal de Boüillon tous les livres qui compoſent cette Bibliotheque, avec tous les manuſcrits Grecs, Hebreux, Arabes, tous les inſtrumens de Mathematique & toutes les Médailles qui en font partie. Il ajoûte qu'il prie Son Alteſſe Eminentiſſime d'agréer ce témoignage de la vénération qu'il a toûjours eûë pour elle. L'illuſtre M. de Sluſe mourut l'année ſuivante le 19. deMars 1685. A cette bibliotheque du ſçavant M. de Sluſe l'on a encore ajoûté depuis celle de M. l'Abbé d'Auvergne neveu de M. le Cardinal de Boüillon; d'où il eſt aisé de juger que cétteBibliotheque eſtaujourd'hui l'une des plus nombreuſes & des plus conſiderables de Paris, du moins de celles qui appartiennent à des particuliers.

Le Duc de Boüillon n'étoit pas tellement occupé des ſoins que demandoient l'Academie qu'il avoit fondée, &laBibliothequedont on vient de parler, qu'il ne pensât encore à fortifier & à embellir la Ville de Sedan. Il en fit réparer les anciennes fortifications, il en fit faire de nouvelles, & il fournit les Arſenaux de tout ce qui étoit néceſſaire pour la défenſe d'une Place

de la réputation dont Sedan étoit alors. Les Princes de Sedan jusques à lui avoientlogé dans le Château ; les bâtimens étoient spacieux, mais tristes & d'un abord difficile. Il fit bâtir une maison commode sur un terrain d'une situation plus gaïe, plus saine & d'un abord plus aisé. Il la sépara de la Ville & du Château par des fossez profonds & d'épaisses murailles, en sorte toutesfois que l'on communiquoit aisément à l'une & à l'autre.

L'affaire du rétablissement de l'Electeur Palatin étoit encore une de celles qui occupoient le plus le Duc de Boüillon. Il agissoit sans cesse par lui-même & par ses amis ; mais la déference qu'on étoit obligé d'avoir pour les sentimens de Jacques I. Roy de la Grande Bretagne, beau-pere du Palatin, l'empêchoit d'agir avec toute la vigueur qui eût été nécessaire pour empêcher l'entiere ruine de son neveu. Le Roy d'Angleterre avoit de bonnes intentions ; mais comme il n'aimoit pas la guerre, & qu'il étoit naturellement grand temporiseur, il se flattoit toûjours de procurer le rétablissement du Palatin par la voïe de la négociation. Pour tirer le Roy d'An- L'an 1623.

gleterre de cette espece d'assoupissement, le Duc de Boüillon conseilla au Palatin de passer lui-même en Angleterre pour déterminer son beaupere à prendre enfin le parti de la guerre, & à ne se plus laisser tromper par les artifices des Cours de Vienne & de Madrid.

L'an 1623. Ce fut le dernier conseil que le Duc de Boüillon donna à ce malheureux Prince. Il mourut quelque temps après son départ de Sedan le 25. de Mars de l'an 1623. Comme il avoit toûjours été bon mari, bon pere, bon parent, & bon ami, & qu'il ne lui manquoit aucune des qualitez d'un excellent Prince, il fut généralement regreté de ses Sujets, des Princes ses voisins qui étoient presque tous ou ses parens, ou ses alliez, ou ses amis, mais sur-tout de son illustre & nombreuse famille. Les Sçavans & les Gens de Lettres perdirent en lui un Protecteur. Le President Fauchet dans ses recherches, lui rend le glorieux témoignage qu'il en avoit toûjours été l'appui, &qu'en son particulier, il le regardoit comme son bien-facteur. Cette circonstance est d'autant plus remarquable que l'on a vû au com-

Recherches du President Fauchet.

mencement de cette Histoire, que le Connêtable Anne de Montmorency son grand-pere maternel, qui s'étoit chargé de son éducation, avoit affecté de lui ôter la connoissance des belles Lettres, & de l'élever dans une ignorance qui étoit alors fort ordinaire parmi la haute Noblesse de France. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a remarqué que les grands Hommes destinez à faire des actions dignes d'être transmises à la posterité, dans quelque ignorance qu'on les ait élevez, ont toûjours aimé les Sçavans & les belles Lettres qui devoient immortaliser leurs noms.

Le Duc de Boüillon n'estima pas seulement les belles Lettres & les Gens sçavans : dès qu'il fut le maître de ses actions, il s'appliqua aux unes, il fréquenta les autres. Il sentit qu'il lui manquoit quelque chose, & que les plus heureux génies ont besoin d'être cultivez ; qu'il en est à peu près de ceux que la nature a le plus favorisez, comme des meilleures terres qui sans le secours de la culture ne produiroient qu'une plus grande quantité de mauvaises herbes, & de plantes inutiles ou même nuisibles. Le Duc

de Boüillon s'adonna de lui-même à l'étude des Mathematiques, & à tout ce qui pouvoit le perfectionner dans l'art de la Guerre. Ces précautions soutenuës d'un grand sens qui sçavoit profiter de tout ce qui se présentoit à ses yeux, d'un feu, d'une activité, & d'une valeur très-distinguée, le rendirent un des plus fameux Capitaines & un des plus grands Généraux d'armée de son siecle. Mais le Duc de Boüillon ne se borna pas à la gloire qui s'acquiert par les Armes. Il sentit que son génie alloit à tout; qu'il étoit également propre pour la Paix & pour la Guerre, pour le conseil & pour l'éxécution. Dans la vûë de seconder de si heureuses dispositions, il s'appliqua à l'étude de la Morale, de l'Histoire & de la Politique. Il ne négligea pas même celle de la Philosophie, & de la Theologie; il en apprit ce qui pouvoit convenir à un Seigneur de sa naissance & de son rang. Il s'instruisit à fond des maximes du Gouvernement, soit par rapport au dedans du Royaume, soit par rapport aux relations qu'il peut avoir aux Etats voisins. Il apprit à connoître les hommes, talent si rare & si nécessaire à ceux qui

ſont appellez au Gouvernement d'un Etat. Perſonne ne pénétroit mieux que lui leurs interêts les plus cachez, leurs vûës les plus ſecrettes, & ces inclinations dominantes qui ſont, pour ainſi dire, la clef du cœur. Perſonne auſſi ne connoiſſoit mieux que lui à quoi ils étoient propres, & par où il les faloit prendre. Ce fut ce qui le fit réuſſir dans la plûpart de ſes entrepriſes, quoique perſonne n'ait peut-être jamais formé de plus grands deſſeins que lui; auſſi n'en confioit-il l'éxécution qu'à lui-même, ou à des perſonſonnes dont la capacité lui étoit parfaitement connuë. Si quelquefois il n'a pas réuſſi, ce n'étoit pas faute d'avoir bien jugé des choſes; c'étoit manque de bonheur. Il ſeroit difficile de dire ce que c'eſt que ce bonheur & ce malheur dont on parle tant; l'expérience apprend qu'il n'y a rien de plus réel. Quand toute la ſageſſe humaine préſideroit à vos conſeils; quand elle ſe chargeroit de l'éxécution de vos deſſeins, ſi vous n'êtes pas heureux, ou ſi la fortune ſe laſſe de vous favoriſer, vous ne réuſſirez pas. Uſons d'un langage plus chrêtien. La ſageſſe divine ſe plaît quelquefois à confon-

dre la prudence des hommes & à déranger les entreprises les mieux concertées. Le Duc de Boüillon n'a pas toûjours été heureux, mais on ne lui reproche point ou d'avoir mal pensé, ou d'avoir mal pris ses mesures. Dans les affaires qui demandoient du secret, personne n'étoit plus impénétrable que lui. Les passions les plus séduisantes, celles contre lesquelles l'esprit est le moins en garde, ou dont le cœur est le moins le maître, ne lui ont jamais fait dire ce qu'il étoit obligé de taire. Le Duc de Boüillon ne puisoit pas seulement ses lumieres dans la lecture des bons Livres, (occupation si utile & même si nécessaire, & pourtant la plûpart du temps si négligée par les personnes de son rang,) il en acqueroit de nouvelles dans le commerce des grands Hommes & des Sçavans. Il en avoit toûjours dans sa Maison & à sa suite, à table, à la promenade. Dans ses voïages même il s'entretenoit toûjours de choses utiles, il mettoit chacun sur son fort, & sur ce qu'il sçavoit le mieux. Ainsi ces heures perduës pour la plûpart des hommes n'étoient pas pour lui sans quelque profit. Il avoit coûtume de

dire que la lecture & la conversation sont à l'esprit ce que la nourriture est au corps, & que comme celui-ci languit & meurt enfin si l'on n'a pas soin de le nourrir, de même l'esprit est sans force & sans action quand on ne lui donne pas ce qui lui tient lieu de nourriture.

Par toutes les qualitez dont on vient de parler, par cette attention continuelle à les cultiver, le Duc de Boüillon devint un des plus grands Politiques de son temps. Personne n'opinoit mieux que lui dans un Conseil d'Etat. Personne ne conduisoit une négociation, quelque difficile qu'elle fût, avec plus d'habileté, de dextérité & de succès. Toûjours éclairé dans ses vûës, toûjours fécond en expédiens, toûjours attaché à son objet, il amenoit les affaires les plus importantes au point qu'il s'étoit proposé; doux, insinuant, ferme & même inflexible selon les personnes avec lesquelles il avoit à traiter. Les négociations importantes dont il fut chargé pour l'Angleterre, pour les Provinces Unies, & pour l'Allemagne, ou pour le parti Calviniste, dans les temps les plus difficiles; le succès & la gloire

avec lesquelles il s'en acquita, sont une preuve de ce que j'avance. Ce n'est point un portrait d'imagination, il est fait d'après nature. Tous les Historiens & tous les Mémoires de son temps parlent de lui, comme l'Auteur de cette Histoire. Aussi n'est-ce pas un Homme du commun, que l'on dépeint ici. C'est un des plus grands Hommes que la France ait produits. C'est un de ceux qui lui a fait le plus d'honneur, & qui a le plus contribué à sa gloire.

Il est vrai (car enfin ce n'est point un éloge que l'on écrit, c'est une histoire) il est vrai, dis-je, que plusieurs Historiens prétendent qu'il a trop donné dans l'intrigue, qu'il avoit un esprit inquiet qui ne pouvoit demeurer en repos, & qui ne se plaisoit que dans l'agitation & dans le trouble. Ils l'accusent même d'avoir souvent troublé l'Etat pour parvenir à ses fins, & d'avoir eu une ambition qui n'étoit pas assez reglée. Les Historiens Protestans & Calvinistes portent l'accusation plus loin. En demeurant d'accord qu'il étoit un des plus grands hommes de son siecle, ils lui reprochent d'avoir souvent sacrifié les

interêts de sa Religion à sa fortune & au desir de se rendre nécessaire à la Cour.

Ce n'est point ici la Vie d'un Saint que l'on écrit. C'est celle d'un grand Homme selon le monde, d'un excelent Capitaine, d'un grand Politique, d'un habile négociateur, d'un homme dont les talens s'étendoient à tout, qui a rendu des services signalez à son Roy, à l'Etat, à sa Patrie, & qui s'est acquis beaucoup de gloire à lui-même, à son illustre Maison, & à la France qui lui avoit donné la naissance. L'on ne prétend pas d'ailleurs que le Duc de Boüillon n'ait point eu de défaut. Tous les plus grands Hommes sans exception ont eu les leurs. En effet on ne peut pas le justifier sur son changement de Religion, & sur ce qu'étant né Catholique, il a abandonné la Religion de ses Peres pour se faire Calviniste. Il fit encore une plus grande faute en y perseverant jusqu'à la mort. Ses deux illustres fils ont été plus heureux, & sont en cela dignes des plus grandes loüanges. Nez dans l'erreur, malgré les préjugez de leur naissance, ils l'ont abandonnée, & se sont réunis à l'Eglise

Catholique, dans le sein de laquelle tous leurs illustres Ancêtres avoient été élevez. Mais c'est une grace que Dieu ne fait pas à tout le monde, ou du moins à laquelle tout le monde ne répond pas. Cependant qu'il me soit permis de dire avec la sincerité d'un Historien, que les autres défauts dont on vient de parler, paroissent plûtôt venir de la situation des affaires & du caractere de ceux qui gouvernoient de son temps, que de celui de l'esprit du Duc de Boüillon.

Lorsqu'il entra dans le monde, & qu'il parut la premiere fois à la Cour, il n'avoit que dix à douze ans. Charles IX. qui venoit de succeder à son frere François II. n'en avoit gueres davantage. Catherine de Medicis Princesse habile, mais ambitieuse & intrigante au dernier point, étoit Regente; & l'on peut dire qu'elle en conserva presque toute l'autorité pendant le regne de ses trois fils François II, Charles IX. & Henry III. Elle formoit elle-même les caballes & les partis; & elle étoit d'autant plus appliquée à entretenir la division parmi les Grands, qu'elle étoit persuadée que la conservation de son autorité

en dépendoit. C'étoit, pour ainsi dire, le temps des intrigues & des caballes ; tout le monde s'en mêloit, & ceux même qui y étoient le moins portez, étoient entraînez par l'exemple, par la nécessité des temps & par le torrent des affaires. En effet dans quelles intrigues n'entrerent point les Princes du Sang, les Seigneurs des Maisons de Guise, de Montmorency, de Chatillon, & généralement tous les Grands du Royaume, tant du parti Catholique que du Calviniste ?

Il étoit bien difficile qu'un jeune Seigneur d'une aussi grande naissance, d'une aussi grande espérance que le Vicomte de Turenne, parent de la Reine, élevé sous ses yeux & par ses soins, lié d'ailleurs par le sang aux Maisons Palatine & de Nassau, à celles de Montmorency & de Chatillon ; il étoit dis-je, bien difficile qu'il n'entrât point dans les intrigues du temps, & qu'il ne fût point entraîné par des interêts qui paroissoient indispensables. L'on sçait la force des premieres impressions, & combien il est difficile d'y résister. L'aversion que lui fit paroître Henry III. à son retour de Pologne, & les avances que Hen-

ry IV. lui fit pour l'attirer & l'attacher à son parti, le mirent dans une espece de nécessité de se jetter dans les intrigues des Calvinistes ; vraïe Caballe d'Etat, qui ne subsistoit que par les divisions des Grands, & qui commença de tomber dès qu'ils furent réunis à leur Chef.

Sous le regne de Henry IV. plus paisible sur son milieu & sur sa fin, & où l'on recommença à suivre les anciennes maximes du gouvernement, l'on ne voit pas, ou du moins on ne prouve pas que le Duc de Boüillon se soit mêlé d'autres intrigues, que de celles qui regardoient le service du Roy, le bien de l'Etat ou sa propre sûreté.

Pendant la Regence de Marie de Medicis les intrigues & les caballes recõmencérent, il se forma de nouveaux partis. La Regente les formoit elle-même, elle entretenoit les divisions. Le Duc de Boüillon s'y laissa entraîner, comme les Princes du Sang, comme tous les plus Grands Seigneurs du Royaume, & peut-être que sa propre sûreté le demandoit. A qui le Maréchal d'Ancre n'en vouloit-il pas ? Qui se pouvoit croire à couvert de ses intrigues, & de ses entreprises à

Que n'avoit-on point à craindre d'un Homme qui possedoit toute la faveur de la Regente, qui avoit mis tous les Ministres d'Etat dans sa dépendance, & qui avoit pour maxime d'éprouver jusques où la fortune le pourroit porter ? Il est vrai que le Duc de Boüillon ne put se résoudre à dépendre d'un Homme qui, à la faveur près, lui étoit si inferieur en toutes choses. A t-il été le seul qui ait eu cette délicatesse ? Presque tous les Grands du Royaume ne sont-ils pas entrez dans ses sentimens ? N'ont-ils pas pris le même parti que lui ?

Ce qui arriva après la mort de ce Marêchal, depuis que le Roy eut pris la résolution de gouverner par lui-même ; le refus constant qu'il fit de se mettre à la tête du parti de la Reine Mere, & de celui des Calvinistes qui l'avoient choisi pour leur Commandant Général ; l'éloignement qu'il fit paroître de toutes les caballes qui se formoient en France contre l'autorité du Roy, marquent mieux que toute autre chose quel étoit son veritable caractere, & que s'il s'est laissé quelquefois entraîner aux intrigues & aux caballes, si même il en a formé quel-

ques unes ; le temps, les circonſtances, ſa propre sûreté,ou celle de ſes parens & de ſes amis, la néceſſité même où il s'eſt vû ſouvent de ſe défendre contre ſes ennemis, y ont eu plus de part que ſon génie naturellement éclairé, & qui ne donnoit point dans les mauvais partis, ou qui n'y donnoit que par néceſſité.

Pour ce qui eſt du reproche que lui font les Proteſtans & les Calviniſtes d'avoir ſacrifié ſa Religion à ſon ambition ; le reſſentiment & le chagrin d'en avoir été abandonnez lorſque leurs prétentions n'étoient pas juſtes, & qu'elles alloient trop loin contre le bien de l'Etat & le ſervice du Roy, les a portez à former cette plainte. On l'a dit dans cette Hiſtoire,& il eſt vrai; le Duc de Boüillon a toûjours ſouhaité que ceux qui faiſoient profeſſion comme lui de la Religion Calviniſte, vécuſſent dans le Royaume avec sûreté & avec honneur. Il les aida de ſes conſeils, & de ſon appui pour les y faire parvenir ; mais dès qu'ils eurent obtenu ces deux points par le moïen de l'Edit de Nantes, par les Déclarations & les Arrêts qui leur furent accordez en conſequence, il

étut qu'ils devoient s'en contenter, & qu'il ne faloit point fatiguer la Cour par de nouvelles demandes, par des plaintes continuelles, le plus souvent mal-fondées, & qui ne pouvoient manquer de les rendre enfin odieux aux Rois, & insuportables à l'Etat, & d'attirer enfin leur ruine. Il n'approuvoit pas que contre la teneur de ces mêmes Edits, ausquels ils étoient redevables de la sûreté & de la liberté dont ils joüissoient en France, ils tinssent des Assemblées générales sans la permission du Roy, ou qu'ils prétendissent continuer ces Assemblées malgré ses défenses expresses & réiterées. Ce fut ce qui le broüilla avec la fameuse Assemblée de Saumur. Le Duc de Rohan prétend qu'il avoit été gagné par la Cour, & que dans cette occasion il lui sacrifia sa Religion. Mais ce Duc ne lui est pas assez favorable pour l'en croire sur sa parole. D'ailleurs il ne s'agissoit point alors de sa Religion. Il étoit question d'obéir au Roy, & de ne point contrevenir aux Edits ; est-ce-là ce que les Calvinistes appellent trahir leur Religion ? Mais avoit-il été gagné par la Cour, lui sacrifioit-il sa Religion,

Memoires de Rohan. Liv. 1.

lorſqu'il deſapprouva depuis les Aſ-ſemblées de Loudun, & de la Rochelle : lorſqu'il refuſa le Commandement général que cette derniere lui offroit : lorſque Daniel Tilenus fameux Miniſtre de Sedan ſous ſa protection, & apparemment par ſon ordre, écrivit contre-elle : lorſqu'il répondit à l'Apologie qu'elle avoit faite pour juſtifier ſa révolte ; & qu'il défendit les droits des Rois contre ces prétendus Republicains qui s'érigeoient en Souverains contre l'autorité de l'Ecriture-Sainte & les maximes mêmes de leur Religion ? Le Duc de Boüillon n'étoit malheureuſement que trop attaché à la Religion Calviniſte ; mais il ne pouvoit approuver les excès de ceux qui en faiſoient profeſſion. Comme il étoit Souverain lui-même, il en prévoïoit mieux qu'un autre les conſequences, & il ne pouvoit diſſimuler ſur un point ſi important à la tranquilité publique, dont les égards doivent toûjours être inſéparables de la veritable Religion.

Le Duc de Boüillon n'eut point d'Enfans de Charlote de la Mark ſa premiere Femme. Il en eut huit d'Eliſabeth de Naſſau qu'il avoit épouſée

en secondes nôces, sçavoir Frederic Maurice Duc de Boüillon ; Henry connu sous le nom de Vicomte de Turenne ; Louise morte à Paris au mois de Novembre 1606. & portée à Sedan pour y être enterrée, au mois de Décembre de la même année ; Marie Julienne, Elisabeth, Henriete, Catherine, & Charlote qui ne fut point mariée, & qui a été fort considerée sous le nom de Mademoiselle de Boüillon. Toutes les autres qui survécurent à leur Pere, furent mariées en differens temps, aussi-bien que ses deux Fils, après sa mort ; leur trop grande jeunesse ne lui aïant pas permis de les marier pendant sa vie.

Il auroit, ce semble, manqué quelque chose à la gloire de ce grand homme, si ses Enfans, comme il n'arrive que trop souvent, n'avoient pas répondu à l'éxcelente éducation qu'il eut soin de leur donner. Il eut encore ce bonheur, qu'ils furent tous dignes de lui. Mais l'on peut dire que ses deux Fils le feu Duc de Boüillon, & feu le Vicomte de Turenne allerent plus loin qu'il n'eût osé esperer. Ils furent sans contredit deux des plus Grands Hommes de leur siecle. Le

premier ne vêcut pas assez long-tems pour acquerir toute la gloire dûë à ses grandes qualitez, quoiqu'il joüît déja d'une réputation à laquelle peu de gens sont parvenus. Le second si connu sous le nom de M. de Turenne (car son nom seul fait son éloge) a égalé ou surpassé tous les Heros de l'antiquité. La France sera éternellement obligée au Duc de Boüillon dont je viens d'écrire l'Histoire, de lui avoir donné deux si grands Hommes. C'est ce qui met le comble à sa gloire; c'est ce qui acheve de le rendre digne de l'immortalité qu'il s'est acquise par tout ce qui peut faire passer un nom illustre à la plus éloignée posterité.

Fin du troisiéme & dernier Tome.

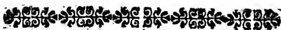


TABLE ALPHABETIQUE DES MATIERES

Contenuës dans les trois Volumes.

A

parti

C

D

E

G

J

P

V

Fin de la Table.

Por Monsieur Le
Marquis de Spoauafome





